



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



bruxelles
environnement
.brussels 

TABLE DES MATIÈRES

Le mot des fonctionnaires dirigeants	4
Notre approche du rapport d'activité 2015	5
PRÉSENTATION DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT	6
Structure	7
Ressources	8
LES ENJEUX DE 2015	17
Le climat et l'environnement, au cœur de l'année 2015	18
Année thématique climat : réalisation d'un programme d'actions en marge de la COP 21	19
Plan Air-Climat-Energie : un outil de planification intégré pour une politique ambitieuse	22
Rapport sur l'état de l'environnement 2011-2014 : rassemblement, analyse et diffusion de l'information en 2015	24
Le projet ExpAIR : exposition de la population bruxelloise à la pollution atmosphérique urbaine	26
Des politiques développées à l'attention des usagers et en co-construction avec eux	30
La co-construction des stratégies : les exemples du PREC et de la stratégie Good Food	31
Accompagnement des ménages en matière d'énergie et de construction durable : un dispositif simplifié	34
BEL : développement et exploitation des infrastructures	36
Des espaces verts mieux aménagés et plus de nature à Bruxelles	38
Aménagement du parc de la Senne : création d'une promenade urbaine	39
Maillage jeux : des aménagements et une nouvelle vision pour l'offre ludo-sportive à Bruxelles	42
Infrastructures dans les parcs : lancement des chantiers de restauration de cinq bâtiments classés	46
Réserve naturelle du Zavelenberg : finalisation du plan de gestion Nature - Patrimoine	48
Natura 2000 : élaboration des Arrêtés de désignation	50

Des approches thématiques variées pour une meilleure action transversale	52
Bien-être animal : premier bilan un an après le transfert de compétence	53
Plan de Gestion de l'eau : adoption et mise en œuvre du second plan bruxellois (2016-2021)	56
Exemplarité des pouvoirs publics en matière de transport : premier rapport sur la flotte des entreprises publiques	60
Une amélioration permanente des politiques existantes	64
Inventaire de l'état du sol : validation des données disponibles pour élaborer un inventaire définitif	65
Communication efficace sur les activités de l'inspection, des sols pollués et du bien-être animal : un atout pour le respect de la législation environnementale	68
10.000e permis d'environnement : retour sur un dispositif qui a fait ses preuves	72
Travaux PEB : une réglementation évaluée positivement par le secteur	76
Une gestion interne efficace, moderne et durable	78
Vélos de service et de fonction : une flotte de véhicules pour une mobilité plus durable	79
Gestion des ressources matérielles : mise en œuvre de projets d'économie circulaire à l'économat	82
Youth Guarantee : engagement de jeunes Bruxellois infraqualifiés pour les former à un métier	84
Logiciel SAP BO : développement d'un outil de reporting de suivi programmatique et budgétaire	86
LES MISSIONS GÉNÉRALES DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT	89
La protection de l'environnement au service de la qualité de vie, de la cohésion sociale, de l'économie et de l'emploi	90
Les plans stratégiques et thématiques	94
Le développement, la préservation et la gestion des espaces verts et de la biodiversité	97
La gestion durable de l'énergie et des bâtiments	100
L'information, la sensibilisation et la représentation	101
La recherche et l'analyse des données	102
L'administration interne	104

LE MOT DES FONCTIONNAIRES DIRIGEANTS

Au niveau environnemental comme au niveau sociétal, l'année 2015 fût intense ! Nous retiendrons bien sûr le succès de la 21^e conférence internationale sur le climat (COP 21) qui a pu déboucher sur un accord historique mondial. Au niveau national, l'accord entre les ministres des différents niveaux de pouvoir sur le « burden sharing » répartissant ainsi l'effort climatique entre les entités fédérées pour les années à venir, est un acquis majeur. Ces deux événements permettent maintenant à Bruxelles Environnement de disposer d'une trajectoire claire pour avancer dans les années à venir.

4

2015 a été marquée également par une série d'attentats meurtriers de par le monde, et notamment à Paris, dont l'onde de choc s'est ressentie jusqu'à Bruxelles. En tant qu'employeur bruxellois et en tant qu'administration publique, nous ne pouvons rester impassible devant ces événements. Notre rôle est d'être un outil au service de notre démocratie. A ce titre, nous nous devons d'être exemplaires dans nos pratiques et défendre auprès de tous nos usagers et des citoyens bruxellois nos valeurs que sont notamment le respect d'autrui, l'égalité de traitement, la neutralité ou la participation.

Conscient de ses responsabilités, Bruxelles Environnement s'est attelé en 2015, dans ses nouvelles installations exemplaires et inspirantes, à apporter au quotidien une contribution positive aux enjeux qui nous font face et nous le ferons avec encore plus de conviction en 2016.



NOTRE APPROCHE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Le présent rapport sera divisé en trois grandes parties. Dans la première, nous présentons brièvement Bruxelles Environnement, son organisation et ses ressources humaines et budgétaires (pp. 6-15). Dans la deuxième partie, représentant l'essentiel du rapport, nous aborderons les enjeux spécifiques de l'année 2015 qui décrivent soit des dossiers emblématiques ou prioritaires, soit des projets terminés en 2015 mais à chaque fois caractéristiques de l'année écoulée. Ces enjeux sont répartis en 6 grands domaines d'activité qui sont précisés à la page 17. Enfin, nous aborderons de manière concise la description des missions récurrentes de Bruxelles Environnement en mettant l'accent sur certaines données quantitatives spécifiques de l'année 2015 (pp. 89-107).

Bonne lecture !

PRÉSENTATION DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

L'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) est l'administration de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale. L'IBGE est un Organisme Administratif Autonome (OAA) de première catégorie institué par l'arrêté royal du 8 mars 1989.

6

Pour aider le citoyen à identifier son administration et dans un souci de prendre part à l'identité régionale bruxelloise, l'appellation grand public « Bruxelles Environnement » a été arrêtée. Depuis novembre 2014, le siège administratif de Bruxelles Environnement se trouve à Tour & Taxis, dans un nouveau bâtiment comportant également un espace ouvert aux citoyens, le [BEL](#) qui a ouvert ses portes en 2015.

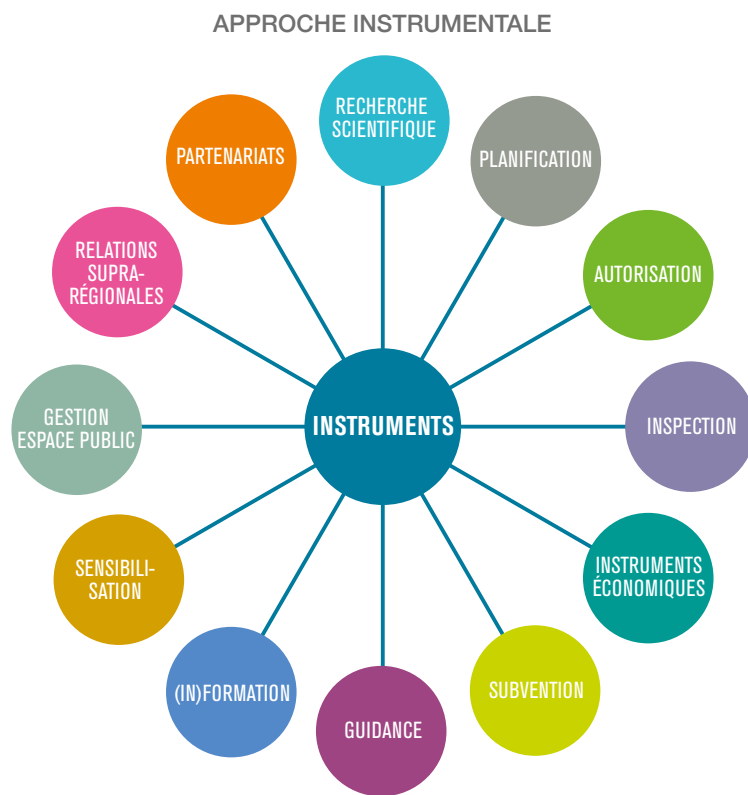


STRUCTURE

Pour assumer les missions qui lui incombent, Bruxelles Environnement a adopté une structure d'organisation interne relativement souple et dynamique : elle correspond en premier lieu aux grands instruments de l'action administrative mais elle tient aussi compte de certaines thématiques majeures, ainsi que du besoin d'une répartition équilibrée des responsabilités.

Cette approche se traduit par une organisation en 8 divisions, 19 sous-divisions et 58 départements, auxquels s'ajoutent la Direction Générale, le service social, le SIPPT et le secrétariat du Conseil de l'Environnement.

Consultez [ici](#) l'organigramme de Bruxelles Environnement.



RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

Précautions méthodologiques

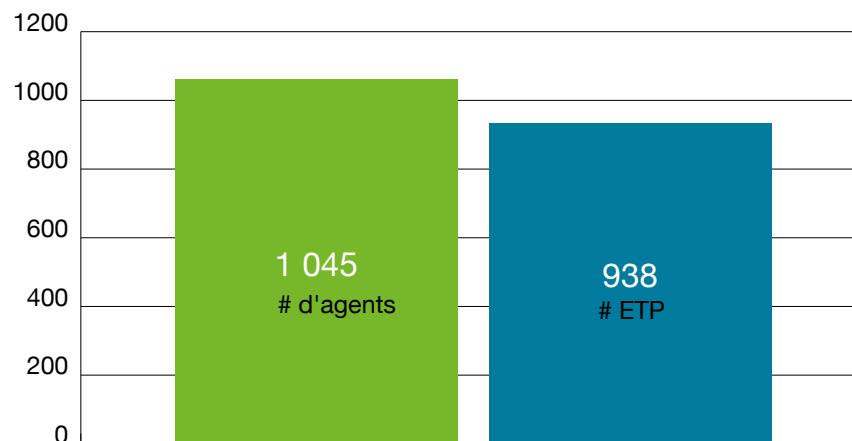
Les différentes statistiques présentées ci-dessous représentent la situation de Bruxelles Environnement en termes de ressources humaines au 31/12/15. Les détachements, les pauses-carrière et les maladies de longue durée sont intégrées dans les calculs afin de représenter le plus fidèlement possible la situation.

Nombre d'agents et ETP

Les ressources humaines de Bruxelles Environnement correspondent à 1045 agents et 938 équivalents temps plein (ETP). Cette différence s'explique essentiellement par les temps partiels (4/5, mi-temps) au sein de l'organisme. Ces chiffres comprennent également 29 agents sous contrat mais ne travaillant pas à Bruxelles Environnement. On retrouve parmi ceux-ci les détachés, les pauses-carrière et les maladies de longue durée.



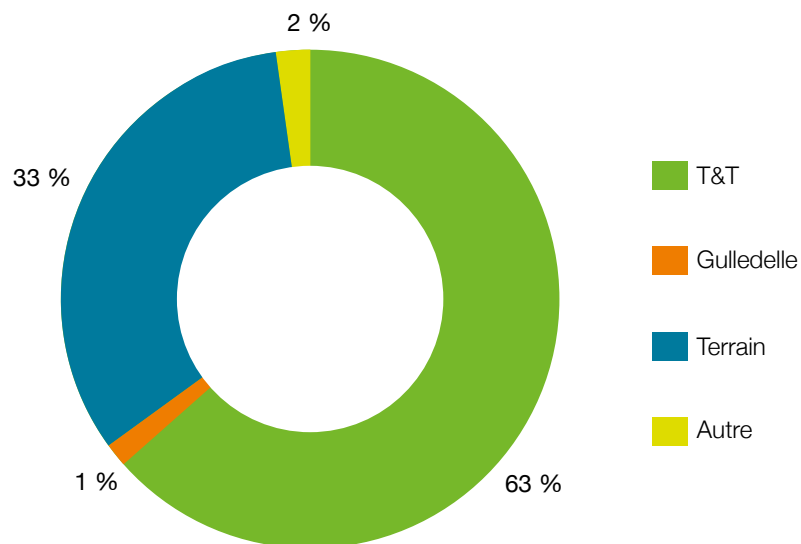
EQUIVALENCE ENTRE LE NOMBRE D'AGENTS ET LE NOMBRE D'ETP



Répartition des agents par lieu de travail

Les agents administratifs de Bruxelles Environnement travaillent majoritairement dans le nouveau siège de Tour & Taxis. Toutefois, une part importante (346 agents) sont sur le terrain au quotidien. Il s'agit des gardiens de parc, des jardiniers, des élagueurs, des gardes ou surveillants forestiers ou encore des ouvriers. En 2015, seuls les agents du laboratoire se trouvent encore au Gulledelle, en attente du déménagement vers les jardins Massart, prévu en 2018. Dans la catégorie « Autre », on retrouve les détachés et les absences de longue durée.

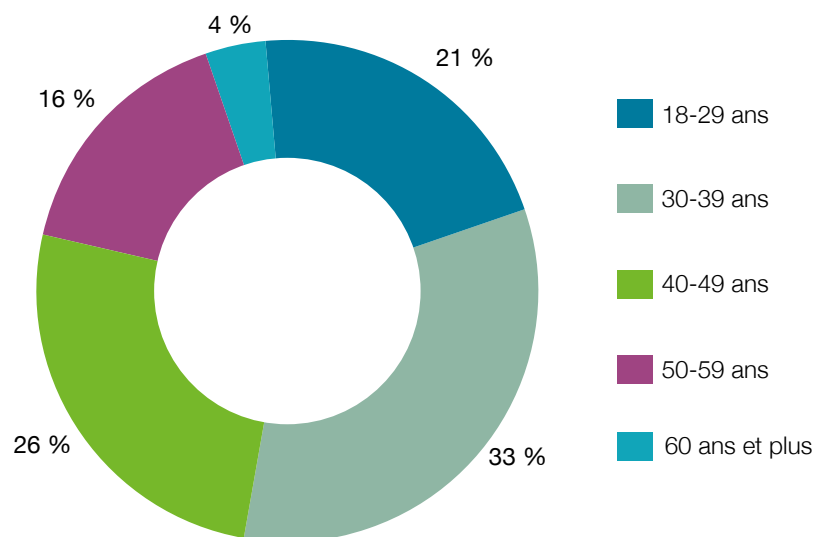
RÉPARTITION DES AGENTS PAR LIEU DE TRAVAIL



Caractéristiques des agents de BE

Le personnel de Bruxelles Environnement présente une pyramide des âges assez jeune. En effet, plus de 50% du personnel de l'Institut a moins de 40 ans. Cette proportion atteint même les 80% pour les moins de 50 ans. La moyenne d'âge est de 39,5 ans.

RÉPARTITION DES ETP PAR ÂGE

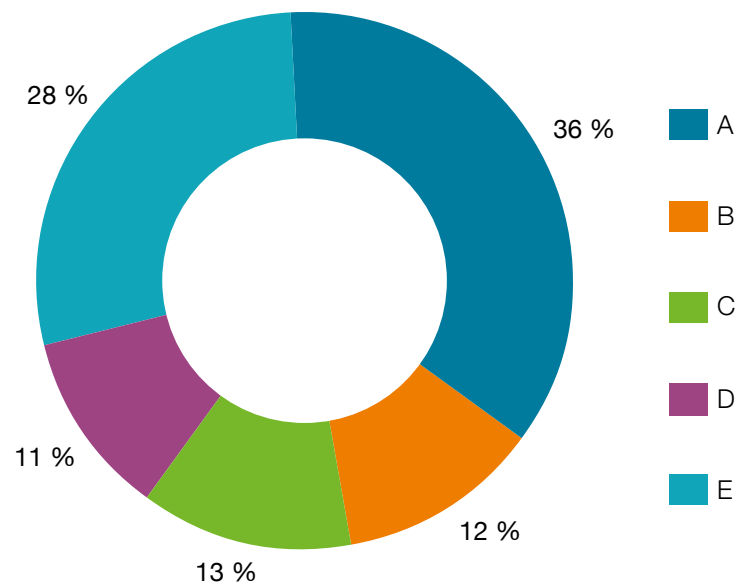




Concernant les niveaux des agents, Bruxelles Environnement possède un pourcentage important de niveaux A correspondant à des universitaires. Cette proportion s'explique par le fait que l'Institut s'est développé comme une administration d'experts sur les différents métiers et thématiques en lien avec ses compétences. Les niveaux A exercent également dans de nombreux cas les fonctions d'encadrement.

Bruxelles Environnement possède également un nombre important de niveaux E et un pourcentage plus faible de niveaux B, C et D. Comme nous le constaterons ci-dessous, une part conséquente des niveaux D et E correspondent aux agents de terrain (jardiniers, gardiens de parc, etc.). Les effectifs des divisions sont en moyenne de 103 personnes mais varient assez fortement entre les entités.

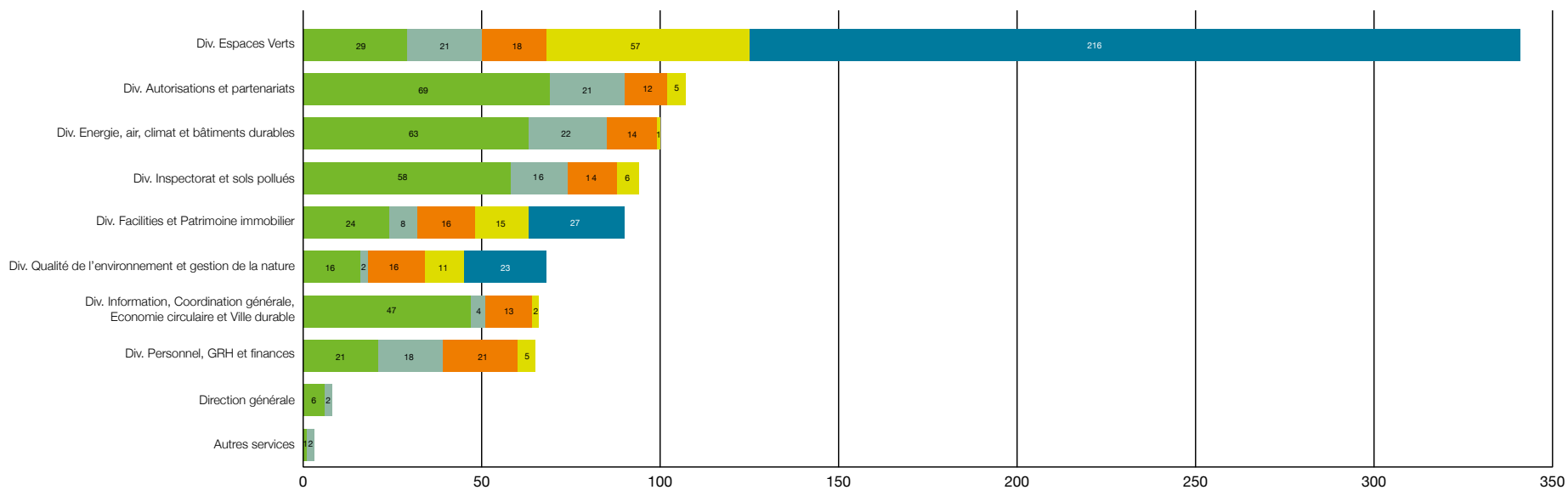
RÉPARTITION DES ETP PAR NIVEAU



Le croisement des effectifs par division et par niveau permet de constater que la division Espaces verts mobilise le nombre d'agents le plus important mais également le nombre de niveaux D et E le plus élevé. Viennent ensuite les divisions Qualité de l'Environnement et Gestion de la Nature, et la Division Logistique. Pour les deux premières divisions, cela correspond pour la grande majorité au personnel de terrain (gardiens de parc, jardiniers, élagueurs, etc.). Pour la division logistique, ce sont les ouvriers, les mécaniciens ainsi que

les menuisiers. Les autres divisions métiers ont un taux de niveaux A fort élevé (près de 65%) tandis que les divisions de support (logistique et RH&Fin) emploient proportionnellement moins de niveaux A. Cela peut être lié au type de divisions, les divisions métiers étant davantage mobilisées sur des métiers et thématiques spécifiques nécessitant des spécialistes. La catégorie « Autres services » comprend le service social et le secrétariat du conseil de l'environnement.

RÉPARTITION DES ETP PAR DIVISION ET PAR NIVEAU



RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Recettes : répartition par grands postes

Les recettes à l'initial 2015 s'élevaient à 132.195.000 €. Ces recettes permettent de couvrir l'ensemble des dépenses de Bruxelles Environnement, tant au niveau des frais fixes (salaires, loyers) que des subventions et des investissements. Ces recettes se composent en grande majorité des différentes dotations de fonctionnement accordées par la Région de Bruxelles-Capitale. Le second poste concerne les fonds organiques qui constituent des enveloppes que Bruxelles Environnement

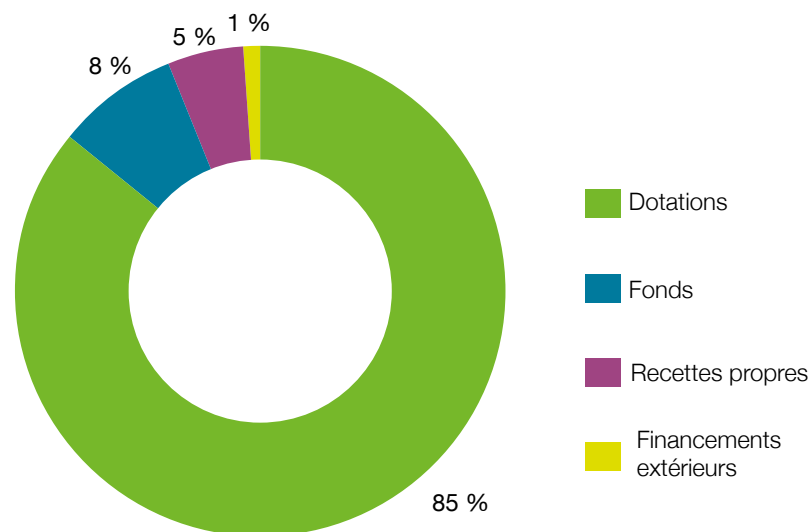
peut utiliser pour le financement de certaines politiques dédiées, comme par exemple les primes Energie. Les recettes propres de l'Institut sont multiples, elles peuvent provenir notamment de la location des espaces verts ou encore des loyers du patrimoine de Bruxelles Environnement mais également de différentes aides à l'emploi et autres remboursements administratifs (quote-part chèques repas, retenues pécule de vacances, etc.). Il y a enfin les financements extérieurs et notamment européens tels que le FEDER ou les projets

Interreg, qui composent 1% des recettes totales en 2015. Ces recettes correspondent aux crédits de liquidation disponibles en dépense pour l'année 2015. A ces montants, il convient également d'ajouter la mission 15 du Service Public Régional Bruxellois (SPRB) consacrée à l'énergie et gérée par Bruxelles Environnement.

12



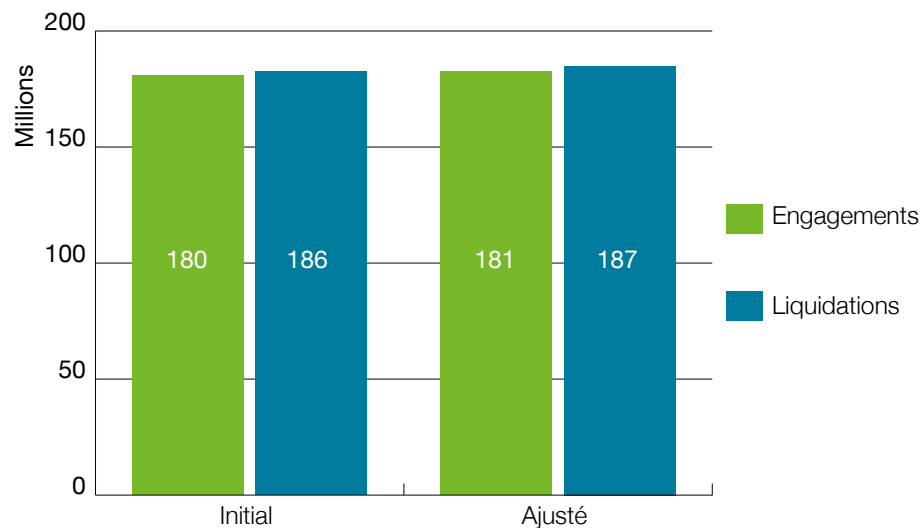
RÉPARTITION DES RECETTES PAR GRAND POSTE



Dépenses: engagements et liquidations

Au niveau du budget des dépenses, on retrouve les engagements et les liquidations. Le budget d'engagements correspond à l'estimation de l'argent réservé pour l'année en cours, en vue d'un futur paiement. Les liquidations correspondent aux prévisions de paiements de l'année en cours. La balance entre les engagements et les liquidations dépend de nombreux facteurs, notamment les projets dont le paiement est étalé sur plusieurs années ou les reports de paiement des années précédentes n'ayant pas encore été effectués. En 2015, le budget initial d'engagements s'élevait à 180.404.000 € et le budget initial de liquidations s'élevait à 186.238.000 €. Comme pour les recettes, ces montants se composent à la fois du budget de Bruxelles Environnement et de la mission 15 du SPRB. Un ajustement budgétaire a eu lieu en cours d'année. Il a fait passer le budget d'engagements à 180.902.000€ et le budget de liquidations à 186.735.000€. Certains fonds organiques ainsi que d'autres budgets annexes, tels que ceux en lien avec le protocole Beliris permettant des aménagements d'espaces verts, ne sont pas compris dans la présente analyse.

BUDGET DE DÉPENSES 2015: INITIAL ET FINAL



Dépenses: répartition par mission budgétaire

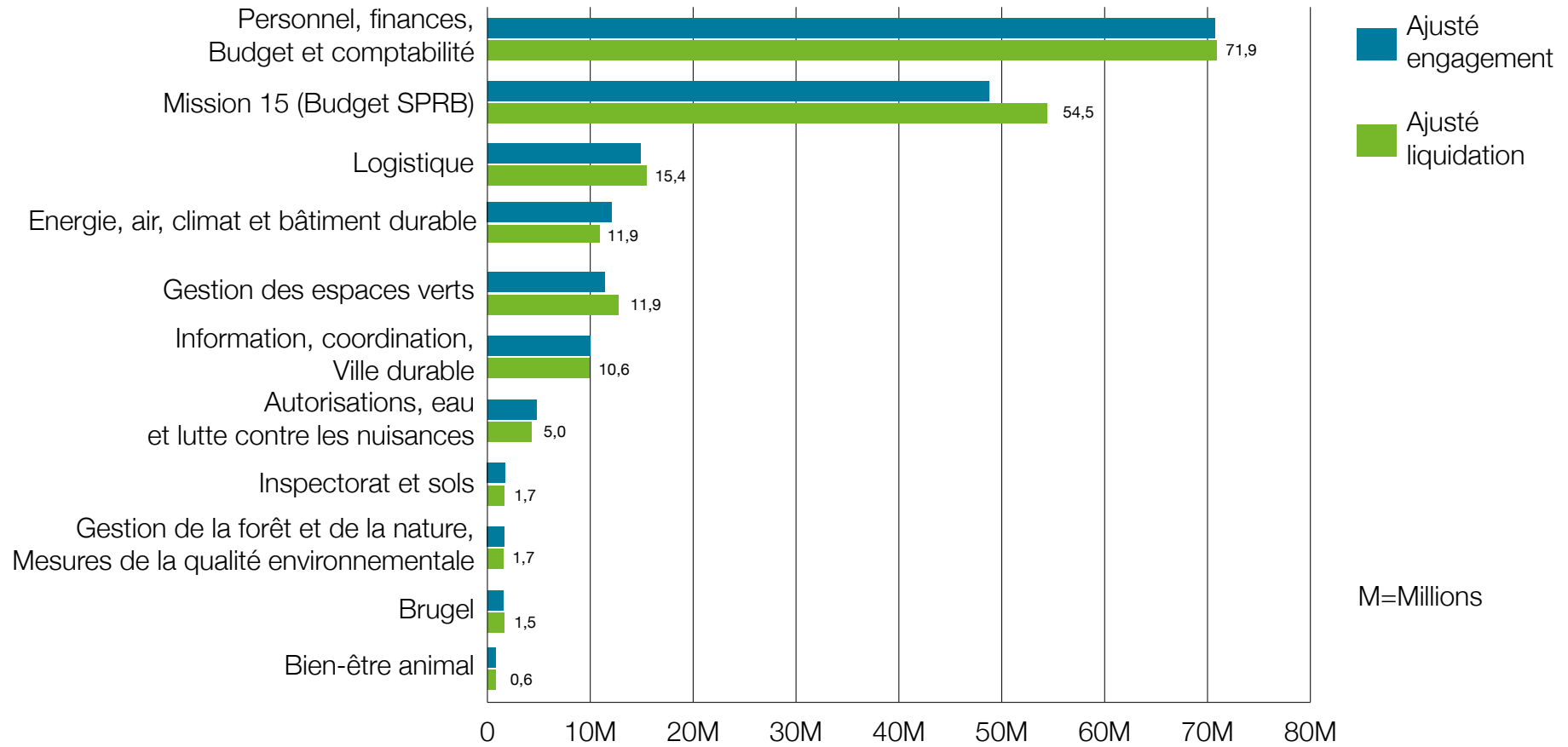
Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses d'engagements et de liquidations par mission budgétaire. Les missions budgétaires correspondent globalement aux divisions de Bruxelles Environnement, auxquelles il convient d'ajouter la mission 15 du SPRB.

On peut constater que la mission « Personnel, finances, Budget et comptabilité » mobilise une proportion importante du budget. Cela correspond essentiellement aux frais de personnel, qui représentent près de 35% de l'enveloppe totale. De manière générale, le tableau ci-dessous permet d'analyser les ressources

budgétaires allouées aux grands métiers et thématiques en lien avec les compétences de Bruxelles Environnement. Pour avoir une vue claire des ressources réelles dédiées aux différents métiers et thématiques, le présent tableau doit toutefois être analysé également au regard des ressources humaines allouées par division, présentées ci-dessus.



BUDGET AJUSTÉ 2015 PAR MISSION





LES ENJEUX DE 2015

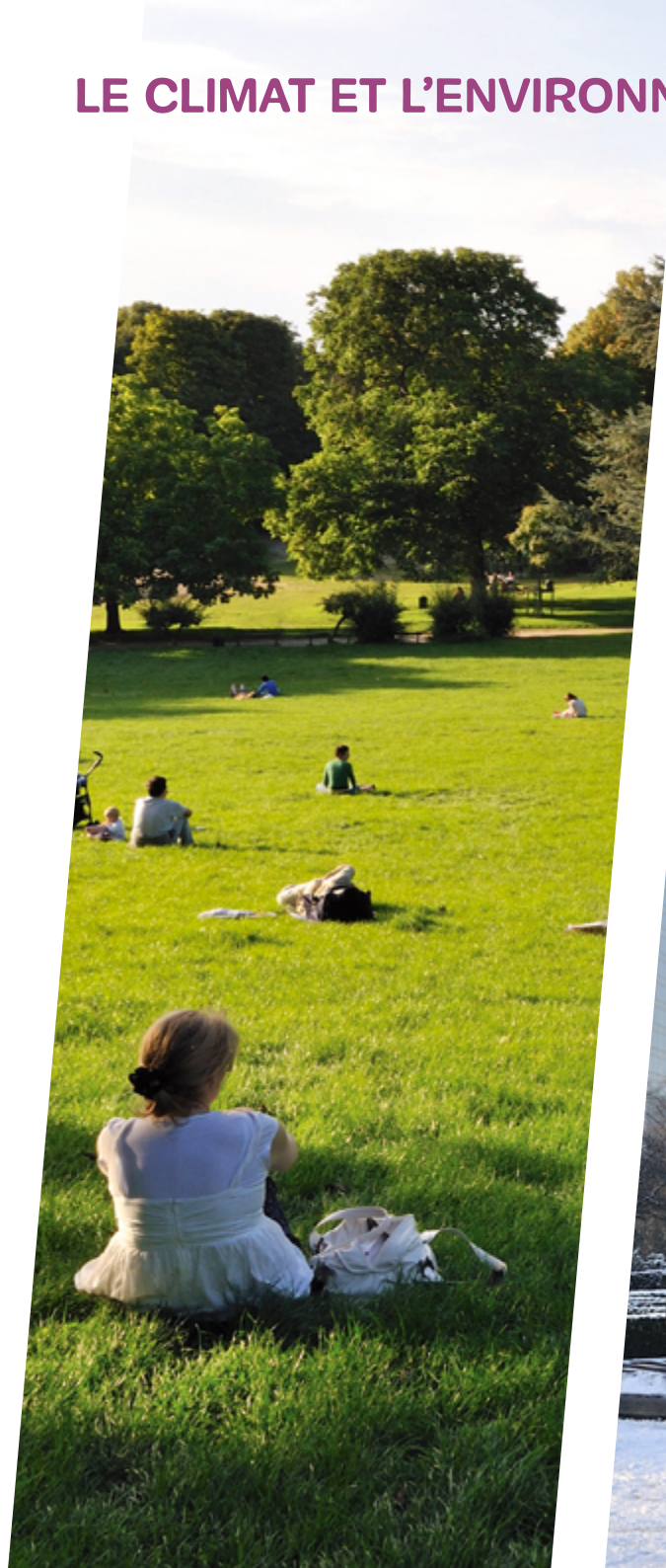
L'année 2015 a connu de nombreux projets et enjeux spécifiques. Dans le cadre de ce rapport, 23 vous seront présentés en lien avec les objectifs stratégiques de chaque division. Ces enjeux représentent soit des dossiers prioritaires, soit des projets terminés en 2015, soit des activités ayant nécessité une attention particulière mais tous sont caractéristiques de cette année. La présentation se fait sous forme de fiche identifiant dans un premier temps l'enjeu et ses finalités, ensuite l'état de la situation avant 2015 et les moyens mobilisés, et enfin les résultats et les perspectives pour l'avenir. Ces fiches permettent de rentrer dans le détail des actions de Bruxelles Environnement et sont structurées selon six grands axes:

- Le climat et l'environnement, au cœur de l'année 2015
- Des politiques développées à l'attention des usagers et en co-construction avec eux
- Des espaces verts mieux aménagés et plus de nature à Bruxelles
- Des approches thématiques variées pour une meilleure action transversale
- Une amélioration permanente des politiques existantes
- Une gestion interne efficace, moderne et durable



LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT, AU CŒUR DE L'ANNÉE 2015

18



ANNÉE THÉMATIQUE CLIMAT : RÉALISATION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS EN MARGE DE LA COP 21

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Du 30 novembre au 11 décembre 2015 s'est déroulée, à Paris, la 21ème conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette conférence était considérée par tous comme un moment crucial puisqu'elle devait aboutir à un nouvel accord international ambitieux et de portée mondiale. Pour préparer au mieux les Bruxellois à ce rendez-vous important, le thème choisi par Bruxelles Environnement pour l'année 2015 a été « Le climat ». Cela a permis la réalisation de nombreuses actions d'information et de sensibilisation visant essentiellement trois finalités :

- L'information des citoyens bruxellois, non seulement de leurs droits et devoirs en matière d'environnement, mais aussi de tout ce qui existe et qui est mis à leur disposition pour adopter des comportements plus respectueux de l'environnement.
- La sensibilisation afin de faire en sorte que les citoyens bruxellois adaptent leurs comportements en faveur d'un meilleur environnement et d'une meilleure qualité de vie.

- Le soutien à l'engagement citoyen via un accompagnement et une valorisation de leurs projets, la création de réseaux d'échange de bonnes pratiques, accompagnement des projets citoyens.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Depuis plus de 5 ans, le climat n'avait plus fait l'objet d'actions et d'informations spécifiques en Région de Bruxelles-Capitale. La COP 21 représentait donc une bonne opportunité d'aborder cette thématique et de sensibiliser les Bruxellois aux conséquences du changement climatique sur leur quotidien. Concrètement, nous avons développé en 2015 les actions suivantes :

- Plusieurs événements, dont la fête de l'environnement avec de nombreuses associations actives sur la thématique du climat, une exposition interactive réalisée en collaboration avec la Fondation polaire, une consultation de 70 jeunes «climac-teurs» issus de la jeunesse bruxelloise lors d'un débat participatif et enfin l'action «Je cours pour le climat», à laquelle plus de 300 joggeurs ont pris part le 11 novembre.
- L'accueil au sein du BEL (centre de congrès de Bruxelles Environnement) de 10 organismes réalisant des conférences



sur le thème du climat (ex. DG Energie, Fédération pour les Générations Futures,

etc.) positionnant ainsi Bruxelles Environnement comme un acteur fédérateur sur la thématique du climat au sein de la Région Bruxelles-Capitale.

- La diffusion de plusieurs articles sur le site internet, et dans les publications professionnelles et grand public de BE. Un numéro spécial du Ma Ville Notre Planète (le magazine de Bruxelles Environnement) a été diffusé à 65.000 exemplaires, notamment via un encartage dans Le Soir.
- Le développement d'un module permettant de participer virtuellement à la marche climat organisée par Climate Express (organisme également soutenu par Bruxelles Environnement).

- D'autres actions diverses telles que des animations dans les écoles, une campagne multimédia (Je m'engage pour le climat) et un visuel général, appliqué sur l'ensemble des outils de communication de Bruxelles Environnement.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget : 515.000 € pour la réalisation de l'ensemble des actions présentées ci-dessus
- Ressources humaines : 1,2 ETP pour l'organisation et la coordination des actions en 2015



RÉSULTATS

Ces différentes actions nous ont permis de toucher directement près de 300.000 Bruxellois, soit 30% de la population totale bruxelloise. Ce nombre représente les personnes s'étant engagées ou ayant pris part activement à nos actions. A cela s'ajoute également les personnes que nous avons touchées indirectement, dont le nombre est difficile à évaluer. Mais l'impact de nos actions a été démultiplié car le thème choisi était en phase avec l'actualité et l'action des médias a ainsi permis une communication plus large de nos actions. Parmi les Bruxellois touchés, une majorité a dit vouloir adapter leur comportement en faveur de l'amélioration du climat.

PERSPECTIVES

L'Accord conclu à la COP21 doit désormais être opérationnalisé et mis en oeuvre par



les pays qui le ratifieront, dont la Belgique. Les politiques climatiques de la Région de Bruxelles-Capitale se poursuivront et s'intensifieront donc à l'avenir et il reste indispensable d'informer les Bruxellois sur cette problématique, les solutions qu'il y a lieu de mettre en oeuvre et les contributions que chacun peut apporter à l'effort global. Ces initiatives en matière de communication sur le thème des changements climatiques mériteront donc d'être poursuivies, de manière ciblée sur des politiques particulières ou de manière transversale sur la thématique dans son ensemble.



PLAN AIR-CLIMAT-ENERGIE: UN OUTIL DE PLANIFICATION INTÉGRÉ POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le Plan intégré Air-Climat-Énergie est le principal outil de la Région bruxelloise pour atteindre ses objectifs dans ces trois matières. Au niveau climatique, il vise essentiellement à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Région et s'adapter aux changements climatiques inéluctables. Au niveau « air », il vise à améliorer la qualité de l'air et atteindre le respect des normes européennes. Enfin, au niveau énergie, il vise à réduire la consommation énergétique et la facture énergétique des acteurs bruxellois. Ce plan a donc pour vocation de préciser les mesures (environ 60) et les actions (environ 130) qui seront mises en œuvre dans les 5 ans pour permettre à la Région de Bruxelles-Capitale de se rapprocher ou d'atteindre ses objectifs. Les effets attendus sont :

- Une baisse sensible des émissions régionales directes et indirectes de polluants atmosphériques, de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique régionale.
- Une action plus poussée de la Région en vue d'affronter les impacts du réchauffe-

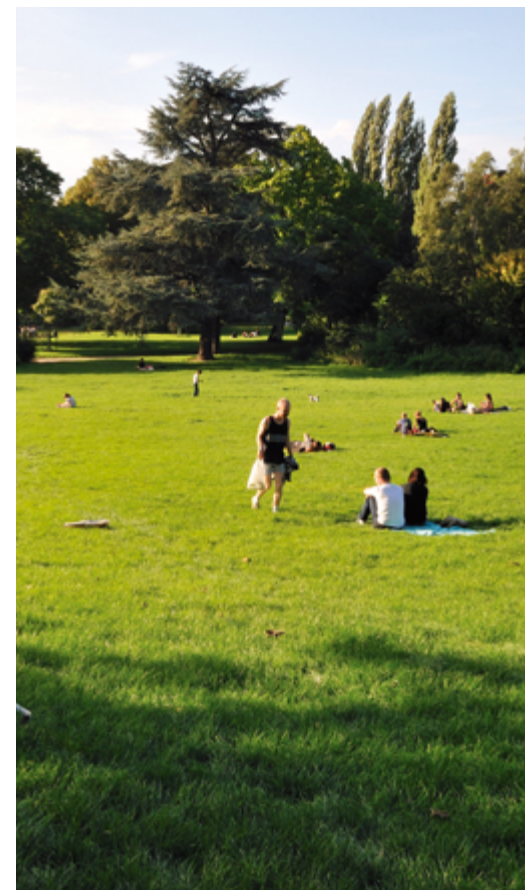
ment climatique, et le respect des normes de qualité de l'air et objectifs assignés à la Région dans les matières de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

Le Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Énergie (COBRACE) prévoit en son article 1.4.1 que la Région se dote d'un plan régional Air-Climat-Energie, qui fixe les lignes directrices ainsi que les mesures à prendre afin d'atteindre au moins les objectifs fixés par le COBRACE, conformément à la politique de l'Union européenne et au droit international en matière d'air, de climat et d'énergie. Le plan est établi tous les cinq ans.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le plan a été adopté en première lecture le 26 septembre 2013, puis soumis à un rapport d'évaluation des incidences environnementales (RIE) réalisé par Bruxelles Environnement en 2014 et finalisé au début de l'année 2015. A la fin de l'année 2014, le plan devait encore être adopté en deuxième lecture avec son RIE, puis être soumis à enquête publique, avant d'être définitivement adopté et publié au Moniteur belge. L'année 2015 a donc permis la préparation de la deuxième lecture au gouvernement, et la réalisation et le suivi de



l'enquête publique. Cette enquête a fait l'objet d'une large communication (brochures, affichage, diffusion vers les communes, spots TV et radio), et a permis une adaptation du plan et la préparation des documents pour la troisième lecture au Gouvernement.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget : /
- Ressources humaines : 120 j/h pour le suivi et la réalisation du plan.

RÉSULTATS

Le travail réalisé par Bruxelles Environnement a permis l'adoption du plan et du RIE en deuxième lecture par le Gouvernement. L'enquête publique a recolté 76 avis de particuliers et une pétition de 3000 signatures ; 27 avis d'associations ou organisations ; 12 communes ; 5 conseils d'avis régionaux et 4 administrations. Le projet de plan est maintenant presque finalisé mais n'a pas encore abouti à l'adoption définitive en troisième lecture. Toutefois, ce processus n'empêche pas la mise en œuvre des actions qui y sont décrites ou la réalisation d'actions et de campagnes relatives aux thématiques visées par le plan.

PERSPECTIVES

Pour faire aboutir la procédure d'adoption du plan régional air-climat-énergie, il faudra le faire adopter en troisième et dernière lecture en 2016, puis le faire publier au Moniteur belge.



RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT 2011-2014 : RASSEMBLEMENT, ANALYSE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION EN 2015

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Conformément à l'ordonnance du 18 mars 2004 sur l'accès à l'information relative à l'environnement, Bruxelles Environnement doit établir, tous les 4 ans, un Rapport détaillé sur l'Etat de l'Environnement (REE) et, tous les 2 ans, une note de synthèse comportant les principaux indicateurs environnementaux. Ces rapports doivent décrire la situation des différentes composantes du milieu environnemental, les pressions exercées et les perspectives d'évolution. L'année 2015 a été l'année de la collecte, du traitement et de la diffusion des données pour la période allant de 2011 à 2014.

Ce rapport constitue au niveau régional l'un des principaux canaux de diffusion de données et connaissances sur l'état et les tendances en matière de qualité de l'environnement et de gestion des ressources environnementales au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale. Il permet ainsi de disposer d'une information fiable et exhaustive pour faciliter la définition des politiques devant aboutir aux

indispensables changements de modes de fonctionnement (production/consommation) de notre société. Ainsi, l'objectif du REE est d'offrir aux citoyens et autres acteurs socio-économiques (monde associatif, décideurs, etc.) les moyens de s'impliquer dans les affaires environnementales via la communication de l'information sur l'état de l'environnement. Une actualisation régulière de l'information est un prérequis indispensable pour disposer en permanence d'une information à jour.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Ordonnance du 18 mars 2004 sur l'accès à l'information relative à l'environnement dans la Région de Bruxelles-Capitale (qui transpose la directive 2003/4/CE). Art. 17

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les rapports sur l'état de l'environnement sont publiés dans les différents niveaux de pouvoir (européen, fédéral, régional). Au niveau bruxellois, 10 versions du REE ont été publiées, sous différentes formes entre 1990 et 2014. Sous sa forme actuelle, le dernier rapport complet concernait la période 2007-2010. L'année 2015 a permis d'actualiser ce rapport sur la période 2011-2014.

Les rapports et synthèses sont constitués d'une série de fiches d'analyse. Chacune

aborde une problématique environnementale particulière; elles sont regroupées selon divers domaines environnementaux (Contexte bruxellois, air, énergie, climat, bruit, espaces verts et biodiversité, eau et environnement aquatique, environnement et santé, déchets – ressources, sols, environnement pour une «ville durable»). Le contenu des fiches se base soit sur la présentation et l'analyse d'indicateurs (données quantitatives disponibles de manière récurrente et représentatives de problématiques environnementales essentielles), soit sur la synthèse d'études («focus», élaborés lorsqu'il s'agit d'études « one-shot » ou lorsque l'actualisation des données n'est pas garantie). Les indicateurs sont accompagnés de fiches méthodologiques.

Le travail autour du REE 2011-2014 a concerné différents aspects :

- Actualisation du set d'indicateurs avec les données pour la période concernée (lorsque celles-ci étaient disponibles) ;
- Actualisation des documents complémentaires correspondants (fiches méthodologiques, fiches documentées relatives aux thématiques reprises dans ces indicateurs, ...);
- Elaboration de 7 nouveaux indicateurs, destinés à compléter le set existant ;
- Synthèse ou analyse de résultats d'études.

Chaque document a fait l'objet d'une validation par les experts thématiques.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget : Travail réalisé en interne
- Ressources humaines : 3,6 ETP. Ces ressources comprennent uniquement les personnes du département Reporting et Incidences environnementales. L'investissement réel en personnel est plus vaste mais difficile à évaluer. Il comprend notamment les experts thématiques et les contributions d'autres départements.

RÉSULTATS

L'élaboration ou l'actualisation de l'analyse a permis d'aboutir à :

- 35 indicateurs (dont 7 nouveaux) relayant des données quantitatives disponibles de manière récurrente sur des thématiques diverses.
- 27 focus (qui relaient e.a. les résultats d'études « one-shot » intéressantes sur le plan de l'état de l'environnement).
- De nombreuses fiches méthodologiques et fiches documentées sur les sujets correspondants, destinées à compléter l'information. Elles seront accompagnées par des liens vers d'autres documents utiles (études, ...).



Ces documents sont à destination d'un public averti, et réalisés en vue d'une mise en ligne via le site web de Bruxelles Environnement sous forme de pages web (une page par focus ou indicateur), complétées par des liens vers des documents complémentaires (fiches méthodologiques, fiches documentées reprenant une analyse approfondie des données en lien avec une problématique particulière, études, ...). Ils serviront également à l'actualisation de l'animation à destination du grand public et à la création d'une brochure.

PERSPECTIVES

L'année 2016 permettra la finalisation de la relecture et validation par le cabinet ainsi que la traduction et la diffusion des informations actualisées sur les pages web. Au niveau officiel, une fois le rapport validé, il fera l'objet d'une procédure de consultation des instances officielles (Dépôt au Gouvernement, Soumission pour avis au Conseil de l'environnement, Dépôt au Parlement) avant d'être mis en ligne sur le site de Bruxelles Environnement lors du dépôt au parlement (cf. la partie [Etat de l'environnement](#)).

LE PROJET EXPAIR: EXPOSITION DE LA POPULATION BRUXELLOISE À LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE URBAINE

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Dans le cadre de l'exposition de la population bruxelloise à la pollution atmosphérique, la plupart des études environnement-santé utilisaient jusqu'à présent des données

d'exposition non réalistes, telles que des stations de mesure fixes ou des données portant uniquement sur l'air extérieur. A ce titre, il devenait urgent d'avoir de meilleures études de l'exposition personnelle (à l'air intérieur et extérieur) de la population bruxelloise et de formuler des conseils spécifiques afin de protéger sa santé en adaptant ses habitudes de vie, en optant pour un trajet/moyen de transport alternatif.

Les données d'exposition obtenues seront également utilisées en support à des études

sanitaires, tant de l'environnement intérieur qu'extérieur.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

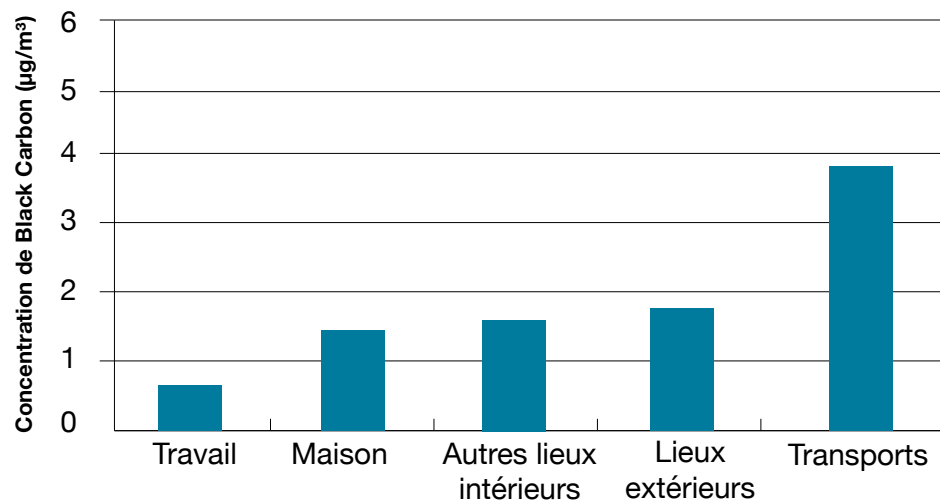
- Contrat d'Administration: mention des études sur la qualité de l'air-santé: le projet ExpAir.
- L'ordonnance du 2 mai 2013 portant le COBRACE: définition des missions de l'Institut par rapport à la pollution de l'air extérieur et de l'environnement intérieur (Titre 2 "Dispositions spécifiques à la qualité de l'air et aux émissions de polluants atmosphériques", Chapitre 1er "Missions de l'Institut").
- Le Plan régional Air-Climat-Energie: mesure n° 49.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Nous passons en moyenne 80% de notre temps dans des espaces intérieurs clos où, selon les études, la concentration en particules polluantes est plus élevée par rapport à l'extérieur. Or, pour ce qui est de l'air intérieur, la norme de l'OMS pour les PM10 est dépassée partout en Région bruxelloise. Pour le NO₂, la norme de l'OMS est dépassée essentiellement sur les grands axes routiers.

Le projet vise à disposer de données sur l'exposition personnelle, aussi bien pour l'envi-

EXPOSITION AU BLACK CARBON PAR TYPE D'ENVIRONNEMENT



On constate que l'exposition au Black carbon est la plus élevée dans les transports.
Source : Bruxelles Environnement

ronnement intérieur qu'extérieur. Il s'articule en deux grandes phases:

1) La réalisation de campagnes de mesures mobiles

Les campagnes de mesures ont été réalisées avec 125 volontaires recrutés, qui étaient prêts à faire un monitoring de leur exposition personnelle au Black Carbon (BC, polluant indicateur de l'exposition au trafic) et aux Composés organiques volatiles (COV, polluant indicateur de l'environnement intérieur) pendant cinq jours consécutifs, à l'aide d'un appareil de mesure portable. Des ae-

thalomètres ont été utilisés pour le BC et des radiellos pour les COV.

Pendant toute la période de mesure, chaque volontaire était invité à remplir un questionnaire sur ses habitudes de vie et à tenir un journal dans lequel il notait ses activités. Ces informations complémentaires ont été utilisées pour l'interprétation des concentrations de BC et de COV.

2) La réalisation d'une carte des concentrations de BC

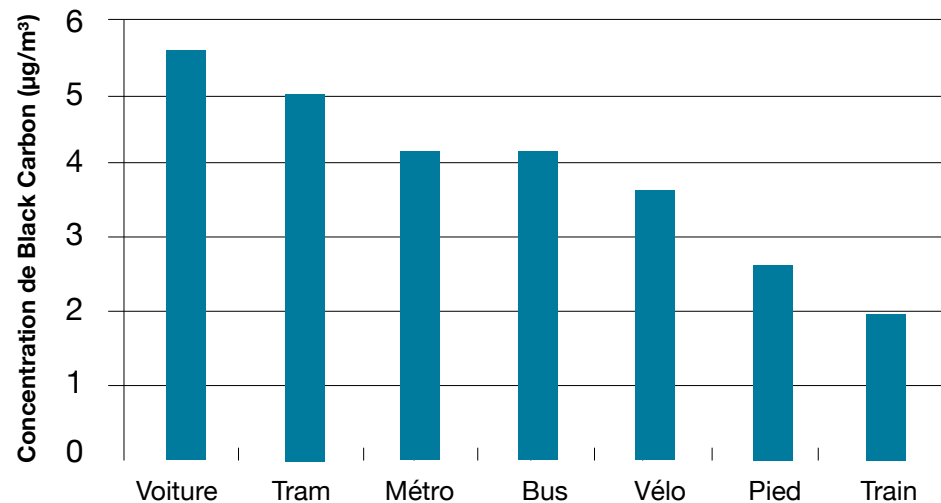
La carte des concentrations en haute résolution a été établie sur la base des données

de mesure provenant des postes de mesure fixes, ainsi que des campagnes de mesure et des concentrations de BC modélisées. Deux modèles ont été développés pour obtenir les concentrations modélisées, à savoir un au niveau régional et un au niveau des rues. La carte de concentrations du BC sera ensuite utilisée pour calculer entre autres des trajets alternatifs, moins pollués.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget : 255.000 €
- Ressources humaines : 150 j/h
- Commentaire : Période du projet: 2013-2015 (3 ans). Le montant de 255.000 € a été affecté au recrutement d'un collaborateur scientifique.

EXPOSITION AU BLACK CARBON PAR MOYEN DE TRANSPORT



Au sein des différents moyens de transports, c'est en voiture que l'on est le plus exposé.
Source : Bruxelles Environnement

RÉSULTATS

Il ressort des résultats des mesures du BC que l'exposition personnelle à ce polluant est maximale pour la catégorie 'transport' (voiture, tram, métro, bus, vélo, à pied et en train). Le temps que nous passons à nous déplacer et le moyen de transport sont les facteurs qui ont le plus d'impact sur l'exposition au BC. La concentration moyenne de BC pour le 'transport' est de 3,9 µg/m³ (contexte urbain inclus) Les piétons sont les moins exposés au BC par rapport aux cyclistes et aux automobilistes (les concentrations moyennes de BC sont respec-

tivement de 2,7 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, 3,7 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et 5,6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$). A titre de comparaison, la concentration moyenne de BC pour le milieu intérieur est de 1,2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et celle pour le milieu extérieur, dont les parcs, de 1,7 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Nonobstant l'influence d'autres facteurs tels que le type d'environnement ou les conditions météorologiques, l'intensité et la proximité du trafic restent les meilleurs indicateurs des niveaux de BC en Région bruxelloise.

Enfin, les concentrations moyennes de toluène sont nettement supérieures dans les habitations avec garage. L'influence est encore nettement plus importante lorsque le garage est directement relié à la partie habitable.

PERSPECTIVES

Le projet pilote suivant sera organisé en 2016 et s'appellera: «Evaluation de l'impact de l'exposition au trafic sur la santé de la population bruxelloise: projet pilote pour des personnes ayant un taux d'exposition élevé et faible». Ce projet pilote est le premier projet à Bruxelles à établir un lien entre l'exposition personnelle au trafic et les données sanitaires personnelles. Les résultats de l'étude contribueront de diverses façons à améliorer les connaissances sur l'exposition à la pollution atmosphérique. Tout d'abord, on pourra établir une comparaison entre les travailleurs bruxellois ayant un

taux d'exposition élevé ou faible. L'étude permettra également d'établir des hypothèses sur les facteurs associés à un taux d'exposition élevé ou à certains problèmes de santé. Enfin, l'étude permettra de sensibiliser à nouveau la population à la pollution atmosphérique.





DES POLITIQUES DÉVELOPPÉES À L'ATTENTION DES USAGERS ET EN CO-CONSTRUCTION AVEC EUX

30



LA CO-CONSTRUCTION DES STRATÉGIES : LES EXEMPLES DU PREC ET DE LA STRATÉGIE GOOD FOOD

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

La transition vers des modes de vie plus durables ne peut se faire sans une implication des acteurs socio-économiques bruxellois qui, sur le terrain, peuvent faciliter cette transition et s'approprier les politiques publiques visant à son déploiement. Conscient de cette réalité, Bruxelles Environnement tient à impliquer au maximum les acteurs de la société civile dans la définition et l'élaboration des politiques publiques. Dans une optique de co-construction, elle réunit l'ensemble des intervenants au moment même de la gestation des politiques, dans l'établissement des éléments fondateurs et des orientations générales. Cette méthode participative permet dans un premier temps une élaboration de stratégies en phase avec les réalités de terrain locales, et dans un second temps, une appropriation et une adhésion plus rapides dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Le Plan Régional d'Economie Circulaire (PREC) et le dispositif Good Food illustrent bien cette approche et ont été construits en partenariat avec une diversité d'acteurs afin

de formuler une vision commune et un ensemble de mesures co-construites. Le PREC encourage la transformation de l'économie linéaire en économie circulaire. La stratégie Good Food vise à doter la Région d'un programme d'actions permettant la transition du système alimentaire, de la fourche à la fourchette : production, transformation, distribution, consommation, lutte contre le gaspillage alimentaire.



// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- La Stratégie 2025 adoptée par le Gouvernement bruxellois en juin 2015 et visant à «Redynamiser l'économie bruxelloise» comprend 20 objectifs, dont l'un d'entre eux est le «Programme Régional en Economie Circulaire». Dans la déclaration de politique régionale (2014–2019), le Gouvernement souligne la nécessité pour les autorités publiques de montrer l'exemple en matière de consommation et de comportement durables, entend soutenir l'aide alimentaire et favoriser l'agriculture urbaine.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Développé depuis 2015, le PREC se base sur les acquis de l'Alliance Emploi Environnement (AEE), mise en œuvre entre 2010 et 2015 et qui a conduit à la co-création de 200 actions concrètes, mises en place avec les acteurs des secteurs. Le PREC est le fruit d'une collaboration entre Impulse et Bruxelles Environnement, sous le patronage des Ministres de l'Environnement et de l'Economie, et de la consultation de nombreux acteurs, à travers notamment : le Séminaire du 1er décembre 2014 « Be circular, be Brussels » suivi de workshops participatifs ; les ateliers d'évaluation de l'Alliance Emploi Environnement du 4 et 5 mars 2014;

le Symposium du 29 mai 2015 « L'économie circulaire en Région de Bruxelles-Capitale » ; les Ateliers participatifs du 10 juin 2015 ainsi que de nombreuses réunions thématiques ou particulières en septembre-octobre 2015 avec des acteurs-clés, tant privés que publics, pour valider ou infirmer la pertinence de certaines mesures.

Concernant Good Food, la stratégie se base sur les enseignements du projet européen URBACT II «sustainable food in urban communities» (2012-2015), dans lequel un réseau de 10 villes (dont Bruxelles) devait développer un plan local d'actions, lui aussi déjà co-créé. Ce projet a abouti sur un handbook reprenant 130 actions. Au niveau du processus, la stratégie Good Food a co-construit sa stratégie en incluant une centaine d'acteurs représentatifs de la chaîne de valeurs alimentaire bruxelloise et belge. Cette collaboration s'est matérialisée par un processus de participation à l'occasion de : la Conférence du 31 mars 2015 « Vers un système alimentaire plus durable en Région de Bruxelles-Capitale » pour faire l'état des lieux à Bruxelles et construire la vision commune du système alimentaire bruxellois en 2035 ; l'identification d'actions (levée des freins, priorités...) à travers 5 ateliers participatifs ; sans compter de nombreuses réunions avec des acteurs clés pour valider

ou infirmer la pertinence des mesures et leur opérationnalisation.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget: 210 000€ dont 180.000 pour le PREC et 30.000 pour GoodFood
- Ressources humaines : 4,5 ETP dont 2,5 pour le PREC et 2 pour GoodFood

RÉSULTATS

Pour le PREC, le processus participatif avec une centaine d'acteurs a permis l'élaboration d'un plan d'une centaine de mesures, qui sera



adopté début 2016. Ces mesures visent à encourager la transformation de l'économie linéaire en économie circulaire, en développant une vision stratégique et opérationnelle de l'environnement en tant que ressource créatrice d'emplois locaux. Cela passe notamment par la relocalisation de l'activité économique via les circuits courts, pour obtenir une chaîne de valeurs la plus complète possible sur le territoire de notre Région.

Pour Good Food, le processus participatif et la co-construction avec une centaine d'acteurs a permis d'aboutir à une stratégie de 7 axes, 15 actions et 110 prescriptions visant à produire 30% de nos fruits et légumes en ville et à proximité (10 km) à l'horizon 2035 et réduire de 30% le gaspillage alimentaire à l'horizon 2020. Approuvée par le gouvernement le 17/12/2015, la stratégie sera mise en œuvre sur 5 ans. La co-construction a abouti à une stratégie ambitieuse et reconnue comme telle par les acteurs, qui se sentent donc impliqués, concernés, mais aussi en attente de sa concrétisation. Pour preuve, la demi-journée de lancement (planifiée le 3 février 2016) rassemblera plus de 300 acteurs de la Good Food.

PERSPECTIVES

Le PREC sera adopté début 2016. L'année 2016 sera donc le démarrage de la centaine de mesures prévues dans le PREC. En paral-

lèle à la mise en œuvre du PREC, un processus d'émergence de nouvelles actions est prévu tous les 18 mois, de façon à faire évoluer celui-ci.

La stratégie Good Food est mise en œuvre depuis janvier 2016. Il y est prévu que le processus de co-construction perdure, via un certain nombre d'instances de réflexion, d'échange. Il est notamment prévu un « conseil consultatif en alimentation durable et agriculture » piloté par Bruxelles Environnement et le SPRB, et constitué de représentants de toute la chaîne des valeurs (de la production à la gestion des déchets), y compris de fédérations, administrations et réseaux actifs en alimentation.



ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE CONSTRUCTION DURABLE : UN DISPOSITIF SIMPLIFIÉ

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

La Maison de l'Énergie est une initiative de la Région bruxelloise, coordonnée et financée par Bruxelles Environnement. Elle offre un accompagnement gratuit des ménages bruxellois pour les aider à diminuer leur facture d'énergie. Pour cela, elle propose des visites à domicile permettant de prioriser les interventions dans leur logement en termes de comportement et d'investissements. Cet accompagnement était assuré par 6 ASBL autonomes, subventionnées par BE.

Dans sa déclaration de politique gouvernementale, le Gouvernement a souhaité rationaliser le projet des Maisons de l'Énergie (MEH), en regroupant les six structures décentralisées au sein d'une seule ASBL régionale, en relation étroite avec le Centre urbain. L'objectif de la réforme était de clarifier et de rationaliser les rôles et missions de chaque acteur, tout en intégrant les orientations souhaitées par l'accord de gouvernement et le cabinet, notamment en termes budgétaires. Ce regroupement est une première étape visant à



Maison de l'énergie de Montgomery ayant notamment fait l'objet de la restructuration.

rationaliser les moyens donnés par la Région à différents acteurs (MEH, Centre Urbain et Réseau Habitat) afin d'assurer une collaboration plus forte et transversale à travers l'accompagnement des ménages bruxellois pour toute question liée à leur logement.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Le Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie (COBRACE), paru au Moniteur belge le 21 mai 2013 (p.28357), prévoit dans son livre 2, Titre 2, Chapitre 5 « Accompagnement des ménages en matière d'énergie et d'éco-construction », l'article 2.2.26. qui précise que le Gouvernement bruxellois organise un service d'accompagnement afin de guider les ménages en matière d'énergie.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Avant 2015, les 6 ASBL autonomes délivraient les différents services aux ménages bruxellois. L'année 2015 a été celle de la mise en œuvre de la réforme. Celle-ci s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Clôture définitive des 6 Maisons de l'énergie (MEH) existantes en octobre, tout en assurant la continuité des services (back office, gestion des outils,...)

- Nouveau projet élaboré en collaboration avec les 6 MEH existantes et le Cabinet, via des groupes de travail organisés au premier semestre
- Coordination de toutes les opérations liées à la transition et la création de la nouvelle structure
- Rédaction des statuts et création de la nouvelle ASBL (dépôt des statuts, création du compte bancaire, première assemblée générale, etc.)
- Rédaction du nouveau contrat de gestion et validation en gouvernement
- Soutien de la nouvelle ASBL dans le recrutement de la nouvelle coordinatrice, le transfert du personnel et le déménagement des 6 structures vers les nouveaux locaux centralisés dans le centre-ville

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget :
1.960.000€ dont 1,9M pour les subventions et 60.000 euros au total pour le soutien de BE aux MEH (back office, outils,...)
- Ressources humaines :
5 ETP

RÉSULTATS

La nouvelle ASBL a récupéré 23 ETP sur les 35 engagés avant 2015 dans les 6 MEH précédentes.

Ses bureaux sont localisés dans le centre-ville, dans le même bâtiment que le Centre Urbain, afin de faciliter le développement de synergies, à commencer par une permanence commune pour le public au niveau du guichet situé aux Halles St Géry. Une permanence minimum a pu être réalisée pendant le déménagement afin de constituer une liste d'attente pour les services offerts par la MEH, qui a été résorbée fin décembre. Aujourd'hui, cette ASBL est gérée par une seule coordinatrice, soutenue par un coordinateur adjoint pour un appui dans la coordination générale et la gestion des ressources humaines. Tous les autres travailleurs œuvrent à l'exécution des services offerts aux ménages bruxellois.

PERSPECTIVES

Outre le bon suivi du démarrage du nouveau service, il conviendra de relancer prioritairement le développement des relations décentralisées avec des partenaires locaux (communes, Réseau Habitat, CPAS,...) afin d'assurer un service de proximité.

Le travail d'élaboration de synergies avec le Centre urbain sera prioritaire, de même qu'avec d'autres partenaires régionaux, comme la Fédération des Services Sociaux (FDSS). En 2016, les principaux projets seront les suivants :

- Refonte des outils de communication, information

- Relance des formations et groupes de travail avec les conseillers MEH
- Contribution à l'élaboration du contrat de collaboration avec le Centre urbain
- Participation au Conseil d'Administration de l'asbl MEH et soutien à la coordinatrice
- Adaptations de l'outil CRM
- Suivi et relance du marché « petits travaux »



BEL : DÉVELOPPEMENT ET EXPLOITATION DES INFRA-STRUCTURES

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le nouveau siège de Bruxelles Environnement à Tour & Taxis comporte un espace ouvert au public, le BEL. Ce centre d'information, de congrès et d'exposition dans le domaine environnemental a démarré ses activités en 2015 et a pour objectif d'être à la fois un pôle d'attraction environnemental innovant, et la vitrine d'une administration ouverte et au service de la qualité de vie des habitants. Il offre un lieu de débat, de rencontre et de réflexions ; un lieu pour découvrir et s'informer, mais aussi un lieu pour agir et construire.

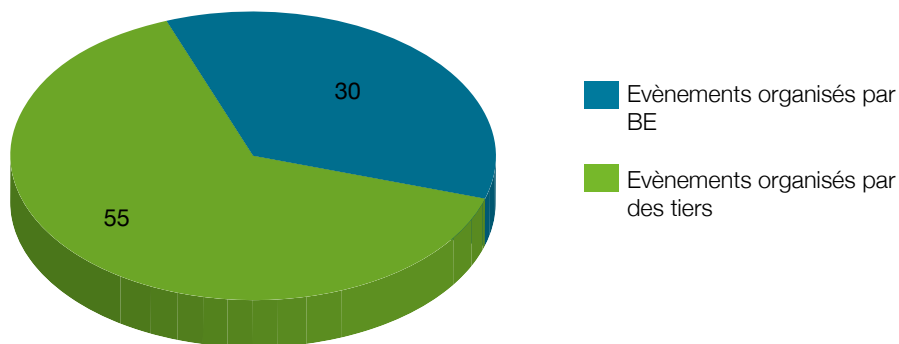
En effet, Bruxelles Environnement est conscient de l'importance d'orienter son action vers ses bénéficiaires et d'ouvrir son administration vers le monde extérieur. Le BEL participe à cette mission en mettant à disposition de la collectivité des infrastructures, et notamment son centre de conférence et d'information. Il est également prévu de développer, à travers un projet d'exposition, un outil d'information innovant sur les enjeux environnementaux en ville. Ce projet sera destiné au grand public mais en priorité aux jeunes et visera à sensibiliser, émouvoir et susciter une réflexion sur les thématiques environnementales. Enfin, le restaurant offre une alimentation exemplaire adaptée aux principes de Bruxelles Environnement en matière d'alimentation durable.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le siège de Bruxelles Environnement était précédemment localisé à Woluwe-Saint-Lambert, dans 3 immeubles séparés et peu accessibles pour les visiteurs et le personnel en raison de sa localisation loin du centre. L'ancien siège ne comportait aucune réelle infrastructure pour l'organisation d'expositions et abritait dans son local une cantine peu cohérente avec les principes d'alimentation durable défendue par l'organisme. Par ailleurs, les événements organisés par Bruxelles Environnement ou par les organismes subventionnés devaient se faire dans des salles de congrès que Bruxelles Environnement devait louer à l'extérieur. Enfin, le service Info n'était accessible que par téléphone ou par e-mail, ce qui empêchait le développement d'un véritable guichet de première ligne. Conscient de ces lacunes, le BEL offre aujourd'hui un service autour de quatre pôles :

- **S'informer** : au premier étage du BEL, un véritable centre d'informations avec un guichet de première ligne délivrant un accompagnement en lien direct avec les métiers de BE, est installé.
- **Visiter des expositions** : des expositions temporaires sont proposées et une exposition permanente, destinée au grand public mais d'abord aux jeunes de 10 à 14 ans, est en cours de développement.

NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS AU SEIN DU CENTRE DE CONGRÈS



Source : Bruxelles Environnement

Son objectif est de sensibiliser les visiteurs au développement futur des villes, à Bruxelles mais aussi à travers le monde

- **Organiser un évènement** : le centre de congrès du BEL accueille des évènements de Bruxelles Environnement mais est également loué pour des événements externes. Il comporte un auditoire d'une capacité de 415 places et 3 salles modulaires d'une capacité de 20 à 50 places. Un tarif adapté aux différentes catégories de locataires potentiels a été réalisé, proposant des tarifs avantageux pour les institutions bruxelloises, les institutions belges et européennes ou pour les mouvements associatifs à caractère environnemental, social ou éducatif.
- **Se restaurer** : L'occupation et l'exploitation du restaurant ainsi que des services de catering / traiteur demandés dans le cadre des activités et évènements qui sont organisés dans le BEL fait l'objet d'une concession de service. Bruxelles Environnement a souhaité que ce restaurant et les services de catering offerts lors des évènements soient démonstratifs afin de réduire les impacts environnementaux de l'alimentation.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget : 558.500 € en 2015 pour les frais de fonc-

tionnement (gestion des évènements organisés par des externes, frais de marketing et de promotion du BEL, ...) et le financement des études de conception de la zone d'exposition permanente.

RÉSULTATS

L'année 2015 a permis de mettre à disposition les nouvelles infrastructures prévues au sein du BEL. Ainsi, au premier étage, le public a désormais accès à un centre d'informations générales sur l'environnement, ainsi qu'à un guichet de première ligne. Par ailleurs, suite à un appel d'offres, le concessionnaire du restaurant a été désigné et celui-ci a ouvert son service le 5 janvier 2015.

Au niveau des expositions, une exposition temporaire sur le thème du climat a été proposée dans le BEL entre septembre et décembre 2015. Par ailleurs, une première version du concept du futur centre d'exposition permanent a été préparée. Cette esquisse du projet détaille les objectifs de l'exposition, le public-cible et le partenariat, pour ensuite déboucher sur un concept de l'exposition, son organisation spatiale, l'implantation et la circulation ainsi que la structure thématique (voir fiche année thématique climat).

Enfin, au niveau des événements, 30 ont été organisés par Bruxelles Environnement en 2015 à l'attention de publics variés et 55 évènements externes ont été accueillis.

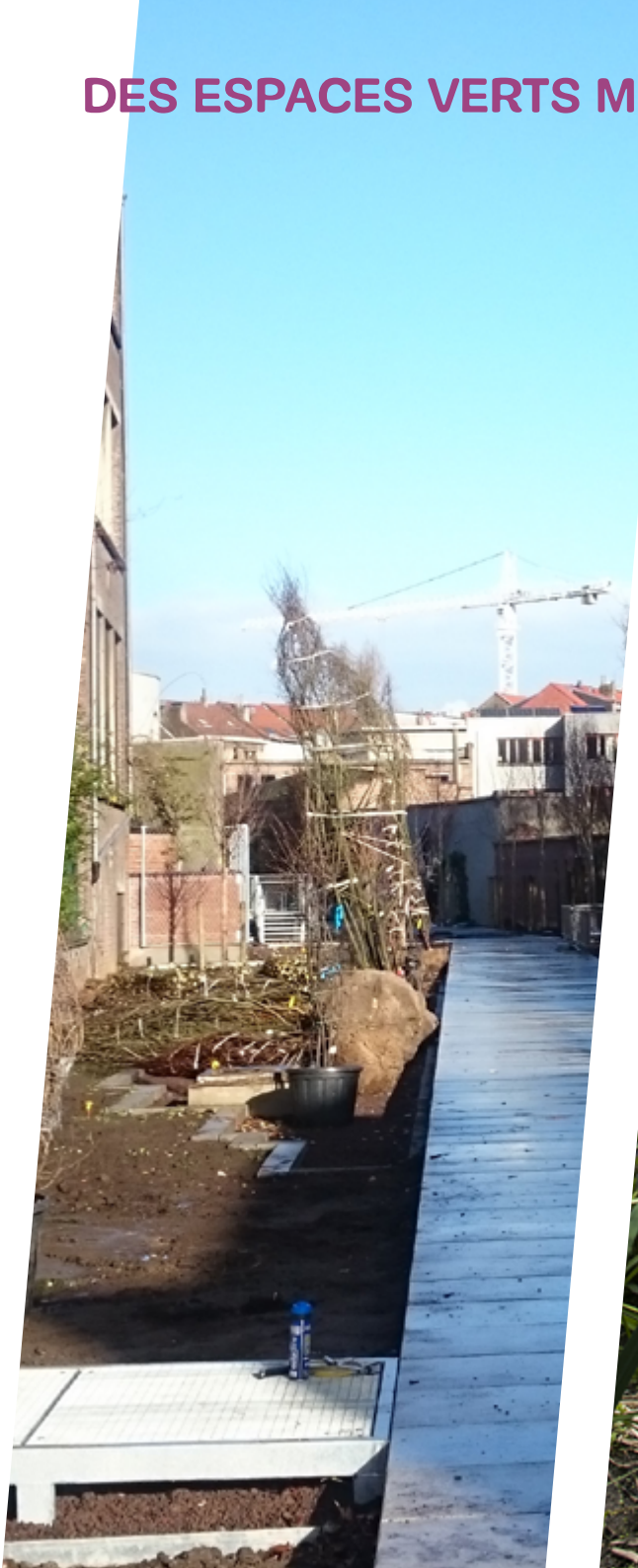
PERSPECTIVES

Les activités organisées dans le centre de congrès du BEL se poursuivent: en janvier 2016, l'agenda pour l'année est déjà bien rempli (20 évènements confirmés et une quinzaine en option). Le BEL est désormais reconnu comme lieu de conférence attractif en RBC.

L'année 2016 sera une année importante pour la création du centre d'exposition permanent: un avant-projet, tenant compte des remarques émises lors de l'esquisse, poussera plus loin la réflexion sur les différents aspects (implantation et circulation, design préliminaire, couleurs et matériaux des mobiliers, performance technique des interventions, principes d'éclairage, scénarios préliminaires des médias, parois extérieures des îlots, autres interventions, stratégie numérique, ...). Cette dernière phase dans l'étape de conception de l'expo sera terminée en 2016. Ensuite démarrera la phase de réalisation de l'expo, ainsi que son intégration dans l'ensemble des actions d'éducation à l'environnement existantes.



DES ESPACES VERTS MIEUX AMÉNAGÉS ET PLUS DE NATURE À BRUXELLES



AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA SENNE : CRÉATION D'UNE PROMENADE URBAINE

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

La création de la promenade urbaine au sein du parc de la Senne a permis non seulement l'assainissement du site mais également la création d'un espace vert et d'un lieu de rencontre dans un quartier dense et enclavé, avec une population défavorisée et multiculturelle. Par ailleurs, ce nouvel axe structurant permet également de relier les différents équipements de la zone et offre donc une solution de mobilité durable. Cet espace vert permet d'offrir aux habitants du quartier un espace de détente et de loisirs de proximité, participant à la verdurisation du quartier et l'accroissement de la biodiversité tout en répondant aux besoins exprimés par les habitants. La création de lien social est également au cœur du projet avec le développement de potagers collectifs et la sensibilisation des populations au jardinage. Au fur et à mesure, de nouveaux équipements vont se développer le long de ce nouvel espace vert, favorisant ainsi le contrôle social.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

L'aménagement du parc de la Senne est une

action intégrée du Contrat de Quartier Durable «Masui». Au Plan régional de développement (PRD), le projet se situe en majeure partie au cœur d'un Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation et partiellement au sein de la zone «Objectif II», définie comme une zone urbaine en difficulté. Au Plan régional d'affectation des sols (PRAS), le site se situe en majeure partie en zone verte, et au nord, en zone de forte mixité et de chemin de fer. Il est également traversé par des espaces structurants.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le site se situe sur les territoires de Bruxelles-Ville et de Schaerbeek. Il traverse le quartier Masui, au nord du quartier Nord. Ce quartier est caractérisé par une forte densité, un manque d'espace vert et une population défavorisée. Le site du parc s'étend sur l'ancien lit du bras de la Senne, à travers trois îlots, de la rue Masui à la rue des Palais. Il s'agissait d'une friche fermée au public, non entretenue et polluée. Ensuite, la promenade se prolonge le long de la rue des Palais, la place Masui, la



rue Masui prolongée et les talus de chemin de fer le long des sites de Sibelga et du Domaine royal, en enjambant le canal.

L'année 2015 a permis l'aménagement de la partie du parc située entre l'avenue de l'Héliport et la rue Masui, avec une aire de repos et des potagers. Une passerelle permet une accessibilité aisée aux personnes à mobilité réduite. Une végétation dense a été plantée.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget : 1.675.074€ pour l'aménagement de l'espace
- Ressources humaines : 360 j/h

RÉSULTATS

Les aménagements ont permis la mise à disposition d'un nouvel espace vert de 29 ares pour les habitants. L'aménagement de la première section du parc, entre l'avenue de l'Héliport et la rue Masui, change déjà fortement le paysage du quartier et permet de faire découvrir aux habitants un espace qui était auparavant inaccessible. La remise en état d'une partie des murs privés contigus au parc valorise les lieux et met en valeur le passé industriel du quartier. Ce nouvel espace est amené à devenir un lieu générateur de lien social entre les différentes générations



et populations du quartier, ainsi qu'à favoriser le désenclavement du quartier en attirant des usagers extérieurs au quartier. L'implication des habitants dans le projet permet notamment de les sensibiliser au respect des lieux. Celui-ci étant renforcé par la présence de gardiens-animateurs sur le site. Enfin, des interactions entre les activités dans le parc et les équipements bordant le parc, tels que les écoles et les centres d'activités pour enfants sont envisagées afin d'exploiter au maximum ce nouvel espace.

PERSPECTIVES

Au niveau des aménagements, les plans prévoient de poursuivre les aménagements depuis la rue des Palais jusqu'au canal pour pouvoir rejoindre le parc du 21 Juillet et requalifier la place Masui, qui est le lieu d'intersection entre le parc et la promenade sur les talus de chemin de fer. Le planning ayant été défini est le suivant :

- 2016 : aménagement de la partie du parc située entre l'avenue de la Reine et la rue

des Palais, avec une aire de jeux pour les adolescents. Plantation d'une végétation dense.

- 2017 : aménagement de la partie du parc située entre la rue Masui et l'avenue de la Reine, avec une aire de jeux pour les petits, une aire de pique-nique et une place avec une fontaine. Plantation d'une végétation dense. La traversée sur la rue Masui sera sécurisée.
- 2018 : construction d'une maison pour les gardiens dans la section entre la rue Masui et l'avenue de la Reine.
- 2017-2018 : réaménagement de la place Masui.

Toutefois, l'aménagement de la promenade sur les talus de chemin de fer et la mise en place d'une passerelle au-dessus du canal sont tributaires de la résolution des problèmes fonciers.



MAILLAGE JEUX: DES AMÉNAGEMENTS ET UNE NOUVELLE VISION POUR L'OFFRE LUDO-SPORTIVE À BRUXELLES

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Actuellement, on compte +/- 300 installations de jeu ou de sport réparties sur la Région bruxelloise pour quelque 200.000 jeunes (moins de 15 ans). Cela équivaut en moyenne à la présence d'une installation pour 600 jeunes. La croissance de la population annoncée à l'horizon 2020 se traduira par l'arrivée de 100.000 enfants supplémentaires. Il est donc indispensable d'adapter la politique d'investissement en augmentant le nombre d'espaces ludiques et sportifs, et leur capacité d'accueil.

Pour ce faire, le maillage jeux est une stratégie qui vise à offrir des espaces ouverts ludiques en quantité et de qualité suffisante, répartis sur l'ensemble du territoire bruxellois. Il s'articule avec le maillage vert, qui vise des objectifs identiques mais pour les parcs et espaces verts. La stratégie définie vise essentiellement deux objectifs :

- Développer un outil de référence sur l'aménagement d'aires de jeu à destination des

communes, contrats de quartiers, administrations et professionnels du secteur. Cet outil largement diffusé, notamment lors d'un colloque sur 'le jeu dans la ville', a pour but de promouvoir les recommandations du maillage jeu.

- Cibler le Parc Roi Baudouin comme zone

d'intervention prioritaire pour rénover, diversifier et augmenter l'offre ludo-sportive, tant au niveau des tranches d'âges qu'au niveau de la capacité d'accueil des familles et de la surface dédiée au jeu. La zone du Parc est située sur un espace géographique restreint, dans une zone à forte



densité de population. L'offre proposée est à la fois diversifiée et complémentaire afin de s'adresser à un large panel de public et d'élargir le rayonnement du site à une échelle supra-communale.

Cette stratégie a été explicitée et diffusée dans deux publications destinées à servir d'outil de référence pour l'aménagement des aires de jeu.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

Aujourd'hui, la stratégie globale de redéploiement des aires de jeu s'inscrit comme l'une des priorités du gouvernement, qui doit faire



face à un véritable défi démographique en Région bruxelloise. Le Maillage jeux est explicitement mentionné et présenté dans le projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD), avec les maillages socio-récréatif, bleu et écologique, comme l'un des éléments stratégiques du maillage vert.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Au niveau de la stratégie, un colloque « le jeu dans la ville » et une conférence au parlement bruxellois ont également été organisés afin d'alimenter la réflexion et de définir la stratégie en matière de développement d'infrastructures ludo-sportives, permettant ainsi à la Région de disposer d'un outil de référence en la matière. Une brochure relative au skate dans la ville, intitulée SK8BXL, a également été éditée.

Au niveau des infrastructures, le Parc Roi Baudouin a fait l'objet de nombreux aménagements qui se sont terminés en 2015 et ce, sur les trois phases du parc. Ainsi, dans la phase 1 a été créée une zone de jeu et d'aventure dans la nature à destination des 8-12 ans. Dans la phase 1 et 2 ont également été réalisés des aménagements de l'articulation/connexion entre la phase 1 et 2 du Parc Roi Baudouin, comprenant une vaste aire de jeu destinée aux jeunes enfants et accueil des

familles en phase 2, ainsi que l'aménagement d'un espace multigénérationnel avec fontaine ludique, assises et grandes balançoires. La phase 3 du parc a fait l'objet d'aménagements et de rénovations au niveau de la petite pleine de jeu du chalet du Laerbeek, ainsi que d'une rénovation complète au niveau de la grande aire de jeu permettant une augmentation de l'attractivité et une diversification de l'offre (grandes tours, rocher de grimpe, toboggan géant, deux tyroliennes, balançoires et hamacs), ainsi que la récupération d'arbres pour développer des assises sculptées.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget : 2 355 051 € en 2015, répartis sur les différents aménagements
- Ressources humaines : 4 ETP dont 3,5 ETP pour toute la zone PRB1-2-3 et 1/2 ETP communication / publication / colloque

RÉSULTATS

Au niveau des infrastructures, l'offre ludo-sportive a été accrue et renforcée sur les trois phases du Parc Roi Baudouin, répondant ainsi aux besoins d'une population jeune et des familles situées dans des quartiers à forte densité. L'augmentation des surfaces de jeu, de leur diversité, de leur originalité et l'amélioration de l'intégration paysagère de ces mêmes

espaces contribuent fortement à augmenter l'attractivité et le niveau de rayonnement du Parc Roi Baudouin. Ces différentes réalisations permettent à un public plus large, familial et varié d'avoir accès aux activités sportives et ludiques de plein air, et répondent à une demande. En outre, les aires de jeu/sport rénovées permettent de créer un véritable maillage au sein des trois phases du Parc Roi Baudouin. Ces objectifs sont conformes aux recommandations stratégiques du maillage jeux, inscrites au PRDD.

Au niveau de la stratégie, d'un point de vue quantitatif, les publications 'Le jeu dans la ville' et 'SK8BXL' ont toutes été distribuées au public cible : 1000 exemplaires. Une centaine de personnes ont assisté au colloque organisé par Bruxelles Environnement 'Le jeu dans la ville' et 70 personnes étaient présentes à la conférence au Parlement bruxellois. La large diffusion d'un outil stratégique, à travers une approche dynamique (colloque), pratique et théorique auprès des différents acteurs de l'espace public, contribue à promouvoir une nouvelle vision de la ludicité dans la ville et à fournir un outil performant visant à soutenir les maîtres d'ouvrage dans leurs tâches.

PERSPECTIVES

De manière générale, le maillage jeux poursuit son travail de redéploiement des aires de jeu à Bruxelles à l'horizon 2020, visant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins identifiés. Les futurs aménagements d'aires de jeu sont planifiés selon un plan quinquennal et se situent principalement dans les zones de carences identifiées, où les besoins sont les plus criants : Zone centre, Quai des Matériaux, Botanique, St Josse: Liedekerke, Square Frick, Molenbeek : Scheutbos.

Au niveau de la communication, la cellule jeu prévoit de réimprimer 1000 exemplaires des deux publications 'Le jeu dans la Ville' et 'SK8BXL' pour faire face à la demande et poursuivre son travail de promotion d'une ville plus 'jouable', offrant aux familles bruxelloises des espaces à la fois plus conviviaux, originaux et diversifiés, contribuant ainsi au bien-être des habitants bruxellois.





INFRASTRUCTURES DANS LES PARCS: LANCEMENT DES CHANTIERS DE RESTAURATION DE CINQ BÂTIMENTS CLASSÉS

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Bruxelles Environnement est responsable de la gestion et de l'entretien d'un important parc immobilier, principalement dans le domaine de la gestion des espaces verts et des forêts. Au total, ce sont plus de 150 maisons, kiosques, fermes et granges, serres et monuments, et autres bâtiments variés tels que le monument à la mémoire de la Reine Astrid au square du 21 Juillet à Laeken ou encore les ponts et passerelles reliant la Promenade verte. En tant que gestionnaire de ce patrimoine, Bruxelles Environnement se doit :

- d'assurer la sécurité et le confort des gardiens de parc, jardiniers, animateurs, gardes forestiers ...
- de contribuer à l'embellissement des parcs et jardins par la mise en valeur du patrimoine architectural.

Conformément au second objectif, Bruxelles Environnement a lancé en 2015 pas moins de cinq projets de restauration d'immeubles classés dans des parcs qui, au détour des regards des promeneurs, viendront émerveil-

ler leurs balades. Ces 5 bâtiments sont les écuries, la conciergerie et la forge du parc Duden (Forest), la conciergerie du Jardin Colonial (Laeken) et le pavillon du parc Sobieski (Laeken). Les travaux recouvrent notamment le nettoyage des façades et toitures, la restauration des boiseries et ferronneries, et la remise en état des abords extérieurs.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les biens concernés sont le plus souvent des propriétés de la Région de Bruxelles-Capitale, dont la gestion a été confiée à Bruxelles Environnement par décision du Gouvernement du 19/02/1998. D'autres biens sont des propriétés de la Donation Royale situées dans des parcs gérés par Bruxelles Environnement. Un grand nombre de constructions concernées sont classées comme monuments, en raison de leur grande valeur patrimoniale, ce qui a des conséquences quant aux choix architecturaux.

La méthodologie de restauration pour ces biens prévoit une phase d'étude de la situation existante (relevés géomètre, analyse des pathologies du bâtiment, identification des éléments non d'origine, retranscription des moulures ...) et une phase de détermination des mesures de conservation et des moyens

d'exécution. Les immeubles se situent dans des sites classés, ce qui implique que les projets doivent se conformer à la réglementation applicable en la matière et sont étudiés en dialogue avec la Direction des Monuments et des Sites. Les projets sont montés en collaboration avec les paysagistes de la Division Espaces verts et les équipes extérieures qui occupent ces immeubles, singulièrement les gardiens et les jardiniers.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES

- Budget: 98 371€ (engagés en 2015) pour les études architecturales. Le budget des travaux (à engager en 2017 et 2018) porte sur 502.958 €.

RÉSULTATS

En 2015, les études ont été lancées pour les façades et toitures de 5 immeubles classés. Elles comprennent des études historiques, et des sondages stratigraphiques et chromatiques sont réalisés en collaboration avec la Direction des Monuments et des Sites. Il est important d'évaluer correctement les dégradations et la structure du bâtiment afin de déterminer les techniques de restauration qui assureront la plus grande pérennité à ce patrimoine. Tous les désordres, problèmes d'humidité, boiseries (corniches, châssis, portes, ...) et ferronneries, les toitures et zingueries ...

font partie du programme de rénovation. Si le bâtiment présente un problème de stabilité, il sera également résolu.

Travailler sur du patrimoine classé n'exclut d'ailleurs pas d'être attentif aux questions d'énergie. Chaque fois que c'est possible, des techniques d'isolation performantes et les principes de l'écoconstruction sont mis en œuvre. Dans ce cadre, le projet doit atteindre le seuil fixé par la réglementation en vigueur en Région de Bruxelles-Capitale et même mieux si l'économie du projet le permet.

PERSPECTIVES

Les 5 projets sont menés de front, en collaboration avec un bureau d'architecture spécialisé. Le planning prévisionnel se présente comme suit :

- Janvier à juin 2016 : études historiques et techniques ; relevés ; élaboration des projets architecturaux et préparation des dossiers de demande de permis d'urbanisme
- Juillet 2016 à janvier 2017 : procédures des demandes de permis d'urbanisme
- Février à septembre 2017 : préparation des détails techniques et du dossier d'adjudication des travaux
- Octobre 2017 : lancement des marchés publics pour la réalisation des travaux
- Novembre 2018 : démarrage des chantiers

La réalisation des chantiers durera, en fonction des projets, entre 8 et 16 mois. Le planning et le déroulement des projets seront consultables sur internet et une information sera mise en place à l'attention du voisinage.



RÉSERVE NATURELLE DU ZAVELENBERG : FINALISATION DU PLAN DE GESTION NATURE - PATRIMOINE

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

L'Ordonnance Nature de 2012 implique de doter les réserves naturelles d'un plan de gestion qui décrit précisément le site, le remet dans son contexte écologique, urbanistique, historique et social, et fixe les objectifs de gestion et moyens pour une période de 10 ans. Quand le site est classé, cela implique la réalisation d'un plan de gestion mixte Nature-Patrimoine, comme c'est le cas ici pour la réserve naturelle du Zavelenberg. Dans ce cas, le contenu a été élaboré en collaboration avec la Direction des Monuments et Sites (DMS) pour le volet patrimoine. Les objectifs des plans de gestion sont les suivants :

- Décrire le site sur le plan paysager, écologique, historique, social, en mettant l'accent sur cet espace rural rélictuel caractéristique;
- Finaliser les objectifs de gestion du site sur le plan paysager (paysage rélictuel typique), écologique (protection de la biodiversité couplée à une gestion par élevage extensif de bétail et donc une production

agricole écologique), social (lieu de promenade pour le voisinage, lieu de passage avec la promenade verte);

- Décrire les moyens de gérer le site: bétail en élevage extensif (1 bête/ha), très favorable à la biodiversité, reconstitution de bocage;
- Faire approuver le plan de gestion en 2016, au terme d'une procédure d'enquête publique à définir.

Ce plan de gestion doit aussi permettre de réaliser un modèle type et une structure de plan de gestion Nature-Patrimoine pour les autres sites concernés en Région de Bruxelles-Capitale.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Ordonnance du 1er mars 2012 relative à la Conservation de la Nature;
- Arrêté du 27 avril 1992 relatif à la création de la réserve naturelle régionale du Zavelenberg;
- Arrêté Royal du 26 avril 1989 classant le site du Zavelenberg pour sa valeur scientifique et esthétique.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le site est géré depuis 1992 par Bruxelles Environnement et fait l'objet d'une conven-

tion avec un fermier. Cette convention est valable jusque 2019 et fixe un certain nombre de règles pour l'exploitation des prairies. La gestion des zones soustraites au bétail est en parfaite conformité avec les objectifs de conservation de la nature, mais ce n'est pas le cas pour les prairies et certains manquements, notamment au niveau du contenu de la convention et de l'absence de vision à long terme pour garantir et pérenniser l'espace, justifiaient la définition d'un plan de gestion. Sa rédaction nécessite les étapes suivantes :

- Recherches sur le terrain (relevés biodiversité et unités de végétation, arbres remarquables, équipements, etc.), prises de vue;
- Recherches historiques;
- Rédaction, réalisation des documents cartographiques;
- Concertations avec la Division Espaces Verts, la Direction des Monuments et sites, et mise au point d'une structure conjointe de plan Nature-Patrimoine;
- Adaptation du document en fonction de la nouvelle structure;
- Présentation et envoi des documents au cabinet pour approbation et accord pour lancer l'enquête publique.

Ces différents éléments permettent la rédaction du plan de gestion, et donc la définition des moyens et objectifs de gestion du site pour 10 ans.

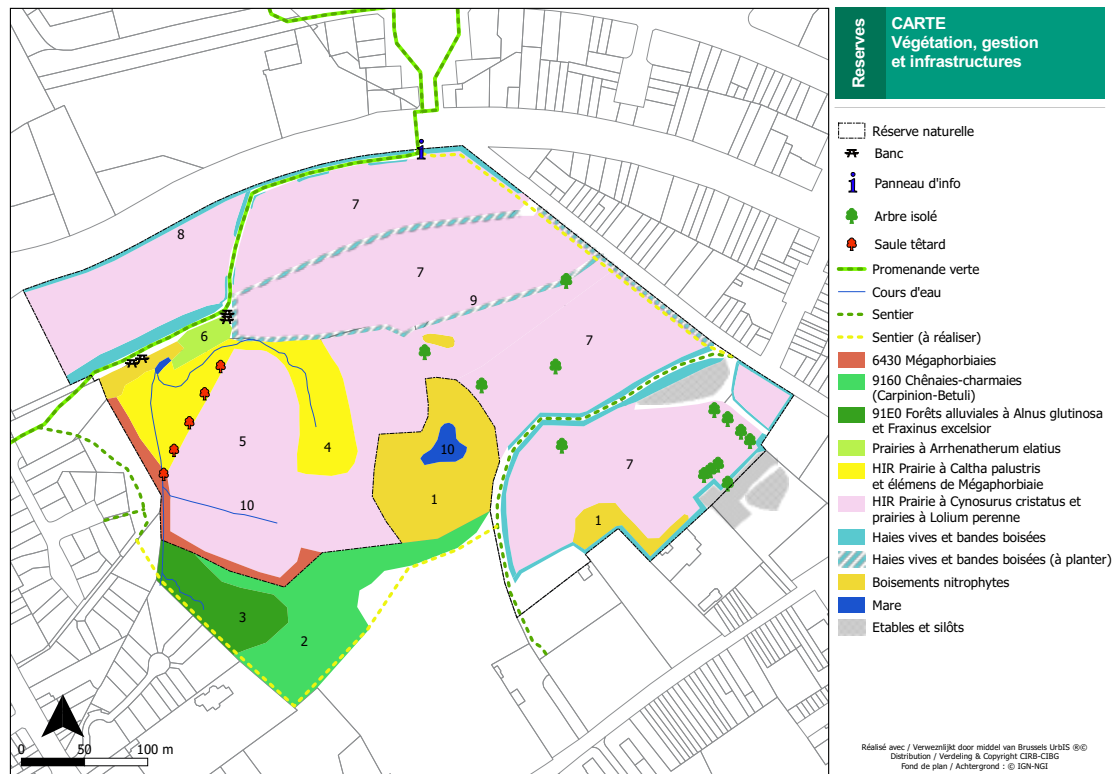
RÉSULTATS

A ce stade, le plan de gestion est finalisé suivant les critères définis et respecte la législation Nature et Sites Classés. Il fixe ainsi un cadre pour l'utilisation et les moyens de gestion des terrains pour 10 ans. Cela sera notamment très utile en cas de changement de gestionnaire ou de propriétaire. Le plan doit maintenant être soumis à enquête publique. Par ailleurs, cette réflexion a permis de mettre au point un modèle-type de plan de gestion Nature-Patrimoine, et une procédure pour enquête publique et obtention de permis.

PERSPECTIVES

En 2016, il conviendra de veiller à finaliser l'enquête publique et l'approbation par le Gouvernement et ensuite mettre en œuvre le plan de gestion. Cela passera notamment par les actions suivantes :

- Mettre en place les petits aménagements prévus en plus de la gestion récurrente (haies, sentiers, et réaliser les objectifs paysagers et de biodiversité, mais aussi l'accueil du public);
- Planifier, à l'issue de la convention, une poursuite d'élevage extensif compatible avec les objectifs paysagers et de conservation de la nature, en s'intégrant dans la stratégie Good Food;
- Assurer, comme décrit pour les prairies et



la ferme, la transition d'une ferme conventionnelle vers une gestion extensive avec un élevage biologique. Cela nécessitera notamment la création au sein de Bruxelles Environnement d'une unité agricole et fermière, chargée de gérer les espaces agricoles sur lesquels l'organisme a une maîtrise foncière, en commençant par le Nord-Ouest de Bruxelles (Parc Baudouin III, Scheutbos, etc.)



NATURA 2000: ÉLABORATION DES ARRÊTÉS DE DÉSIGNATION

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

La Région de Bruxelles-Capitale devait normalement désigner les zones spéciales de conservation (ZSC) pour le 07/12/2010. Depuis le 27/03/2015, la Belgique est sous le coup d'une mise en demeure pour avoir manqué à l'obligation de désigner les sites d'intérêt communautaire en tant que ZSC et d'établir des priorités pour leur conservation, ainsi que pour avoir manqué à l'obligation d'arrêter les mesures de conservation nécessaires. Chacune des 48 stations désignées en Natura 2000 doit également faire l'objet d'un plan de gestion spécifique.

Ces plans de gestion déboucheront sur une mise en œuvre complète des directives Natura 2000 précitées et ce, selon les modalités décrites au chapitre 4 – Zones Natura 2000 – de l'ordonnance du 1er mars 2012 relative à la conservation de la nature.

Du point de vue du contenu, les plans fourniront les connaissances et informations nécessaires sur les modes et mesures de gestion nécessaires pour maintenir et, si possible, restaurer les habitats présents dans un bon état de conservation. Les arrêtés et plans de gestion sont des documents de référence pour,

d'une part, l'organisation d'une gestion active de la nature dans les zones Natura 2000 et, d'autre part, l'appréciation et l'évaluation de l'impact des plans et projets dans ces zones.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

Le Chapitre 4 de l'ordonnance du 1er mars 2012 relative à la conservation de la nature régit l'identification, la désignation, les mesures de conservation, ainsi que les mesures de gestion des sites Natura 2000. Ces dispositions transposent les directives 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi



que de la faune et de la flore sauvages, et 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Durant la période précédant 2015, 3 rapports sur les objectifs de conservation ont été rédigés pour les 3 zones bruxelloises de la directive habitats (2006-2008), par le biais de plusieurs marchés publics. Ces rapports comportent l'analyse des valeurs naturelles présentes et une description de la vision, des points noirs et des objectifs pour cette zone. Par ailleurs, des avant-projets de plans de gestion ont été établis pour les 48 stations du réseau Natura 2000 bruxellois (2006-2009). En 2014, l'un des 3 avant-projets d'arrêté de désignation a été approuvé en 1^{er} lecture.

L'exécution des phases décrites ci-dessous, exécutées en 2015, a requis une contribution multidisciplinaire importante de la part de plusieurs travailleurs au sein de l'Institut. Sans oublier les tâches moins lourdes mais néanmoins importantes, telles que le placement d'affiches dans le cadre des enquêtes publiques, et la rédaction et la publication de textes sur le site Internet.

Désignation des zones Natura 2000:

- Zone spéciale de Conservation II
 - > organisation de l'enquête publique;
 - > analyse de l'enquête publique et préparation du projet d'arrêté pour la 2e lecture;
 - > analyse de l'avis du Conseil d'Etat et préparation du projet d'arrêté pour la 3e lecture;
 - > préparation de la publication au Moniteur belge.
- Zones spéciales de Conservation III et I
 - > finalisation technique de l'avant-projet d'arrêté pour la 1e lecture;
 - > organisation de l'enquête publique;
 - > analyse de l'enquête publique et préparation du projet d'arrêté pour la 2e lecture.



Approbation des plans de gestion pour les zones Natura 2000:

- lancement du marché public pour l'actualisation du plan de gestion du Bois du Verrewinkel en fonction des objectifs de conservation prévus dans l'arrêté de désignation et de la procédure décrite dans l'ordonnance nature.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget: 10.000 €
- Ressources humaines : 200 j/h

RÉSULTATS

Nombre d'étapes réalisées dans la désignation des zones Natura 2000 : 21 des 30 étapes reprises dans le planning du projet ont été réalisées, dont 19 en 2015.

L'année 2015 a permis d'avancer substantiellement sur le dossier des arrêtés de désignation Natura 2000. L'arrêté de désignation pour la ZSC2 a été soumis à enquête publique et a fait l'objet d'un accord en seconde lecture. L'avis du Conseil d'Etat a été reçu fin août et a été intégré. L'arrêté a été adopté par le Gouvernement le 24/09/2015. Les arrêtés de désignation pour les ZSC3 et 1 ont fait l'objet d'un accord en première lecture et soumis à enquête publique en septembre-octobre-novembre. Les remarques ont été intégrées et

soumises au cabinet fin décembre 2015.

L'objectif en 2016 s'axe sur la poursuite des travaux préparatoires à l'adoption définitive des arrêtés de désignation des sites Natura 2000.

PERSPECTIVES

DÉSIGNATION DES ZONES NATURA 2000

Accomplissement des 9 étapes restantes, ce qui doit déboucher sur la désignation définitive des Zones spéciales de Conservation I et III. Il s'agit par essence de l'approbation en deuxième lecture du projet d'arrêté pour la Zone spéciale de Conservation I, puis de l'intégration des remarques éventuelles du Conseil d'Etat pour les Zones spéciales de Conservation I et III. Cela implique la poursuite du travail en cours, avec l'équipe décrite ci-dessus.

APPROBATION DES PLANS DE GESTION POUR LES ZONES NATURA 2000

2016 est une année importante pour lancer la procédure légale d'approbation des plans de gestion Natura 2000 et pour entamer la rédaction d'un rétroplanning. Il faudra aussi lancer un marché public en 2016 pour l'actualisation des projets de plans de gestion rédigés en 2006-2009, en fonction des objectifs de conservation et de la procédure décrite dans l'ordonnance nature.

DES APPROCHES THÉMATIQUES VARIÉES POUR UNE MEILLEURE ACTION TRANSVERSALE

52



BIEN-ÊTRE ANIMAL : PREMIER BILAN UN AN APRÈS LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Suite à la VI^e réforme de l'Etat et au transfert de la compétence du bien-être animal vers Bruxelles Environnement, l'Institut peut, pour la première fois, prendre des mesures afin d'améliorer le bien-être des animaux, en tenant compte de notre contexte de grande ville et avec pour objectif de permettre à l'homme et aux animaux de cohabiter en harmonie. Les nouvelles compétences portent entre autres sur l'octroi d'une information ciblée, la sensibilisation, la collaboration avec les partenaires externes, ainsi qu'un contrôle du respect de la législation et le dialogue en cas de non-respect de celle-ci.

Afin de réaliser ces différents éléments, plusieurs pôles d'action ont été identifiés. Dans un premier temps, il s'agit d'optimiser le cadre juridique, de lancer des réflexions dans des thématiques spécifiques et d'inciter les acteurs à adopter des comportements promouvant le bien-être des animaux (octroi de subventions,...). Ensuite, les non-conformités à la législation devront faire l'objet d'actions adaptées, en mettant l'accent sur le dialogue et la responsabilisation. Une attention devra



également être portée aux synergies, en développant des partenariats durables avec les organisations des droits des animaux, les refuges, les communes, les autres Régions,... Enfin, une politique de communication active et pédagogique permettra de sensibiliser la population au bien-être des animaux.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

Actuellement, la législation concernée est principalement celle héritée du fédéral : la loi du 14/08/1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et ses plus de 140 arrêtés royaux. En vue d'optimiser le cadre juridique en cette matière et de lancer des réflexions dans des thématiques particulières adaptées à son profil urbain, Bruxelles a déjà par exemple modifié l'identification et l'enregistrement des chiens, et initié la création d'un Conseil bruxellois du bien-être animal.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

La Région bruxelloise est officiellement devenue compétente en matière de bien-être animal le 01/07/2014, suite à la VI^e réforme de l'Etat. Néanmoins, cette compétence a été intégrée au sein de Bruxelles Environnement le 01/01/2015, au terme de la période transitoire au cours de laquelle les missions en cette matière continuaient à être exercées par les agents du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, sous l'autorité des différentes Régions. Les agents du SPF travaillant sur la problématique du bien-être animal n'ont dès lors rejoint Bruxelles Environnement que début 2015.

Les moyens humains étant limités au début de l'année, l'accent a été mis sur l'organisation du service, et les tâches obligatoires et prio-

ritaires. L'attention s'est portée dans un premier temps sur des projets légistiques et des avis juridiques. Différents projets promouvant le bien-être animal, initiés par des communes, des asbl et une université, ont également été subventionnés. Un système de gestion des plaintes a également été mis en place. Par ailleurs, une journée d'étude ayant comme sujet «bien-être des animaux en région urbaine» a été organisée. En terme de communication, la création d'un logo et d'un projet de communication pour le Conseil bruxellois du bien-être animal a été développée. Les premiers renforts en matière de ressources humaines sont arrivés en septembre 2015.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget: 625000 €, comprenant les ressources humaines et les montants relatifs à la gestion de la compétence
- Ressources humaines: 7 ETP dont 3 provenant du SPF.

RÉSULTATS

Fin 2015, via le formulaire de plainte mis en ligne, 151 plaintes sont arrivées au service, dont 107 ont été traitées par le service. 44 plaintes concernaient les autres Régions et ont été transmises aux services compétents. Parmi les dossiers clôturés, pour 7 dossiers,

les infractions constatées ont été résolues grâce au processus de dialogue. 51 dossiers sont clôturés sans interaction du service pour différentes raisons (aucune infraction constatée ou plainte devenue sans objet).

Le service a traité 12 demandes d'agrément, dont 10 pour des établissements nécessitant un agrément et 2 pour les labos utilisant des animaux d'expérience, 68 mises à jour, 3 approbations de commissions d'éthique et 11 reconnaissances de formation. Le service a traité également 15 demandes de subventions.

Plusieurs projets législatifs ont déjà vu le jour, dont l'initiation d'un Conseil bruxellois du bien-être animal, afin d'émettre des avis spécifiques au contexte régional. Bruxelles a également incité divers acteurs à adopter des comportements promouvant le bien-être des animaux. Un soutien financier a ainsi été mis en place afin d'aider efficacement certains acteurs, tels que les communes prenant des initiatives pour promouvoir le bien-être animal à une échelle très locale ou les asbl actives en cette matière. Une journée d'étude visant à renforcer les échanges entre les différents services concernés a été organisée et un Protocole de collaboration entre les 3 Régions est en cours de finalisation. Ces synergies permettent de collaborer dans l'intérêt du bien-

être animal. Un formulaire en ligne permettant de signaler les cas d'actes de maltraitance ou de négligence envers des animaux a été créé. Ce formulaire permet d'accélérer la prise en considération et la résolution de ces situations.

PERSPECTIVES

L'institut souhaite poursuivre l'évaluation, l'affinement et l'adaptation de la politique et la législation sur base du contexte urbain. La mise en place du Conseil bruxellois du bien-être animal sera un des défis de 2016. La Région poursuivra aussi l'incitation des acteurs à adopter des comportements promouvant le bien-être des animaux et intensifiera la collaboration avec les communes. Il conviendra aussi d'évaluer les initiatives existantes en termes de méthodes alternatives aux expérimentations animales, ainsi que de renforcer les synergies au sein et en dehors de l'institut. La responsabilisation des personnes passe par l'organisation d'inspections afin de poursuivre le contrôle du respect de la législation. Grâce à l'élargissement du service, ainsi qu'à la recherche et la mise sur pied d'une collaboration constructive, les contrôles peuvent être mis en œuvre plus efficacement. Une campagne de communication visant à sensibiliser la population au bien-être animal sera organisée.



PLAN DE GESTION DE L'EAU: ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DU SECOND PLAN BRUXELLOIS (2016-2021)

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

En juillet 2012, la Région de Bruxelles-Capitale se dotait de son premier Plan de Gestion de l'Eau (PGE1). Ce plan couvrait la période 2010-2015. En 2016, la Région adoptera un nouveau plan, qui portera sur la période 2016-2021. Ce nouveau plan, rédigé en 2015, est une réponse intégrée et globale à l'ensemble des défis liés à la gestion de l'eau. Il planifie les actions à entreprendre en vue de répondre à ces défis, en s'inspirant des imprécisions du plan précédent et en adaptant ses ambitions. L'évaluation du PGE 1 a permis d'orienter la réalisation du nouveau plan afin que le PGE 2 veille à :

- adopter une structure qui répond mieux aux exigences de la Directive et qui en facilite la compréhension. Il se compose d'une partie descriptive (état des lieux, les objectifs à atteindre,...) et d'une partie opérationnelle établissant le programme de mesures (PM) à mettre en œuvre.
- établir un inventaire des émissions pour les principaux cours d'eau qui permet d'opérer

un meilleur ciblage des mesures à prendre afin d'atteindre le bon état des masses d'eau.

- intégrer les exigences de la directive Inondations, permettant ainsi une réponse globale et intégrée aux défis liés à l'eau.
- réévaluer les dérogations aux objectifs environnementaux.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

La Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau impose aux Etats membres d'élaborer et d'adopter un Plan de Gestion de l'eau du district hydrographique tous les 6 ans. En Région de Bruxelles-Capitale, cette directive a été transposée par l'ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau. Son Chapitre V est consacré au Plan de Gestion de l'Eau et aux outils qui en découlent.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le premier plan de gestion ayant été adopté tardivement, il n'a dès lors pas été possible de réaliser l'intégralité des actions prioritaires qui y étaient définies. Sur les 63 actions adoptées par le Gouvernement, 10 ont été réalisées intégralement, 42 sont actuellement en cours d'adoption ou d'application et 11 n'ont



finalement pas été mises en œuvre, que ce soit pour des raisons de temps, de restrictions budgétaires ou encore en raison de la perte de pertinence de ces mesures, ou encore, suite à la modification du contexte de terrain ou des priorités. L'expérience de la rédaction et de la mise en œuvre du premier plan de gestion constitue la base instructive pour orienter le travail d'écriture du second plan, et ainsi d'établir un plan d'action plus cohérent et efficace.

Fort de ces enseignements, Bruxelles Environnement est parvenu à finaliser en 2015 un nouveau plan complet et ambitieux, intégrant l'ensemble des obligations européennes. Il a pu être réalisé en coordination avec les autres acteurs bruxellois de l'eau que sont Hydrobru, Vivaqua et la SBGE.

Le texte finalisé a ensuite entamé son parcours législatif. Il a été adopté en première lecture par le Gouvernement en juillet 2015, avant d'être soumis à l'avis des conseils

consultatifs. En octobre 2015, il a fait l'objet d'une approbation en deuxième lecture avant son envoi à l'enquête publique.

Parallèlement au parcours législatif du texte, le rapport des incidences environnementales (RIE), dont tout plan doit faire l'objet, a été rédigé. Il accompagne le projet de plan lors de l'enquête publique. Celle-ci a débuté en novembre 2015 et prendra fin en mai 2016. Le plan a fait l'objet de nombreuses présentations, notamment lors des premières Rencontres bruxelloises de l'Eau et à la séance d'information publique. Le projet de plan fait également l'objet d'une campagne dans les médias nationaux.



// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget: 160.000€, essentiellement pour la communication relative à l'enquête publique (spots radio, soirées d'information, frais d'impression)
- Ressources humaines: 390 j/h pour la finalisation de la rédaction du plan de gestion et le suivi du parcours législatif du texte

RÉSULTATS

Le nouveau PGE doit répondre aux multiples défis que sont notamment la bonne qualité de nos cours d'eau, la préservation des ressources en eau souterraine ou encore la pré-

vention et la gestion des risques d'inondation. Le PGE s'accompagne d'un Programme de Mesures, autrement dit des actions concrètes privilégiées qui seront mises en œuvre grâce à divers leviers politiques (arrêtés, subsides, information, investissements publics, ...) coordonnés entre eux. Au total, ce ne sont pas moins de 120 mesures qui sont proposées ! Outre les mesures mises en place visant à l'amélioration de la qualité de notre réseau hydrographique, une attention toute particulière a été apportée à la gestion alternative des eaux de pluie. Il s'agira, en vue de lutter contre les inondations, de gérer dès que c'est possible les eaux de pluie là où elles tombent. Par ailleurs, les retours sur le projet de plan des conseils consultatifs et des citoyens et associations, lors des diverses rencontres, ont été très positifs. Bien que la problématique relative à la gestion de l'eau est une thématique peu connue des citoyens bruxellois et de ses représentants politiques, l'engouement participatif des associations citoyennes, la collaboration active des autres acteurs et des Régions limitrophes, le respect des prescriptions européennes ambitieuses et l'implication politique dans le PGE 2 en font un projet particulièrement réussi, atteignant pleinement ses objectifs.

De plus, le Plan constitue également une étape préalable indispensable pour parvenir

à faire travailler les opérateurs du secteur de l'eau dans la même direction, avec des objectifs communs. Les exigences européennes et les objectifs très ambitieux de la Région s'y retrouvent tous.

PERSPECTIVES

Le second Plan de Gestion de l'eau devrait faire l'objet d'une adoption définitive en septembre 2016. Il s'agira alors d'assurer la mise en œuvre coordonnée de l'ambitieux programme de mesures qui l'accompagne. La réalisation de ces mesures permettra d'améliorer la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines présents en Région bruxelloise. Elle devrait également permettre de gérer les risques d'inondation, très présents dans certains quartiers de la Région.

Enfin, toutes les mesures mises en place, telles que la remise à ciel ouvert de cours d'eau ou le réaménagement d'étangs, amélioreront le cadre de vie des Bruxellois. Tout ceci nécessitera encore une implication active du politique et des différents acteurs publics.





EXEMPLARITÉ DES POUVOIRS PUBLICS EN MATIÈRE DE TRANSPORT: PREMIER RAPPORT SUR LA FLOTTE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

La Région bruxelloise se trouve confrontée à des défis importants pour améliorer la qualité de l'air, en particulier par rapport aux fines particules et aux dioxydes d'azote. Le transport motorisé, et les nombreuses voitures au diesel, contribuent largement à ces émissions. Les pouvoirs publics peuvent apporter leur pierre à l'édifice en choisissant, notamment, d'intégrer des voitures moins polluantes dans leur flotte. Il existe de nouvelles obligations à ce sujet depuis août 2014. En 2015, Bruxelles Environnement a pu analyser une première fois l'application de ces obligations.

En vertu de l'arrêté du 15/05/2014, Bruxelles Environnement est tenu de faire une analyse des parcs automobiles des pouvoirs publics et de transmettre ce rapport au Gouvernement et au Parlement.

La rédaction du rapport répond donc à une obligation légale. Mais cela permet en même temps à Bruxelles Environnement d'avoir une idée de l'impact de la flotte et de proposer des



mesures appropriées pour aider les pouvoirs publics à instaurer une gestion écologique de leur parc automobile. Bruxelles Environnement peut par ailleurs échanger des connaissances avec d'autres pouvoirs publics et faire la promotion des bonnes pratiques en la matière.

Enfin, le but de l'obligation est de réduire les émissions de fines particules et de dioxydes d'azote, engendrées par l'utilisation de véhicules par les pouvoirs publics.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie (COBRACE) - 02/05/2013

- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exemplarité des pouvoirs publics en matière de transport et modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 avril 2011 relatif aux plans de déplacements d'entreprises

ÉTAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'arrêté «exemplarité» est entré en vigueur en août 2014. Avant cela, les pouvoirs publics régionaux et locaux n'étaient soumis à aucune obligation en matière de performances environnementales de leur flotte - à l'exception de 5 pouvoirs publics régionaux ayant une flotte

de plus de 50 véhicules. Il était dès lors difficile pour Bruxelles Environnement d'avoir une idée de l'ampleur et de l'impact environnemental précis de la flotte des pouvoirs publics.

Depuis, les pouvoirs publics régionaux et locaux sont tenus:

- de dresser chaque année un rapport des performances environnementales de leur flotte;
- de prendre en compte des performances environnementales minimales lors de l'acquisition de nouvelles voitures personnelles (interdiction du diesel, seuil Ecoscore), de camions et de camionnettes (norme Euro la plus récente);
- d'intégrer des critères environnementaux dans les cahiers des charges pour l'acquisition de véhicules.

Selon la législation, les pouvoirs publics devaient envoyer pour la première fois leur rapport pour le 31/01/2015, avec un aperçu (des performances environnementales) de leur parc automobile. Bruxelles Environnement a envoyé quelques rappels et a reçu ce rapport de (presque) toutes les institutions. Étant donné qu'il s'agissait de la première fois, il a fallu un peu d'aide, qui s'est traduite par des échanges de mails, pour que tout soit rempli correctement.

Bruxelles Environnement a intégré ces don-

nées dans une base de données nouvellement créée.

Une fois les données introduites, des analyses ont pu être effectuées.

Les premiers chiffres ont été présentés aux pouvoirs publics concernés lors d'une formation sur les voitures électriques («roadshow») en juin.

Bruxelles Environnement a ensuite rédigé un rapport d'évaluation complet sur la base des données reçues. Il s'agit donc des flottes telles qu'elles se présentaient au 31 décembre 2014: leurs caractéristiques et leurs performances environnementales, ainsi que le degré de respect des critères légaux.

Fin 2015, le projet de rapport d'évaluation a été envoyé pour validation aux pouvoirs publics concernés, avant qu'il ne soit publié sur le site Internet - début 2016.

En même temps que le rapport, Bruxelles Environnement a également envoyé les formulaires pour la composition du parc automobile le 31/12/2015. Ceux-ci sont pré-remplis avec les données du parc automobile de 2014 afin d'alléger la tâche pour les pouvoirs publics et de réduire les risques d'erreurs.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget: 3.000 €
- Ressources humaines: 0,4 ETP
- Commentaire : Il s'agit des moyens mis en œuvre pour l'exécution de l'arrêté: non seulement la rédaction du rapport, mais aussi l'organisation de la formation, la création de la base de données, les contacts avec les pouvoirs publics, la communication, etc.

RÉSULTATS

La rédaction du rapport a permis de faire le point sur les parcs automobiles - situation 2014 - des pouvoirs publics bruxellois: leurs caractéristiques et leurs performances environnementales, ainsi que la mesure dans laquelle ils répondent aux critères légaux.

Les réactions à la demande d'introduire un premier rapport sur le parc automobile ont été relativement nombreuses: sur les 67 institutions concernées (qui disposent d'un parc automobile), (seules) 4 n'ont pas répondu. Il s'agit au total de 3.731 véhicules. En 2014, 42% des voitures personnelles roulaient au diesel. Ce taux devrait baisser progressivement grâce à l'arrêté. Un point positif: en 2014, 2% des voitures personnelles étaient déjà totalement électriques.

Quelque 25 gestionnaires de flotte ont parti-

cipé à la formation «Gestion écologique de la flotte» de Bruxelles Environnement.

En 2015, la prise de conscience par rapport à l'obligation d'«exemplarité» a déjà nettement augmenté au sein des pouvoirs publics. Nous en voulons pour preuve qu'en 2015, Bruxelles Environnement a été régulièrement consulté lors de la rédaction d'un cahier des charges, pour vérifier qu'il répondait bien aux dispositions légales.

La rédaction du rapport a permis à Bruxelles Environnement d'augmenter ses connaissances et souligne les défis de manière aiguë:

- respect de l'interdiction du diesel;
- diffusion des connaissances et des informations, en particulier en ce qui concerne les carburants alternatifs, les textes types pour les cahiers des charges, etc.

La création de la base de données a été un investissement en vue d'alléger le travail à l'avenir, aussi bien pour Bruxelles Environnement que pour les pouvoirs publics:

- les tableaux et graphiques du rapport d'évaluation suivant sont générés automatiquement;
- les formulaires pour le rapport annuel sont pré-remplis pour chaque institution, au départ de la base de données.

PERSPECTIVES

Le rapport d'évaluation qui a été rédigé concerne une année de transition. En effet, l'arrêté est entré en vigueur seulement dans le courant de 2014, alors que plusieurs pouvoirs publics locaux/régionaux avaient déjà pris une décision quant à l'achat de véhicules, sans tenir compte des nouvelles obligations. Ce rapport est donc plutôt un état des lieux des parcs automobiles des pouvoirs publics bruxellois. Grâce aux rapports d'évaluation des années suivantes, nous pourrons suivre l'évolution des flottes publiques.

Il ressort de l'analyse que la flotte des pouvoirs publics bruxellois est en moyenne (un peu) meilleure que l'ensemble du parc automobile immatriculé en Région bruxelloise. Néanmoins, le respect des obligations, et en particulier l'interdiction du diesel et le seuil Ecoscore pour les voitures personnelles et les MPV (Multiple Purpose Vehicles), reste un défi de taille. A l'avenir, Bruxelles Environnement entend renforcer l'échange de good practices et d'expériences.

[Cliquez ici](#) pour plus d'infos sur la législation.





UNE AMÉLIORATION PERMANENTE DES POLITIQUES EXISTANTES

64



INVENTAIRE DE L'ÉTAT DU SOL : VALIDATION DES DONNÉES DISPONIBLES POUR ÉLABORER UN INVENTAIRE DÉFINITIF

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

La validation de l'inventaire de l'état du sol en Région de Bruxelles-Capitale a pour but d'informer les propriétaires et exploitants des terrains pollués ou présumés l'être, en leur transmettant les informations dont dispose Bruxelles Environnement. Ces personnes peuvent alors rectifier ou compléter ces informations afin de disposer d'un inventaire le plus fiable et exhaustif possible pour pouvoir informer toute personne intéressée sur l'état du sol lors des transactions immobilières et de l'implantation de projets économiques.

Au niveau de la gestion des sols pollués en Région de Bruxelles-Capitale, l'inventaire de l'état du sol joue un rôle central car il permet de :

- Planifier l'affectation des terrains en fonction de la qualité du sol ;
- Informer quiconque souhaite connaître l'état du sol d'un terrain donné, en particulier les propriétaires, les acquéreurs, les titulaires et les demandeurs de permis d'environnement ou encore les demandeurs de permis d'urbanisme ;
- Déterminer la nécessité de procéder à une

reconnaissance de l'état du sol et d'imposer, le cas échéant, le traitement d'une pollution.

C'est pourquoi les données de cet inventaire doivent être les plus fiables et exhaustives possibles.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

La base légale était initialement l'Ordonnance du 13 mai 2004 relative à la gestion des sols pollués (M.B. 24 juin 2004). Cette ordonnance a ensuite été abrogée et remplacée par l'Ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués (M.B. 10 mars 2009) qui établit notamment des procédures d'inventorisation des sols pollués, non pollués ou potentiellement pollués, de validation des données collectées et de mise à jour des données de cet inventaire.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

La validation de l'inventaire de l'état du sol a débuté le 1er janvier 2011. Cette validation visait initialement un total de 21.000 terrains et s'étalait sur 5 ans (jusqu'à fin 2015). Lors d'une phase de validation antérieure (2007-2009), 2580 terrains avaient déjà été validés et inscrits à l'inventaire de l'état du sol sur base de l'ordonnance du 13 mai 2004. A la date du 31 décembre 2014, 12.840 sites ont été validés

selon la procédure de l'ordonnance du 5 mars 2009 (24.300 propriétaires contactés), dont 10.750 ont été inscrits à l'inventaire. Le reste des sites (2.090) n'a pas été inscrit à l'inventaire car il s'est avéré, après de nombreuses recherches minutieuses, que la présomption de pollution n'était pas justifiée. Fin 2014, il restait 1.467 sites.

Pour réaliser cette validation, un service spécifique a été créé début 2011. Il comprenait au total 9 agents qui y consacraient tout leur temps et ont réussi à valider environ 90 % des sites concernés pour fin 2013 (18.900 sites). Ensuite, fin 2013, ce service fut réduit à 4 agents, dont l'objectif était de valider les 10 % de sites restants (2.100 sites) sur une période de 2 ans (fin prévue pour le 31 décembre 2015). Cette validation visait les sites les plus complexes (nombreuses activités à risque, mutations cadastrales répétées, études et travaux réalisés selon différentes législations,...) qui nécessitaient deux fois plus de temps que les sites validés auparavant.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget : 82€ pour acheter des données au Cadastre. Le travail a été réalisé en interne.
- Ressources humaines : 5 ETP au sein du service de validation de l'inventaire.

RÉSULTATS

A la date du 31 décembre 2015, les 1467 sites restants ont été validés selon la procédure de l'Ordonnance du 5 mars 2009 et les décisions y afférentes ont été communiquées à plus de 2.400 propriétaires et exploitants en leur permettant, s'ils le souhaitent, de faire part de leurs observations. Cette procédure a permis de reprendre 1442 sites à l'inventaire et seuls 25 sites n'ont pas été inscrits faute d'éléments suffisants justifiant une présomption de pollution. Ces dernières validations ont permis de terminer la phase de validation de l'inventaire de l'état du sol en cours depuis 2011. Toutefois, un tel inventaire doit rester vivant et évoluer quotidiennement en fonction des accidents/incidents signalés, des implantations de nouvelles activités potentiellement polluantes, des cessions ou cessations de telles activités, des études et travaux de traitement réalisés sur les terrains de l'inventaire,...

Cet inventaire validé permet aujourd'hui aux propriétaires/exploitants de planifier leurs transactions immobilières et leurs projets économiques en connaissance de cause, et d'anticiper les éventuelles obligations d'étude, voire de traitement. Cette planification est devenue possible grâce au mécanisme d'attestation du sol (quiconque peut obtenir une attestation du sol pour un terrain donné, reprenant les données disponibles et les éventuelles obligations

à remplir) et à la carte de l'état du sol publiée sur le site Internet de Bruxelles Environnement. Avant la validation de l'inventaire, les vendeurs/acheteurs de terrains et les exploitants découvraient l'état du sol et les obligations y relatives au moment de la signature du compromis de vente devant le notaire, ce qui retardait fortement, voire même parfois bloquait les projets.

Ainsi, en lien et partiellement grâce au travail réalisé dans le cadre de l'inventaire, en 2015, 28.866 attestations du sol ont été délivrées dans le cadre des transactions immobilières et de lancement/cession de projets économiques; 935 parcelles ont fait l'objet d'une reconnaissance de l'état du sol, 670 de ces parcelles étudiées se sont avérées polluées (soit 72 %) et 153 des parcelles étudiées ont fait l'objet d'un traitement (soit 16 %).

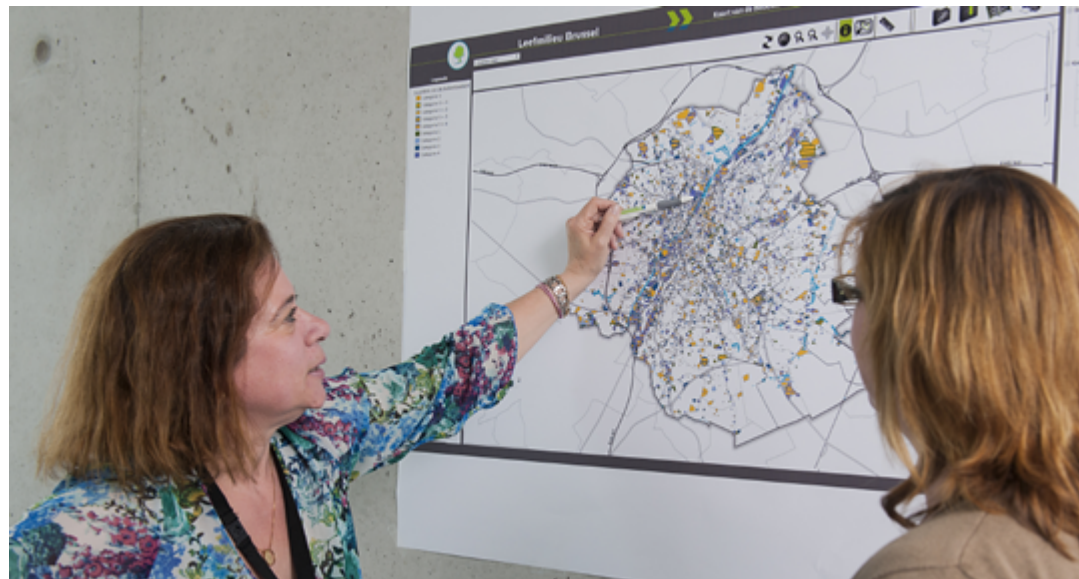
PERSPECTIVES

Le principal défi sera de maintenir l'inventaire de l'état des sols le plus à jour possible afin de pouvoir informer au plus vite, et de la façon la plus exhaustive et la plus fiable possible les vendeurs, les acheteurs, les investisseurs, les pouvoirs publics, les personnes intéressées par la culture potagère, etc.

Cette mise à jour quotidienne se fait via différentes applications informatiques, qui per-

mettent d'importer automatiquement les données techniques et de les intégrer, après vérification, dans l'inventaire de l'état du sol, ce qui entraîne une actualisation instantanée de l'inventaire et de sa carte.

Le but étant d'importer les données techniques fournies par les experts en pollution du sol, les informations liées aux permis d'environnement (démarrage, cession, cessation d'activités) et enfin les signalements d'accidents susceptibles de polluer le sol.



COMMUNICATION EFFICACE SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSPECTION, DES SOLS POLLUÉS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL: UN ATOUT POUR LE RESPECT DE LA LÉGISLATION ENVIRONNEMENTALE

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le respect de la législation environnementale et du bien-être animal à Bruxelles passe par une bonne information et compréhension des dispositifs par les usagers, tels que les différents secteurs professionnels ou les particuliers. Informer passe par un site internet attractif, des brochures et supports adaptés, des événements ciblés et une amélioration du professionnalisme des agents en relation avec ces publics: sens du service public, écoute, clarté, professionnalisme, dynamique d'amélioration continue. L'amélioration de la communication externe et interne permet non seulement d'améliorer les services aux publics mais également de faciliter l'atteinte de nos objectifs stratégiques et opérationnels de promotion des comportements plus respectueux de la législation environnementale, et de responsabilisation des acteurs extérieurs concernés. La professionnalisation de la communication vise aussi à renforcer Bruxelles

Environnement dans son rôle d'expert et de partenaire auprès de ces acteurs. Au niveau interne, une meilleure communication permet une clarification de ce qui est demandé à chacun, ainsi qu'une meilleure circulation de l'information par la création de supports ciblés et adaptés.

La 6ème réforme de l'Etat, qui régionalise le bien-être animal et le transit de déchets, la déclaration de politique régionale, qui prévoit la révision de l'ordonnance Sols et de ses arrêtés ou l'adoption du nouveau code de l'Inspection, sont des moteurs de changement importants pour nos publics cibles mais aussi pour nos agents. Communiquer de manière efficace, positive et ciblée est un défi de taille.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Un des premiers vecteurs d'information aujourd'hui reste le site internet. Une étude récente pointe le recours croissant à cet outil par la majorité de nos publics, mais aussi la trop faible quantité et qualité de l'information sur nos missions et actions disponible sur le site. De plus, l'évaluation en 2014 de la gestion des sols pointe l'amélioration nécessaire de la communication de Bruxelles Environnement dans cette matière; site web, lettres types, FAQ, interfaces avec agents,... Pour



le bien-être animal, transféré à l'institut début 2015, aucun support d'information adapté n'était disponible. Il en allait de même pour les dispositions liées au nouveau code de l'inspection ou aux amendes administratives alternatives, qui méritaient d'être connues d'un large public. Ces changements nécessitent aussi d'autres façons de travailler pour tous nos agents.

Afin d'apporter une solution à ces différents constats, la division Inspectorat et Sols pollués a mis en œuvre une stratégie de communication comprenant notamment la réalisation d'un reportage photos, la publication de brochures sol et la plaquette code Inspection, la confection de roll-up sol et bien-être animal. De plus, les courriers Sol ont été réécrits, et de nombreux articles ont été publiés dans différents magazines et des actions de sensibilisation initiées dans les milieux scolaires.

Le site web a été remis à jour en réécrivant l'ensemble du contenu.

Par ailleurs, d'autres actions ont également été réalisées en 2015 telles que :

- 2 colloques pour l'année des sols (mai et déc.)
- film sur la gestion des sols et ses défis
- actions de promo de l'inspection (plaquettes,...)
- réalisation d'un marché pour un logo et divers pour le futur Conseil du bien-être animal

- colloque sur le bien-être animal

Outre ces actions budgétées, d'autres ont été réalisées en interne telles que trois mises au vert du management, et une grande réunion de communication interne sur le rapport d'activité 2015 et le programme de travail 2016.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget : 125.000 € pour les différentes actions et publications
- RH : 0,8 ETP pour l'ensemble des actions

RÉSULTATS

Les différentes actions développées ont porté leurs fruits. Ainsi, au niveau quantitatif :

- Des pages web concernant le bien-être animal et les sols pollués ont été ajoutées au site de Bruxelles Environnement.
- Les pages web ont reçu 86.369 visites (57.847 FR et 28.522 NL) concernant la gestion des sols pollués et 2322 visites (1615 en FR et 707 en NL) pour les aspects liés à l'inspection.
- Les trois colloques (2 Sol et 1 Bien-être animal) ont attiré respectivement 200, 160 et 70 participants.
- Les brochures sol ont été tirées à 7000 exemplaires.

Au niveau qualitatif :

- Le site web est apprécié et rencontre mieux les attentes de nos publics, plus de documents y sont téléchargeables et l'information y est plus pratique et plus «user friendly».
- Les partenaires externes Sol se sont exprimés sur leurs attentes lors de l'étude de satisfaction. Les 2 colloques les ont bien informés de l'actualité et de l'évolution du secteur, et ont créé des échanges fructueux. Les 4 publications et l'adaptation du site web ont rempli leur rôle de clarification de l'information ciblée, de même que le film, diffusé à diverses occasions. Les courriers Sol réécrits collent mieux aux demandes des publics concernés.
- La plaquette Code Inspection a été diffusée à diverses occasions et contacts.
- Les 3 unités de la Division ont accueilli plus de 500 personnes lors de la Journée Découverte Entreprise (04/11/15), et ont diffusé brochures et conseils au public.
- Les 3 mises au vert ont permis de renforcer la qualité du management interne et la circulation interne de l'info. Il en a été de même pour l'évaluation de la gestion des incidents urgents.

PERSPECTIVES

Le site web devra encore être alimenté et amélioré dans les mois qui suivent, et être mieux

référéncé à chaque occasion. Sa dimension pédagogique doit aussi être renforcée.

Par ailleurs, la politique des sols va fortement évoluer demain par la nouvelle ordonnance et une campagne d'information devra être lancée avec de nouveaux supports. Nos agents devront s'adapter à de nouveaux défis et projets. Il en va de même pour l'inspection car les procédures ont été revues et adaptées, et un système de gestion de la qualité (ISO) entrera bientôt en vigueur. La circulation interne de l'information, la gestion documentaire, l'amélioration des façons de travailler sont au programme, tout comme pour la gestion des incidents urgents. Nous devons plus et mieux communiquer sur les missions d'inspection en 2016, avec l'aide d'autres supports (vade-mecum). Enfin, 2016 sera pour le bien-être animal une grande année de communication ciblée, comme ce fut pointé par le colloque, et des budgets conséquents ont été réservés pour développer des supports pédagogiques.



Colloque Bien-être animal organisé en 2015 au siège de Bruxelles Environnement à Tour & Taxis.



10.000E PERMIS D'ENVIRONNEMENT: RETOUR SUR UN DISPOSITIF QUI A FAIT SES PREUVES

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

La délivrance des permis d'environnement constitue l'une des missions fondamentales de Bruxelles Environnement. Les permis sont élaborés pour répondre à un double objectif : la protection du citoyen et de l'environnement par rapport aux incidences générées par les entreprises, et le développement harmonieux de celles-ci dans le contexte urbain de Bruxelles-Capitale. En conséquence, délivrer un permis d'environnement, c'est accompagner l'entreprise et lui permettre de fonctionner moyennant certaines conditions. L'objectif du permis d'environnement est multiple. D'une part, il englobe l'ensemble des obligations européennes dont la finalité est le plus souvent liée à une protection globale de l'environnement. D'autre part, il contient des conditions permettant de limiter les nuisances directes par rapport au voisinage de manière à permettre une cohabitation optimale avec les citoyens. Enfin, le permis est élaboré en veillant à rester, autant que possible, dans un cadre réaliste axé sur les perspectives de développement économique. Ces 3 finalités



impliquent une réflexion multithématique et spécifique, mêlant les intérêts de l'entreprise, du citoyen et des partenaires publics, notamment ceux en charge des plans de développement et de gestion de la Région de Bruxelles-Capitale.

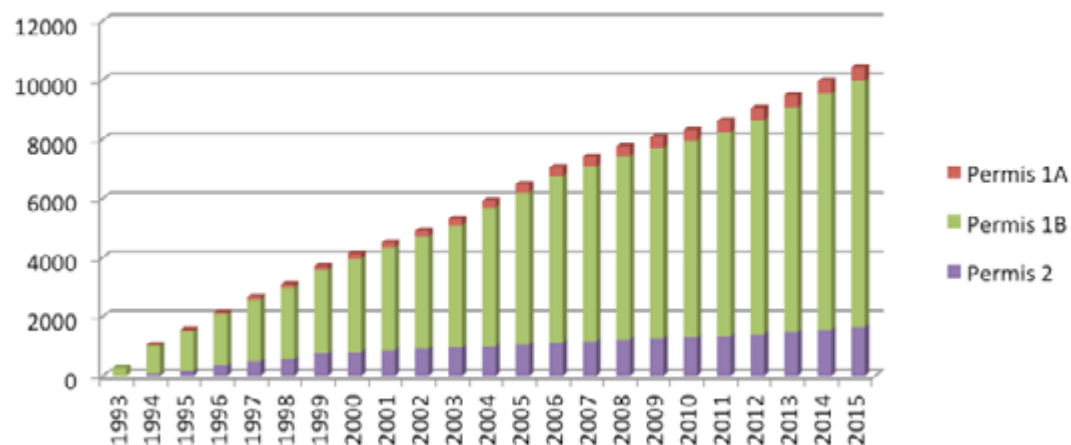
// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et ses arrêtés d'exécution. Cette ordonnance porte notamment 3 directives européennes majeures (incidences, Seveso et IED). Par ailleurs, les permis d'environnement tiennent également compte d'une multitude d'autres cadres légaux, tels que l'ordonnance relative à la lutte contre le bruit, à la protection par rapport aux radiations non ionisantes, au plan déchets, au COBRACE, etc.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les permis d'environnement s'enrichissent sans cesse de matières à intégrer. Parmi les plus récentes: les rayonnements électromagnétiques, l'impact sur les zones spéciales de conservation de la nature, l'intégration des audits énergétiques pour les gros consommateurs d'énergie et le stationnement hors voirie. Elles viennent s'ajouter aux normes de rejet d'eaux usées, à la sécurité des personnes,

EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT CUMULÉS



Le graphe représente la quantité cumulée de permis traités par Bruxelles Environnement depuis 1993; les permis sont de 3 classes: par ordre d'importance des installations, classe 1A, classe 1B puis classe 2. Concernant cette dernière classe, Bruxelles Environnement ne traite que les demandes émanant d'une personne publique, pour des installations d'utilité publique ou pour des installations situées sur un site classé.

Source : Bruxelles Environnement

aux normes de bruit, à la qualité de l'air, à la sécurité industrielle, la mobilité, la gestion des déchets, la protection du sol, etc. En outre, on constate également depuis plusieurs années une augmentation du nombre de dossiers de l'ordre de 5 % par an. Elle est sans doute la conséquence directe d'un travail efficace de sensibilisation et de suivi des entreprises de manière continue.

La mission de délivrance des permis d'environnement est une mission majeure qui recouvre

des fonctions diverses: experts techniques, secrétariat, appui juridique, gestionnaires de données, ... La plupart des collaborateurs participent également à d'autres objectifs ou activités récurrentes comme par exemple la gestion des agréments ou la participation à des groupes de coordination.

Par ailleurs, cette mission de délivrance des permis doit sans cesse évoluer pour tenir compte de l'évolution des législations, du contexte politique, des technologies, etc... Cette évolution nécessite donc la mise en chantier permanente

de divers projets. Quelques exemples en 2015: réflexion sur les projets d'arrêtés sectoriels liés aux équipements d'immeubles, élaboration du nouveau site Autonet gérant nos connaissances techniques et procédurales, participation au projet NOVA5 assurant la gestion des données relatives aux permis, élaboration de guides exploitant, suivi d'études visant à améliorer nos connaissances, suivi de la modification de l'OPE en lien avec le projet de modification du COBAT, révision de la liste des installations, etc.

Ces différents projets sont menés au moins en partie par les agents en charge des permis d'environnement, ce qui constitue un gage de succès étant donné leurs connaissances pointues du métier. Par ailleurs, le budget engagé concerne exclusivement ces projets connexes et essentiellement ceux visant à améliorer nos outils et nos connaissances.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget : 455.839 €
- RH : +/- 50 ETP

RÉSULTATS

En 2015, nous avons traité plus de 2000 dossiers de permis d'environnement et modifications de permis. La légère baisse de 3 % par rapport à 2014 résulte principalement d'une diminution du nombre de dossiers de modifica-

tion de permis. Cela s'explique sans doute par le fait que les nombreux projets en gestation en 2015 nous ont écarté de notre mission d'accompagnement des entreprises et par conséquent, nous avons reçu moins de demandes de régularisation.

Nous avons traité cette année notre 10.000ème permis d'environnement depuis que Bruxelles Environnement s'est vu octroyé cette mission (ce chiffre ne reprend que les permis non temporaires pour les installations autres qu'amiante et antennes GSM). Si l'on compte l'ensemble des dossiers traités, nous passerons le cap des 25.000 dossiers traités en 2016.

Ces 10.000 permis ont eu un impact majeur sur l'environnement régional. 10.000 entreprises et équipements ont ainsi été systématiquement analysés et audités. Pour chacune d'entre elles, la population a pu s'exprimer sur ses craintes ou ses suggestions par rapport à l'exploitation de ces entreprises. Des décisions ont été prises quant aux améliorations à y apporter et aux conditions auxquelles ces entreprises pouvaient être exploitées en maintenant ou ramenant leurs impacts environnementaux à des niveaux acceptables. Enfin, grâce à nos agents qui, sans relâche, maintiennent leur niveau d'expertise sur l'ensemble des secteurs industriels et artisanaux, les conditions imposées aux entreprises le sont en bon entendement avec les secteurs, de spécialiste à spécialiste, en tenant compte des contraintes

techniques et économiques. Ceci a demandé une organisation interne parfois complexe en termes de mise à disposition et de flux d'informations techniques et spécifiques.

PERSPECTIVES

Les défis de 2016 concourent tous à améliorer l'efficacité des permis d'environnement. Tout d'abord, l'élaboration concertée d'avant-projets d'arrêtés sectoriels offrira à la fois une plus grande stabilité et transparence quant aux normes environnementales requises mais aussi une gestion plus efficace des demandes. Les installations visées sont principalement celles liées à la gestion des immeubles. Ensuite, 2 nouveaux outils verront le jour en 2016 : NOVA 5 et Autonet 3. La mise en place de NOVA 5 permettra notamment d'accroître la qualité des collaborations transversales avec nos partenaires communaux et Bruxelles Développement Urbain (BDU). Autonet 3, plateforme de gestion des connaissances partagée avec les 19 communes, offrira davantage de convivialité.

Enfin, la mise en ligne sur le site Internet de Bruxelles Environnement de guides à destination des exploitants sera poursuivie pour une grande transparence et prise de connaissance par les exploitants des exigences environnementales et administratives.



TRAVAUX PEB: UNE RÉGLEMENTATION ÉVALUÉE POSITIVEMENT PAR LE SECTEUR

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

L'accord de gouvernement de 2014 prévoyait la réalisation d'une évaluation de l'ensemble de la réglementation PEB par le secteur, notamment au regard de l'entrée en vigueur en 2015 pour les bâtiments neufs des exigences PEB 2015, qui imposent des niveaux de performances proches du standard passif.

Cette évaluation comprenait une consultation du secteur et visait les finalités suivantes :

- Définir la capacité du secteur à répondre de manière efficiente aux nouvelles exigences PEB 2015.
- Mesurer l'impact budgétaire de ces nouvelles exigences afin de réorienter, voire supprimer certaines mesures ne présentant pas un intérêt direct pour l'économie d'énergie et ce, avec un rapport coût-efficacité suffisant.
- Disposer d'un état des lieux complet et objectif du fonctionnement de la législation PEB travaux. Cet élément est d'autant plus pertinent que les divergences entre les différentes parties ont fait l'objet de discus-

sions en vue d'arriver à un consensus.

- Déterminer quelles actions mettre en œuvre pour arriver à une législation qui permet d'assurer des projets immobiliers énergétiquement performants tout en optimisant les aspects de coûts, délais, gestion administrative, etc.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments.
- Ordonnance du 7 juin 2007 sur la performance énergétique des bâtiments (PEB) et COBRACE du 2 mai 2013.
- ARGB du 21 décembre 2007 déterminant les exigences en matière de performance énergétique et de climat intérieur des bâtiments, modifié une première fois le 5 juin 2011 puis le 21 février 2013 et enfin le 19 juin 2015.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'arrêté du 5 juin 2011 fixait des exigences PEB équivalentes au standard passif de la PMP.

Ces exigences ont été adaptées suite aux négociations avec le secteur qui ont été menées dans le cadre de l'arrêté du 21 février 2013. Le secteur a alors marqué son accord sur un niveau d'exigence PEB équivalent ou proche

du passif mais moyennant deux conditions importantes: d'une part, un mécanisme correcteur devait être introduit pour tenir compte de bâtiments présentant des orientations défavorables et, d'autre part, la méthode de calcul devait être celle de la PEB et non celle de la PMP, afin de garder une méthode de calcul commune aux 3 Régions.

L'évaluation demandée a été réalisée sous forme d'une consultation approfondie de l'ensemble des parties prenantes. Elle a été menée entre mai et septembre 2015 par un consultant désigné par marché public. L'évaluation a porté sur tous les domaines en lien avec la PEB travaux : aspects socio-économiques, exigences PEB, procédures, logiciel et accompagnement du secteur.

La méthodologie suivie lors de l'évaluation a été la suivante :

- Etape 1 - rencontres bilatérales des acteurs du secteur de la construction : les parties prenantes regroupées par type d'acteurs (architectes, promoteurs, entrepreneurs ...) ont été interrogées lors de réunions bilatérales sur base d'un questionnaire commun. Ce questionnaire avait été envoyé à chacune des parties prenantes plusieurs semaines avant la date de la bilatérale pour leur permettre de préparer leurs réponses.

- Etape 2 – tables rondes : sur base des réponses obtenues, le consultant a identifié les différents avis et les a groupés selon leur caractère convergent ou non. Ceci a donné lieu à l'établissement d'une 'Matrice des Convergences', qui a servi de base à deux tables rondes d'une journée.
- Etape 3 – établissement du rapport : sur base des informations recueillies lors des deux premières étapes, le consultant a établi un rapport reprenant la synthèse des débats et dans lequel les propositions émises par le secteur au cours de l'évaluation ont été inventoriées.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget : 32 000€ pour la réalisation de l'évaluation par un consultant extérieur
- RH : 0,3 ETP pour le suivi de l'évaluation

RÉSULTATS

10 rencontres bilatérales ont eu lieu avec les représentants des différents secteurs, suivies de 2 tables rondes d'une journée regroupant toutes les parties prenantes. Un rapport de synthèse avec 42 propositions a été établi. Les propositions qui ont été faites par le secteur ne modifient pas en profondeur la législation. Au niveau qualitatif, la consultation du secteur s'est déroulée dans un excellent état d'esprit de la part de toutes les parties prenantes. Les

participants ont fait part de leur forte adhésion à la démarche d'évaluation et de concertation. Ils ont par ailleurs salué le sérieux et le professionnalisme de la démarche. La très grande majorité des témoins ont souligné leur adhésion globale à la réglementation PEB 2015. Les différents acteurs se sont accordés sur le fait que les prix des logements neufs à Bruxelles étaient trop élevés. Aucune des parties n'estime cependant que l'abandon des exigences de la PEB 2015 n'aura un impact fondamental sur les prix car ce n'est qu'un des facteurs parmi beaucoup d'autres. Le secteur a demandé une série de mesures pour faciliter le processus de construction et faire diminuer les prix. Le 20 novembre 2015, le Gouvernement a pris acte de l'évaluation PEB, approuvé les propositions qui y sont exposées ainsi que le plan d'action pour y répondre.

PERSPECTIVES

Un planning a été établi pour la mise en œuvre du plan d'action de l'évaluation PEB. Ce planning s'étend jusqu'en 2018. Les actions sont de différents types: modification de la législation, du logiciel PEB, communication et information du public et des professionnels, clarification des procédures et des concepts, formations spécifiques pour l'optimisation PEB, etc.

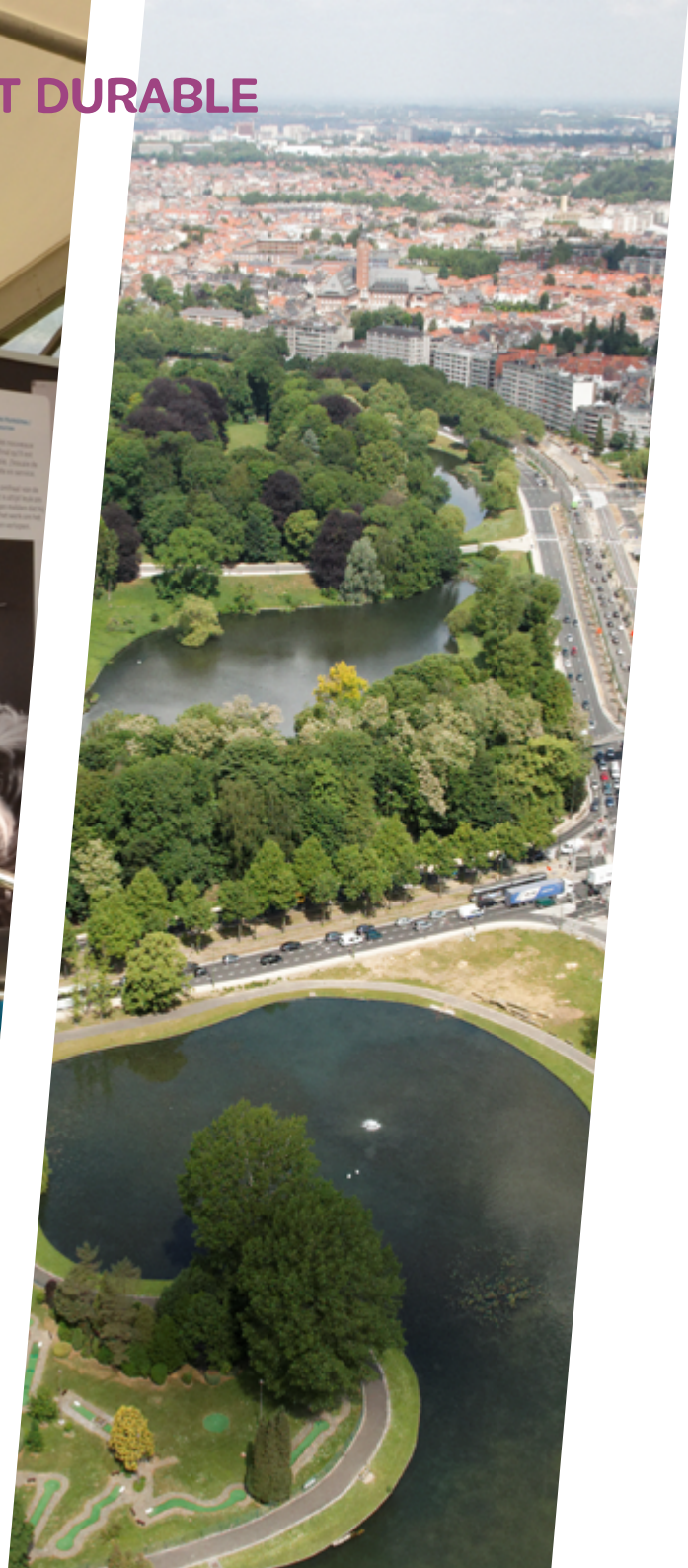
Un certain nombre des actions à mener sont à réaliser en collaboration avec d'autres ac-

teurs tels que les deux autres Régions (pour les modifications à la méthode de calcul ou au logiciel), des associations professionnelles, d'autres administrations, etc. Le planning de réalisation de ces dernières actions dépendra aussi de la réactivité des partenaires. Vu l'apport de l'évaluation PEB, il a été prévu de la rééditer de manière annuelle (sous une forme allégée cependant avec uniquement des tables rondes).



UNE GESTION INTERNE EFFICACE, MODERNE ET DURABLE

78



VÉLOS DE SERVICE ET DE FONCTION : UNE FLOTTE DE VÉHICULES POUR UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le développement de la mobilité douce à Bruxelles Environnement s'inscrit dans la volonté d'exemplarité de l'institut dans ce domaine et participe ainsi à l'effort global de réduction des polluants atmosphériques de la Région bruxelloise. Pour y parvenir, Bruxelles Environnement a fait l'acquisition en 2015 de 153 nouveaux vélos. Ceux-ci sont destinés, d'une part, à renforcer le parc de «vélos de service» pour les déplacements des agents dans le cadre de leurs missions. D'autre part, un groupe de vélos a été attribué aux agents en tant que «vélos de fonction» pour leurs déplacements professionnels mais aussi pour leurs trajets domicile-travail, encadré par une convention de mise à disposition. Avec les nouveaux achats de 2015, la flotte de vélos est maintenant composée de 240 vélos, dont 136 pour le personnel du siège social et 104 pour le personnel de terrain.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Au niveau des trajets domicile-travail, auparavant, les personnes se rendant en vélo au

travail devaient le faire avec leur propre vélo et pouvaient à ce titre bénéficier des remboursements des frais de trajets au kilomètre. Ce dispositif est toujours possible mais il se combine avec un système de « vélos d'entreprise » adapté au profil et à l'usage de l'utilisateur. Ainsi, quatre types de vélos sont prévus:

- Le classique neuf (7 vitesses), pour un usage traditionnel de la petite reine
- Le classique d'occasion est un vélo de seconde main, remis en état par une entreprise d'économie sociale et destiné à un utilisateur se limitant aux trajets entre la Gare du nord et T&T
- Le vélo pliant est idéal pour les membres du personnel qui souhaitent combiner vélo et transports publics, et ceux qui ne disposent pas d'un endroit sécurisé pour ranger un vélo classique
- Le vélo électrique est réservé aux membres du personnel qui parcourent au moins dix kilomètres par trajet ou un trajet qui présente un dénivelé difficile.

Ainsi, chaque membre du personnel peut choisir le modèle qui correspond le mieux à son usage, selon les conditions déterminées ci-dessus. Tous les déplacements effectués dans le cadre professionnel avec les vélos d'entreprise sont couverts par l'assurance de Bruxelles Environnement.

Au niveau des vélos de service, ils peuvent être mis à disposition en réservant en ligne. Le parc des vélos de service est composé des mêmes types de vélos, ainsi que d'un vélo cargo permettant de transporter du matériel.

Des gestionnaires ont été désignés au sein de Bruxelles Environnement pour les achats et l'entretien de la flotte.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget: 200 000€ pour l'achat des vélos et le contrat d'entretien
- RH:1 ETP pour la gestion de la flotte

RÉSULTATS

Au niveau des données quantitatives, la répartition du parc est présentée ci-dessous (voir graphiques).

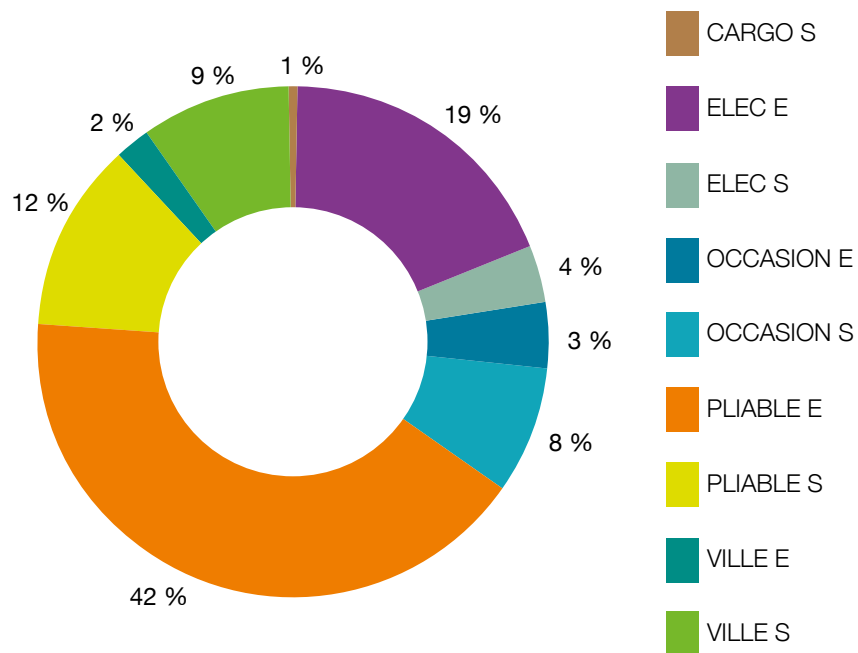
L'évaluation qualitative ex-post du projet, au bout d'une année d'existence, est en cours de réalisation dans le cadre de l'enquête de mobilité.

Les premiers résultats tendent à montrer une satisfaction sur les vélos mis à disposition et une très forte diminution de la voiture. Les données chiffrées seront publiées dans le courant de l'année 2016.

PERSPECTIVES

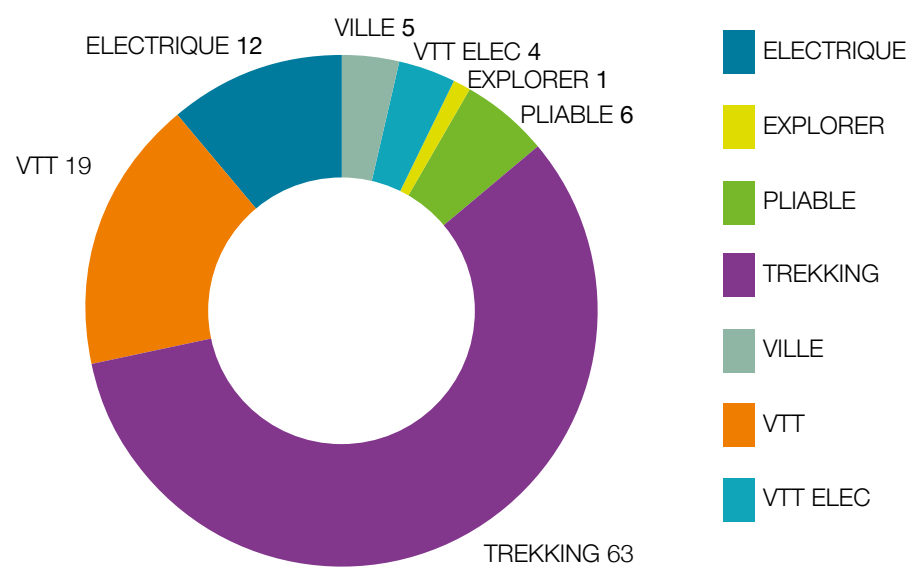
Les défis du projet seraient d'augmenter la satisfaction des utilisateurs ainsi que leur nombre. Les résultats de l'enquête de mobilité et les disponibilités budgétaires détermineront les possibilités de relancer le projet dans les mois ou les années à venir.

POURCENTAGE RÉPARTITION VÉLOS (SITE BRUXELLES ENVIRONNEMENT)



Répartition des vélos de service (S) et d'entreprise (E) par type de vélo.
Source : Bruxelles Environnement

POURCENTAGE RÉPARTITION VÉLOS (TERRAIN)



Répartition des vélos pour les équipes de terrain par type de vélo.
 Source : Bruxelles Environnement



GESTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES : MISE EN ŒUVRE DE PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À L'ÉCONOMAT

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Dans le cadre de sa gestion interne, Bruxelles Environnement met progressivement en œuvre des projets d'économie circulaire, notamment dans les domaines du recyclage et du réemploi. Dans ce cadre, une seconde vie a été donnée aux anciens bureaux en les réutilisant pour le nouveau mobilier, des tables et des chaises de seconde main ont été récupérées pour le restaurant, les armoires mobiles ont été remodelées et des vélos de seconde main ont été achetés. Par ailleurs, Bruxelles environnement a procédé à une revente à bas prix de son mobilier ou de ses véhicules déclassés; il y a aussi eu un don à des asbl des surplus de chantier....

L'objectif final de ces projets est de participer à l'effort global de réduction des émissions de polluants atmosphériques.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

5 février 2009 – Circulaire relative à l'insertion de critères écologiques et de développement durable dans les marchés publics de fournitures et de services (...).

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les différents projets sont gérés de manière différenciée. Ainsi, le recyclage des bureaux a été confié à une entreprise externe. Concernant les vélos, ils ont été restaurés par une entreprise d'économie sociale. Pour les tables et les chaises de seconde main, il y a notamment eu un appel aux dons auprès du personnel de Bruxelles Environnement. Enfin, pour la revente du matériel déclassé, cette mission a été attribuée, suite à un marché public, au Service Public Fédéral Finances via son service «Finshop». Un accord a été conclu avec ce centre de vente publique, confiant ainsi l'administration de la vente au niveau fédéral, tandis que l'organisation pratique est restée au niveau régional. Ce système a notamment été utilisé pour la revente de 17 véhicules déclassés par le mécanicien de Bruxelles Environnement. L'économat a donc organisé un endroit de visite des véhicules, tandis que la vente aux enchères a eu lieu dans les locaux de Finshop. Le lendemain, les nouveaux propriétaires étaient invités à prendre les véhicules sur le lieu de la visite.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget: 3750€ TVAC pour les vélos d'oc-

casion. 29.211€ de recettes pour la revente des véhicules

RÉSULTATS

Les résultats sont les suivants dans les différents projets de recyclage et de réemploi dans une dynamique d'économie circulaire.

- Concernant le grand projet de rénovation des tables de bureau, il a permis de donner une seconde vie à plus de 400 tables de bureau, dont les pieds ont été réutilisés pour les nouveaux espaces de travail et les planches ont permis la réalisation de structures « lounge ».Ce projet a permis une économie de 50% par rapport aux émissions produites pour des produits neufs, ainsi qu'un gain financier de 65 % (150€ d'occasion pour 450€ neuf).
- Les armoires d'archives de l'ancien siège social ont été récupérées et remontées en fonction des surfaces et des éléments (montants, planches) disponibles.
- 25 vélos ont été rachetés d'occasion et remis à neuf par des personnes en insertion socio-professionnelle.
- Bruxelles Environnement revend à bas prix son mobilier, matériel informatique, véhicules, gsm et autre matériel qui ont été déclassés,... via le magasin [Finshop](#), le centre de vente de biens meubles pour Bruxelles.
- La revente a permis une recette de

29.211€ au profit de BE.

- Des ASBL ont reçu également du matériel déclassé.
- Nos anciennes armoires à courrier, des centaines de classeurs vidés par la dématérialisation, des restes de matériaux de chantier ont ainsi trouvé de nouveaux propriétaires.

En 2015, Bruxelles Environnement a participé à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets sur le thème de l'économie circulaire. Lors de cet événement, les services Ecogestion et Economat ont organisé une exposition temporaire, où du mobilier de récupération était présenté.

Ces différents projets, bien que difficilement quantifiables au niveau local, ont une incidence positive sur les émissions de polluants au niveau global. Ce modèle d'économie circulaire est ainsi, après la réduction des consommations des ressources, le modèle le plus efficace pour améliorer les performances environnementales des activités des entreprises (ainsi que celles des citoyens).

PERSPECTIVES

Au niveau de l'économie circulaire, nous avons comme projet de créer une nouvelle salle d'archivage. Le cas échéant, celle-ci sera en tout ou en partie équipée de pièces

détachées d'armoires mobiles non utilisées au niveau des armoires mobiles des étages.



YOUTH GUARANTEE : ENGAGEMENT DE JEUNES BRUXELLOIS INFRAQUALIFIÉS POUR LES FORMER À UN MÉTIER

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Bruxelles Environnement s'inscrit dans le projet européen « Youth Guarantee » qui garantit le droit pour chaque jeune de l'Union européenne de se voir offrir un emploi, un contrat d'apprentissage, une formation complémentaire ou un emploi combiné à une formation à l'issue d'une période de chômage maximale de six mois. Cela permet ainsi à Bruxelles Environnement d'offrir aux jeunes chercheurs d'emploi bruxellois possédant leur CESS, une première expérience professionnelle et une intégration sociale par le travail en vue de leur intégration définitive sur le marché de l'emploi. Pour l'institut, cela permet notamment un renfort de personnel opérationnel non négligeable et la constitution d'une filière de présélection qui permet d'alimenter des réserves de candidats déjà évalués.

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

Convention avec Actiris dans le cadre du projet « CPE-OIP Youth Guarantee ».

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les conventions Rosetta avaient déjà permis avant 2015 de nombreux engagements de jeunes de moins de 26 ans dans les métiers de gardiens de parcs, jardiniers, éco-cantonniers, ouvriers forestiers.

En ce qui concerne « Youth Guarantee », le jeune doit être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé en Région de Bruxelles-Capitale et sélectionné par ACTIRIS. Il peut alors être engagé dans un contrat de travail à temps plein d'une durée de 12 mois maximum. Aucune prolongation de contrat n'est possible dans le cadre du projet CPE-OIP Youth Guarantee. Le contrat doit contenir un volet formation. Ces formations doivent être liées aux métiers dans lesquels ils ont été engagés et doivent être délivrées pendant les heures de travail. Un « programme d'accompagnement formateur » est également prévu pour les encadrants.

Au niveau du processus, il est composé de plusieurs phases. Il y a dans un premier temps la définition des besoins au sein de Bruxelles Environnement et l'envoi d'une proposition à Actiris qui servira de base à la rédaction de la convention. Les offres d'emploi sont ensuite publiées et une séance d'information à l'attention des candidats a lieu à Bruxelles Environnement. Les candidatures sont ensuite sélectionnées en jury et les jeunes sont engagés.

Lors de leur contrat, ils font l'objet d'un suivi poussé (formations, évaluations, motivation, coaching) et d'évaluations trimestrielles du travail accompli. Les différents recrutements permettent notamment la constitution d'une réserve de recrutement.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget: 680.000€ de frais de personnel dont 640.000€ sont remboursés par Actiris. Cela correspond donc à 40.000 € comprenant les primes, les chèques-repas, les abonnements et certaines charges patronales
- Ressources Humaines : 1,5 ETP a été utilisé pour gérer la mise en œuvre du projet, dont 1 CDI et 1 Rosetta convention 5020

RÉSULTATS

En 2015, le projet a permis 19 engagements dans les métiers d'hôtes d'accueil, adjoints administratifs, contrôleurs de chantiers, jardiniers, gardiens de parcs, mécanicien, menuisier, jardinier/élagueur. Les formations ont représenté 250 heures ex cathedra et 275 heures in situ. Des évaluations trimestrielles individuelles ont été organisées afin de permettre aux jeunes de progresser, notamment en discutant avec eux des points à améliorer.

rer. L'ensemble des évaluations est pris en compte en fin de projet pour établir une réserve de recrutement. Elles sont réalisées par la personne encadrante et une personne référente du projet aux RH. Les évaluations portent tant sur la qualité des prestations que le comportement au travail, le respect des horaires, les connaissances et compétences.

Sur les 19 engagés, 3 jeunes ont reçu un CDD et 1 un CDI à BE dans les mêmes fonctions. 2 jeunes ont reçu un CDI ailleurs, dans un autre domaine. Une réserve a pu être créée pour 3 ouvriers et 8 employés.

PERSPECTIVES

La convention a été reconduite en 2016 avec 27 postes dans les mêmes métiers. La formation Tutorat et Accompagnement pour les encadrants (3 x 6 heures) est également planifiée. Par ailleurs, la création d'une procédure de mise en réserve des candidats évalués est planifiée, ainsi que l'amélioration des formulaires d'évaluation et de suivi des jeunes.



LOGICIEL SAP BO : DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE REPORTING DE SUIVI PRO- GRAMMATIQUE ET BUDGÉTAIRE

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

La qualité de la gestion programmatique et budgétaire est un enjeu majeur de Bruxelles Environnement. Pour y parvenir, l'institut s'est doté en 2014-15 du logiciel SAP BPC, permettant l'encodage du programme de travail et du budget. En 2015, le logiciel de reporting SAP Business Objects (logiciel d'exploitation des données) a été développé. Il permet ainsi de visualiser les réalisations de l'Institut et l'atteinte des objectifs au regard des ressources budgétaires mobilisées.

Plus concrètement, ce logiciel de reporting vise à :

- Exploiter les données de manière ciblée en fonction des grilles d'analyse souhaitées par les utilisateurs ;
- Permettre à chacun d'être informé en temps réel ;
- Faciliter les prises de décision ;
- Accentuer l'implication des divisions dans la gestion quotidienne et prévisionnelle ;
- Permettre d'améliorer les performances en termes d'atteinte de résultats.

ETAT DES LIEUX AVANT 2015 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Avant 2015, les données budgétaires et programmatiques de l'Institut étaient consolidées dans un fichier Excel. Les limites techniques de ce fichier ne permettaient pas d'envisager

le développement d'un contrôle de gestion, ni de produire de reporting en temps réel pour les utilisateurs, ce qui poussait les divisions à développer des fichiers de suivi qui leur étaient propres. Grâce à la base de données SAP BPC développée en 2014 et 2015, l'en-

Reporting produits	Finalité du rapport (ce qu'ils permettent)
Rapport « Budget »	Somme par article budgétaire des montants encodés sur les sous-projets imputés sur les AB permettant d'évaluer les demandes de budget sur chaque article budgétaire ainsi que leur évolution
Rapport « Programme de travail »	Détail des activités budgétaires et non budgétaires effectuées par l'Institut reprenant toute la hiérarchie des objectifs (niveau le plus stratégique jusqu'au niveau le plus opérationnel)
Rapport « Programme de travail par département »	Détail des activités effectuées par chaque niveau de l'organigramme de l'Institut (niveau direction générale jusqu'au service)
Rapport « Programme de travail par site géographique »	Rapport spécifique aux divisions des espaces verts et de la nature permettant d'identifier les activités rattachées à un parc gérées par cette division
Rapport « Programme de travail par agent »	Permet d'identifier les activités dans le programme de travail d'un agent
Rapport « Programme de travail par propriété »	Détail des activités budgétaires et non budgétaires ventilées par thématique ou par métier

semble des informations programmatiques et budgétaires de l'Institut sont maintenant disponibles en temps réel et gérées de manière uniforme. Sur cette base, pendant l'année 2015, le développement de reportings adaptés à chaque type d'utilisateur a été entrepris en vue d'améliorer la gestion des activités menées par l'Institut.

Les différentes divisions ont été impliquées dans le développement des rapports afin de répondre au mieux à leurs besoins et des consultants externes ont été en charge du développement des rapports demandés. Ils ont ensuite été présentés aux utilisateurs finaux afin de tester leur adéquation aux besoins. Une identification du nombre d'utilisateurs a été réalisée en coordination avec les divisions, et un marché d'acquisition de licences a été passé pour permettre l'utilisation des reportings créés.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Budget : 90.000€
- Ressources humaines : 2 ETP représentant une consolidation de la charge de travail répartie sur la gestion du développement informatique, les analyses et la gestion du changement, ainsi que l'acquisition des nouvelles licences.

RÉSULTATS

Au terme du développement, six rapports ont été mis à disposition des divisions et du département budget. Ces rapports permettent de décrire le programme de travail et de le consulter via plusieurs clés de lecture (département, agent, propriété, etc.), et disposer de l'information comptable et budgétaire au quotidien. Dans le tableau ci-contre, vous voyez les rapports.

Pour chacun de ces rapports, il est également possible de faire un tri sur les activités prioritaires, sur les projets ou sur les activités récurrentes, ainsi que sur les activités de support ou de métier.

Grâce à ces nouveaux outils, les divisions assurent maintenant leur gestion quotidienne à l'aide de rapports dont les informations sont mises à jour en temps réel. Ces rapports permettent notamment de faciliter les adaptations et les décisions nécessaires, notamment lors des contrôles budgétaires, et de disposer à tout moment des taux d'exécution et ainsi de rendre les processus plus performants et les arbitrages plus éclairés.

Enfin, ces rapports ont servi de support pour permettre l'élaboration, la négociation et la présentation du programme de travail 2016 au cabinet de tutelle.



PERSPECTIVES

La version actuelle de SAP BPC et SAP BO a fait l'objet d'une évaluation fin 2015 afin d'identifier les nouvelles fonctionnalités nécessaires à l'amélioration du logiciel. Ces adaptations seront réalisées dans une version 2.0 dans le courant de l'année 2016.



BRUXELLES ENVIRONNEMENT
LES PHILIBERTS
- 1800 - 8111

LES MISSIONS GÉNÉRALES DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Les missions de Bruxelles Environnement sont multiples, et visent de nombreuses thématiques et métiers. Elles se déclinent en objectifs stratégiques qui sont eux-mêmes liés à des objectifs opérationnels et des activités ou projets. Dans le cadre de ce rapport, nous nous limiterons à présenter brièvement l'ensemble des missions organisées autour de sept axes de travail. Le premier axe concerne la protection de l'environnement au service de la qualité de vie, de la cohésion sociale, de l'économie et de l'emploi. Le second concerne la planification, c'est-à-dire la définition de plans stratégiques et thématiques pour différentes matières. Le troisième concerne le développement, la préservation et la gestion des espaces verts et de la biodiversité, où l'on retrouve notamment la gestion des espaces verts et de la nature. On retrouve ensuite la gestion durable de l'énergie et des bâtiments, avec notamment la PEB et les primes Energie. L'information et la sensibilisation des publics est également un axe majeur de travail pour Bruxelles Environnement mais aussi la recherche et l'analyse des données, notamment en matière de qualité de l'air. Enfin, l'administration interne regroupe l'ensemble des activités de support essentielles au bon fonctionnement de l'organisme.



LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE, DE LA COHÉSION SOCIALE, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

DÉPLOYER/DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE VERTE EN MATIÈRE DE BÂTIMENTS DURABLES ET D'ÉNERGIE

Division pilote : Energie, air, climat et bâtiment durable

Bruxelles Environnement favorise, à travers le Plan Régional d'Économie Circulaire (PREC), la transition des entreprises du secteur de la construction vers les pratiques de la construction durable en vue de répondre à l'augmentation de la demande stimulée par les politiques environnementales et énergétiques, et au bénéfice de l'emploi des Bruxellois.

Bruxelles Environnement vise également à augmenter la coopération et la cohésion des politiques menées par le secteur public régional entre l'économie, l'environnement, la recherche, l'emploi et le social, et assure la transmission de la connaissance relative à la conception et à la rénovation de bâtiments durables auprès des concepteurs et des prescripteurs.

Enfin, il poursuit l'appui des secteurs dans la

mise en œuvre des réglementations énergétiques et environnementales liées au bâtiment (architecte, ingénieur, chauffagiste) en proposant notamment des formations à l'excellence.

2015		Nbre de professionnels	Nbre de jours
	28 formations	550	71
	8 séminaires	619	8
	1 workshop	38	1
	37 évènements	1.207	80

Pour 2015, le succès prouve à nouveau la qualité des Séminaires et Formations Bâtiment Durable que nous proposons au secteur : près de 1.200 professionnels ont participé à l'une des 80 journées organisées par Bruxelles Environnement.
Source : Bruxelles Environnement, 2015

ASSURER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET NUISANCES

Division pilote : Autorisations, eau et lutte contre les nuisances

Bruxelles Environnement est chargé d'octroyer les permis d'environnement dans différents domaines, notamment l'amiante (cf. graphique), ainsi que de délivrer diverses autorisations hors permis.

L'Institut assure aussi la réalisation des audits énergétiques requis pour les gros consom-

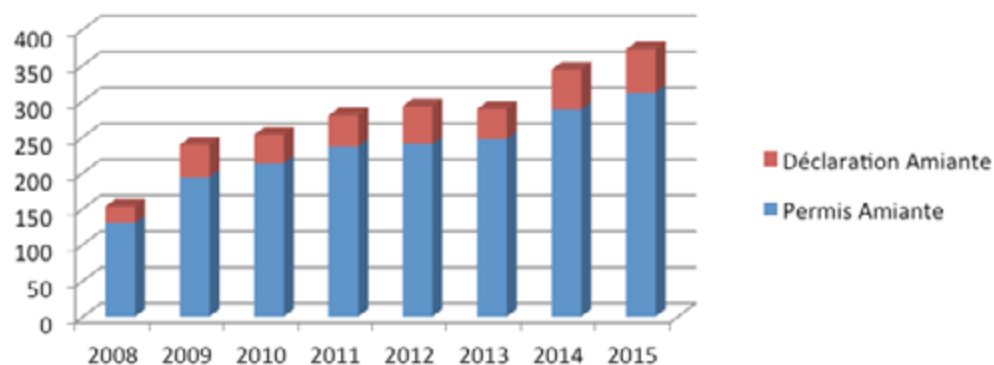
mateurs d'énergie, la mise en œuvre de la réglementation relative à la protection contre les effets des ondes électromagnétiques, etc. Par ailleurs, Bruxelles Environnement participe à une gestion coordonnée des actions publiques relatives à la prévention et à la lutte contre la pollution et les nuisances, tout en assurant un rôle d'expert dans ces domaines.

ENCOURAGER LA TRANSITION DE L'ÉCONOMIE VERS PLUS DE DURABILITÉ DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

Bruxelles Environnement développe plusieurs champs d'actions, tant au niveau de l'offre des entreprises que de la demande des citoyens et des autorités publiques en lien avec l'économie circulaire : le changement de modes de consommation/comportement, la gestion des ressources et des déchets, la création d'emplois pour les Bruxellois dans les secteurs liés à l'environnement et la transition de l'économie. Dans cette dernière catégorie, citons les actions de soutien au management environnemental en entreprise, la coordination du PREC et du programme Good Food ainsi que d'autres actions visant à promouvoir une dynamique participative multi-secteur.

EVOLUTION DES CHANTIERS AMIANTE DONNANT LIEU À DES DÉCLARATIONS OU DES PERMIS



Le graphe fait apparaître une augmentation constante du nombre de chantiers amiante par an pour franchir en 2015 le cap symbolique de plus de 365 dossiers introduits, soit plus d'un dossier par jour. Les déclarations sont l'équivalent des permis pour les chantiers de moindre envergure.
Source : Bruxelles Environnement

GÉRER LES DÉCHETS ET RESSOURCES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

Bruxelles Environnement met en œuvre les obligations relatives au Plan de prévention et de gestion des déchets, notamment en assurant le monitoring de la production et des modes de traitement des déchets en Région bruxelloise, et en développant les perspectives de création d'emplois pour les Bruxellois

dans le secteur des ressources et déchets. Par ailleurs, il participe également à l'adaptation de la législation bruxelloise dans le domaine et porte la thématique aux niveaux inter-régional et européen.

SOUTENIR LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL ET D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

L'échelle du quartier prend tout son sens quand on vise à améliorer la qualité de vie des

Bruxellois. C'est la maille à partir de laquelle tricoter une ville plus durable, où se lient étroitement les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance.

Afin d'appuyer l'émergence de quartiers durables, Bruxelles Environnement sensibilise, forme et incite les acteurs du secteur en mettant à disposition des outils spécifiques et des incitants ; il soutient et accompagne les groupes d'habitants qui se mobilisent pour transformer leur quartier ou qui développent des initiatives collectives en faveur de modes de vie urbaine plus soutenables. Les « appels à projets » constituent l'un des principaux dispositifs de soutien et d'amplification.

Par ailleurs, Bruxelles Environnement encourage également les communes et CPAS bruxellois à entreprendre des actions pour intégrer le développement durable dans leur mode de fonctionnement, à travers les appels à projets Agenda IRIS 21.



STIMULER LES COMPORTEMENTS ET MODES DE CONSOMMATION AYANT UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL RÉDUIT

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

Bruxelles Environnement promeut auprès des citoyens des comportements et modes de consommation ayant un impact environnemental réduit. A cette fin, des actions sont notamment développées dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre prévention du Plan de prévention et de gestion des déchets (ex : réduction du gaspillage de papier, encouragement à la réduction des emballages, promotion du compostage, etc.). Aussi, ces dernières années, en phase avec la politique européenne, compte tenu de ses impacts importants et de l'opportunité qu'elle représente pour Bruxelles, notamment en termes d'activités et d'em-



ploi, l'alimentation durable s'est peu à peu profilée comme un objectif prioritaire et a fait l'objet d'un programme thématique qui lui est propre : Good Food.

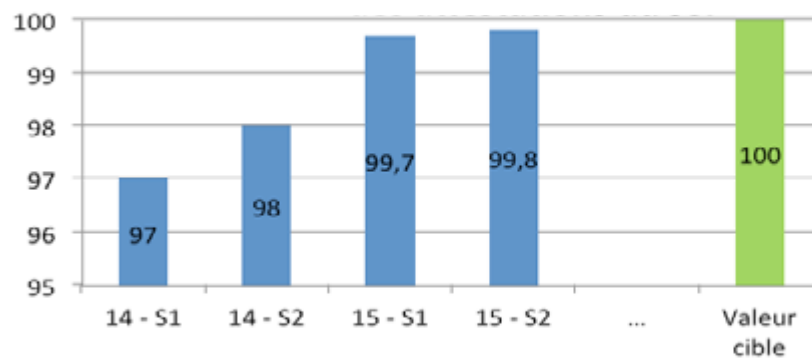
ASSURER LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES SOLS POLLUÉS EN VUE DE CONSTRUIRE UNE VILLE DURABLE

Division pilote : Inspectorat et sols pollués

Bruxelles Environnement est chargé de mettre en œuvre la législation sur les sols pollués. Plus concrètement, il élabore l'inventaire de l'état du sol et le tient à jour, informe les parties prenantes de leurs obligations en matière de gestion du sol (via l'attestation du sol certifiant

l'état du sol des parcelles dans la Région et la carte de l'état du sol), contrôle les installations polluantes et remet des avis techniques sur les études et les travaux réalisés. Bruxelles Environnement vise également à réintégrer les friches et les terrains pollués au sein du circuit économique par l'octroi de primes et subsides pour les pollutions orphelines, et par la mise en place et la gestion des fonds de traitement des pollutions causées par les secteurs les plus polluants... Ces mesures permettent de protéger la santé publique, d'améliorer la qualité de vie et l'environnement des Bruxellois et de réhabiliter les terrains pollués en vue de les réaffecter à de nouvelles activités économiques, résidentielles, récréatives et d'intérêt collectif.

EVOLUTION DU RESPECT DU DÉLAI LÉGAL POUR LA DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS DU SOL



Au cours des quatre derniers semestres, le respect du délai légal pour la délivrance des attestations sols a augmenté constamment jusqu'à atteindre 99,8% au deuxième semestre 2015.

Source : Bruxelles Environnement

En 2015, Bruxelles Environnement a délivré 28.866 attestations et les délais de délivrance sont en constante amélioration (voir graphique).

RÉALISER DES INSPECTIONS AFIN DE PROMOUVOIR DES COMPORTEMENTS PLUS RESPECTUEUX DE LA LÉGISLATION

Division pilote : Inspectorat et sols pollués

Bruxelles Environnement veille au respect de la législation environnementale en Région de Bruxelles-Capitale, via la réalisation des inspections couvrant tous les domaines d'activités ayant un impact sur l'environnement (déchets, amiante, laboratoires utilisant des OGM, installations de chauffage, rayonnements électromagnétiques, nuisances sonores, etc.). En cas d'infraction persistante ou de risque de dommage environnemental, il peut notamment ordonner au responsable de prendre les mesures nécessaires pour remédier à tout danger pour la santé publique et l'environnement. Le dialogue et la sensibilisation sont toujours privilégiés par rapport à la répression. Toutefois, lorsque ceux-ci échouent ou lorsque les infractions constatées sont susceptibles de présenter un danger pour l'environnement et la santé humaine, un procès-verbal est dressé et des mesures ou

amendes administratives sont prises afin de sanctionner et faire cesser les comportements inadéquats et délinquants. Bruxelles Environnement planifie également des contrôles préventifs afin de prévenir les infractions, les nuisances et les dangers pour la santé publique,

et les dommages à l'environnement et réagit aussi lorsque des citoyens lui signalent des dangers, des nuisances, des pollutions afin de les supprimer, les limiter ou les réduire en fonction des dispositions légales existantes.



ELABORER UNE POLITIQUE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ADAPTÉE AU CONTEXTE URBAIN

Division pilote : Inspectorat et sols pollués

Suite à la VIe Réforme de l'Etat, la matière du bien-être animal est devenue une compétence régionale et Bruxelles Environnement a été choisi comme administration pour cette matière. Bruxelles Environnement a donc intégré les aspects liés à cette nouvelle thématique dans son fonctionnement, et vise à élaborer une politique de protection et de promotion du bien-être animal adaptée au contexte urbain. Il est principalement en charge tant des aspects relatifs aux normes et aux politiques de gestion et d'exécution du bien-être animal que du contrôle du respect des réglementations et de la sanction des infractions en cette matière.



LES PLANS STRATÉGIQUES ET THÉMATIQUES

DÉVELOPPER LA STRATÉGIE INTÉGRÉE EN MATIÈRE D'AIR-CLIMAT-ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE

Division pilote : Énergie, air, climat et bâtiment durable

En application des politiques européennes et internationales en matière d'Air, de Climat et d'Énergie, la Région de Bruxelles-Capitale est face à d'importants défis. Une stratégie coordonnée est dès lors nécessaire pour agir sur les principaux acteurs (les bâtiments et le transport en particulier) et traverser plusieurs champs de compétences. Le Plan intégré Air-Climat-Énergie vise à encadrer cette stratégie. Il doit être adopté par le Gouvernement avant sa mise en application et intégrer les engagements pris dans le cadre de la stratégie



européenne Énergie – Climat 2020.

Le Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Énergie (COBRACE) a été adopté le 2 mai 2013 ; il transpose plusieurs directives européennes et définit le cadre de référence réglementaire pour la Région.

Bruxelles Environnement coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de ces stratégies et réglementations, et représente également la Région dans les instances de coordination suprarégionales, telles que CONCERE, le CC-PIE, la CNC qui permettent la construction et la mise en œuvre de politiques concertées entre les trois Régions.



DÉVELOPPER LA STRATÉGIE ALIMENTATION DURABLE ET AGRICULTURE URBAINE

Division pilote : Information, coordination, économie circulaire et ville durable

A Bruxelles, l'alimentation représente ¼ des impacts environnementaux d'un ménage bruxellois. Au niveau belge, la chaîne alimentaire contribue à 31% des gaz à effets de serre. L'accès à une alimentation de qualité est aussi un défi à l'heure où 32.000 personnes dépendent de l'aide alimentaire et un

tiers des Bruxellois vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Afin de renverser ces réalités sociales, sanitaires, environnementales et économiques, la Région a adopté fin 2015 la stratégie « Good Food – Vers un système alimentaire durable en Région de Bruxelles-Capitale ». Cette dernière contient toute une série de mesures, de la fourche à la fourchette, avec des finalités précises à atteindre à l'horizon 2020.

Bruxelles Environnement assure la coordination générale de cette stratégie et assure la

mise en œuvre de la plus grande partie de la stratégie (auto-production, offre, demande, culture alimentaire, gaspillage alimentaire, innovation, gouvernance).

DÉVELOPPER LA STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INSPECTIONS DANS LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Division pilote :

Inspectorat et sols pollués

En matière de contrôle et de surveillance, Bruxelles Environnement est en charge du développement et de l'application du plan d'inspections préventives. Ce plan représente un instrument d'application de la législation environnementale, tant européenne que régionale, et décrit le mode de fonctionnement de Bruxelles Environnement en matière d'inspection. Il vise donc à expliquer la stratégie d'inspection à moyen terme, qui se trouve à la base de la politique d'exécution de Bruxelles Environnement, et à la fois à synthétiser la logique et la structure des mesures nécessaires à la réalisation de cette stratégie. Le plan d'inspections fournit également le cadre de référence pour l'élaboration du programme annuel d'inspection, un outil opérationnel dépendant des priorités du plan d'inspections préventif, qui tend à concrétiser les activités spécifiques d'inspection et qui facilite le suivi de leur réalisation.



ASSURER UNE DIMINUTION DE L'IMPACT DU BRUIT ET DES VIBRATIONS EN VILLE SUR LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS

Division pilote : Autorisations, eau et lutte contre les nuisances

En matière de bruit, Bruxelles Environnement est responsable de la définition de la vision prospective en matière de bruit, et de la mise

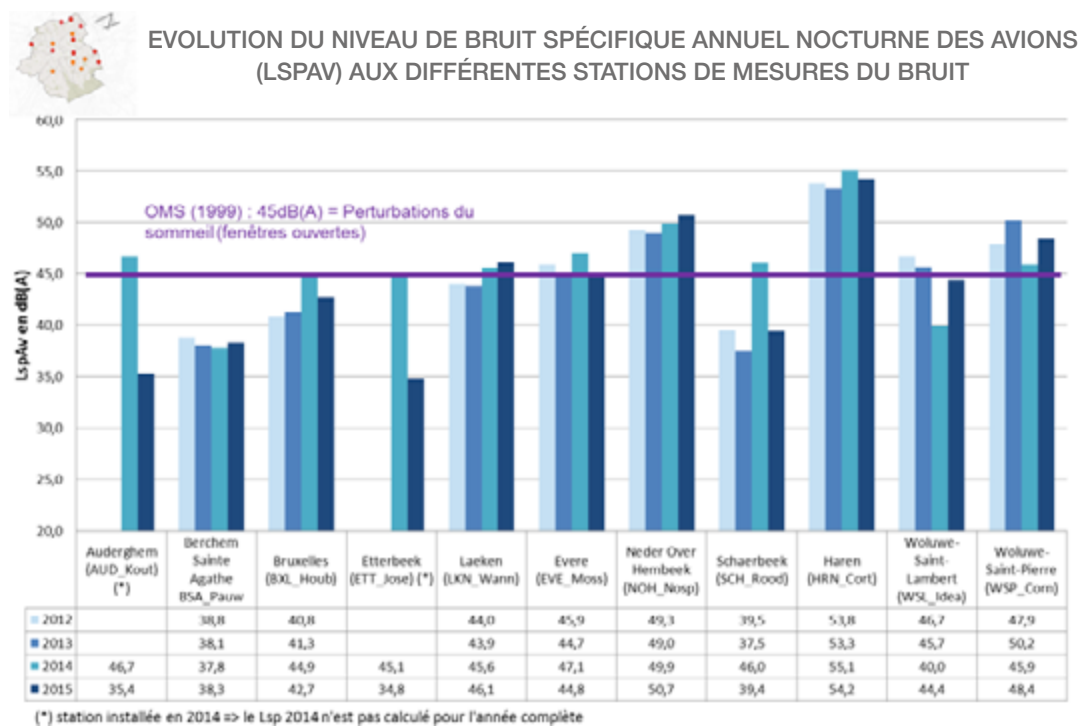
en œuvre du plan de prévention et de lutte contre le bruit et les vibrations en milieu urbain, adopté en 2009. Ce dernier vise à maîtriser l'environnement sonore de la Région afin de garantir une qualité de vie pour tous. L'Institut se charge également de la gestion des données bruit, de mener des actions de lutte contre le bruit et les vibrations ainsi que de la gestion des plaintes. En ce qui concerne

la problématique particulière du survol aérien de Bruxelles, Bruxelles Environnement accompagne le Gouvernement pour trouver une solution durable et équilibrée en lui fournissant des données objectives et concrètes (cf. graphique).

ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU EN VILLE

Division pilote : Autorisations, eau et lutte contre les nuisances

Bruxelles Environnement est en charge du développement de la vision prospective relative à la gestion intégrée et durable de l'eau, et assure la gestion coordonnée des actions sur le territoire bruxellois. L'Institut est ainsi responsable de la mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Eau adopté par la Région en 2012 mais aussi du Plan Pluie et de l'Ordonnance Cadre Eau. Ces différents documents visent notamment le maintien du bon état quantitatif et qualitatif des 5 masses d'eau souterraines de la Région, la surveillance de la centaine de captages d'eau de distribution et d'eau à usage industriel, la surveillance des cours d'eau, étangs et zones humides, le développement du maillage bleu mais aussi d'autres objectifs tels que l'amélioration du réseau d'égouttage afin de limiter les risques d'inondation.



Ce graphe présente l'évolution, pour la période nuit, du LspAv (niveau acoustique qui prend en compte uniquement le bruit des avions) mesuré aux différentes stations, durant les 4 dernières années. L'impact du plan de dispersion des vols mis en œuvre en 2014 (et supprimé en 2015) y est bien visible pour les stations les plus impactées.

Source : Bruxelles Environnement

ENCOURAGER LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DE L'AIR GÉNÉRÉE PAR LES TRANSPORTS

Division pilote : Autorisations, eau et lutte contre les nuisances

En matière de pollution de l'air générée par les transports, Bruxelles Environnement encourage une amélioration de la performance environnementale du parc automobile et une diminution de l'impact des déplacements liés aux entreprises et aux sites d'activités. Pour ce faire, il assure, en coordination avec les acteurs concernés, la coordination et la mise en œuvre des différents plans d'actions parmi lesquels figurent le Plan Régional de Déplacements (plan IRIS2), le Plan Air-Climat et des dispositions législatives telles que le COBRACE, qui prévoit notamment une politique de stationnement hors voirie, l'obligation pour les entreprises d'élaborer des plans de déplacements d'entreprises (PDE), l'arrêté sur l'exemplarité des autorités en matière de transport, etc.

Il est également en charge des mesures d'urgence ponctuelles telles que le plan Pic de Pollution et de diverses mesures d'incitation et d'accompagnement telles que l'outil Ecoscore.

DÉVELOPPER LA NATURE ET LES INFRASTRUCTURES VERTES ET BLEUES EN VILLE

Division pilote : Espaces verts

Un projet de Plan Nature a été développé suite à l'adoption de l'Ordonnance Nature en 2012. Ce projet de plan préparé dans un cadre participatif avec les communes, les administrations régionales et les associations entre autres, a été adopté en première lecture par le gouvernement, a fait l'objet d'une enquête publique en 2015, et devrait être adopté définitivement au printemps 2016.

Ce projet de plan développe la place de la nature et des infrastructures vertes et bleues en Région de Bruxelles-Capitale. Il favorise l'accès des Bruxellois à la Nature. Il met l'accent sur les actions diverses qui peuvent être menées par les communes, les particuliers pour aménager et entretenir les espaces au bénéfice de la nature mais aussi de la qualité générale du cadre de vie urbain. Il met l'accent sur les « Nature based Solutions ».

RÉDUIRE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN VILLE

Division pilote : Espaces verts

Le programme régional de réduction des pesticides s'inscrit dans un plan national coordonné de réduction des risques liés aux pesticides. Le plan national résulte de la mise en

œuvre de la directive européenne 2009/128/CE. Le plan belge est constitué d'un plan fédéral et de trois plans régionaux. Ce plan comporte pas moins de 184 actions. Celles-ci concernent : la certification des connaissances des professionnels utilisateurs vendeurs (phytotoxicité), les conditions de mise sur le marché, l'information, la protection des zones vulnérables (eaux de surface et souterraines, lieux publics, populations vulnérables...), la promotion des dispositifs alternatifs.

LE DÉVELOPPEMENT, LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DES ESPACES VERTS ET DE LA BIODIVERSITÉ

GARANTIR LA GESTION INTÉGRÉE ET DURABLE DU PATRIMOINE FORESTIER ET NATUREL

Division pilote : Gestion de la forêt et de la nature, mesures de la qualité environnementale

Bruxelles Environnement assure la gestion technique et l'entretien récurrents des sites naturels et des réserves naturelles, des bois et de la Forêt de Soignes, et veille à garantir un accès et un accueil de qualité pour tous les Bruxellois, tout en enravant la perte de biodiversité. Les stratégies de gestion et d'aménagement à plus long terme s'effectuent à l'aide

de plans de gestion et du Schéma de Structure interrégional pour la Forêt de Soignes. Un accent particulier est mis sur la connectivité du réseau écologique et une gestion des espaces naturels favorisant la spontanéité du développement de la végétation, la diversité des milieux et des paysages. Cette gestion se fait dans le respect de la réglementation interdisant l'utilisation de pesticides sur l'ensemble du territoire.

Bruxelles Environnement est également en charge de rassembler les informations scientifiques sur les bois, forêts et sites naturels, et de les communiquer auprès du public.

DÉVELOPPER ET AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES VERTES ET DE LA NATURE EN VILLE

Division pilote : Gestion des espaces verts

Bruxelles Environnement possède les compétences relatives à l'aménagement et la restauration des parcs, des jardins publics ainsi que des équipements fonctionnels et récréatifs des espaces verts.

Face aux défis démographiques, l'enjeu est de renforcer l'offre dans la Région, et d'améliorer la répartition spatiale et l'accessibilité des espaces verts dans le pentagone et dans la première couronne. Pour y parvenir, toutes les opportunités sont exploitées : espaces

verts de proximité, toitures vertes, intérieurs d'îlot, talus de chemin de fer...

Ces actions s'inscrivent dans le concept de « maillage vert ». Présent dans le Plan Régional de Développement dès 2002, ce concept vise à encourager le développement qualitatif et quantitatif des espaces verts par le développement ou l'aménagement d'éléments



Entretien de la plaine de jeux de la Porte de Hal.

ponctuels et linéaires du paysage, qui seront progressivement reliés entre eux pour permettre la constitution d'un réseau. La constitution de ces corridors verts reliant entre eux les espaces verts et naturels jusqu'au centre-ville doit permettre de rapprocher la nature des Bruxellois.

Le maillage vert intègre également d'autres stratégies complémentaires comme le maillage bleu, le maillage socio-récréatif, le maillage jeux, le maillage potagers et le maillage ou réseau écologique.

GÉRER QUALITATIVEMENT LES INFRASTRUCTURES VERTES ET DE LA NATURE EN VILLE

Division pilote : Gestion des espaces verts

Bruxelles Environnement est en charge de l'entretien horticole et technique des espaces verts, ainsi que des missions de gardiennage pour l'ensemble des espaces verts régionaux. Cette gestion des infrastructures vertes et de la nature doit être exemplaire tant au niveau de l'efficacité que de l'exemplarité. En effet, la qualité de l'entretien des espaces publics induit traditionnellement un respect, et donc moins de dégradations, moins de déchets volants, et une plus forte attractivité et satisfaction pour les utilisateurs. Cette qualité d'entretien participe à l'image de marque de

Sites	Surfaces (ha)
Forêt de Soignes	1657
Laerbeek	35
Dieleghem	12
Poelbos	8
Verrewinkel	13
Buysdelle	5
Chapelle Hauwaert	2,5
Latour de Freins	2
Bois de Percke	1
Total Bois et Forêt	1735,5

Bruxelles Environnement gère plus de 1735 ha de forêt répartis en 9 sites sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale
Source : Bruxelles Environnement

la Région. Les modes de gestion font appel à des principes écologiques tels que la non-utilisation de produits phytopharmaceutiques et de biocides, la réduction des intrants chimiques, la valorisation des déchets verts sous forme de compost, le maintien du bois mort dans les massifs, etc., et permettent ainsi de créer des espaces plus accueillants pour la biodiversité, avec des paysages plus agréables à vivre pour les usagers.

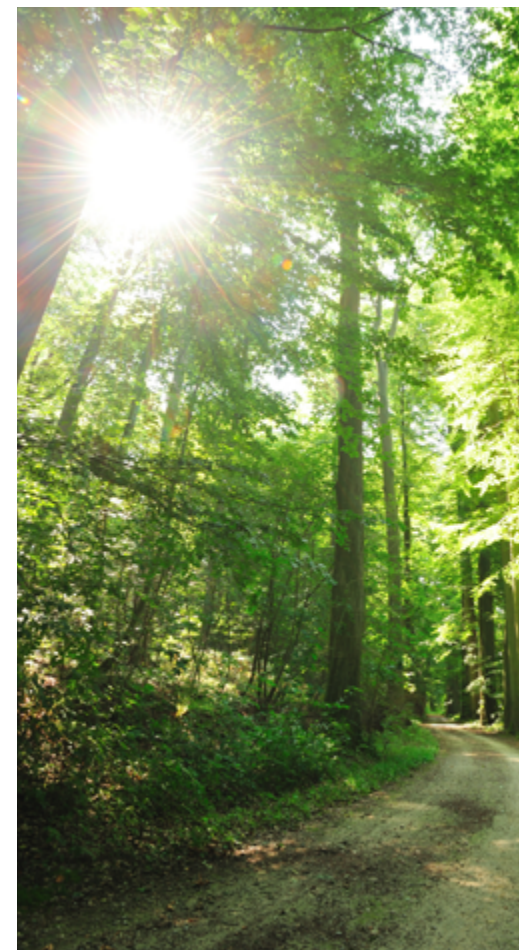
La gestion quotidienne des espaces verts comporte également des missions d'ouverture et fermeture des parcs, d'entretien et de propreté, d'accueil du public, de surveillance,

de promotion de comportements responsables, et d'animation.

PROMOUVOIR L'USAGE DES ESPACES VERTS AUPRÈS DES CITOYENS ET EN ASSURER L'ACCESSIBILITÉ

Division pilote : Gestion des espaces verts

Au-delà de la gestion quotidienne et des aménagements, Bruxelles Environnement propose également une politique d'animation et de participation sociale au sein des espaces verts. En effet, ces derniers sont des lieux de socia-



lisation importants dans la ville, et les gardiens animateurs gèrent et organisent de nombreuses activités et fêtes de quartier afin d'en promouvoir l'usage, soit à des fins sportives et récréatives, soit à des fins culturelles. Pour ce faire, la collaboration avec les associations

locales est importante. Les parcs accueillent déjà près de 500 événements chaque année. Ceux-ci respectent notamment une charte en matière de nuisances sonores, d'obligation de tri des déchets et d'économie des ressources. Des actions de sensibilisation et d'information du public aux espaces verts et à la nature sont également développées en parallèle.

LA GESTION DURABLE DE L'ÉNERGIE ET DES BÂTIMENTS

APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE BÂTIMENTS DURABLES ET D'ÉNERGIE

Division pilote : Énergie, air, climat et bâtiment durable

Le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Énergie (COBRACE) concentre les principales mesures réglementaires en la matière, et définit plus particulièrement les normes et prescriptions relatives aux bâtiments (qui constituent, avec le transport, les principaux contributeurs de la Région aux changements climatiques). Le champ de la réglementation concerne à la fois la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) dans ses différents volets (travaux, certification, chauffage et climatisation) et le programme PLAGE. Bruxelles Environnement s'emploie

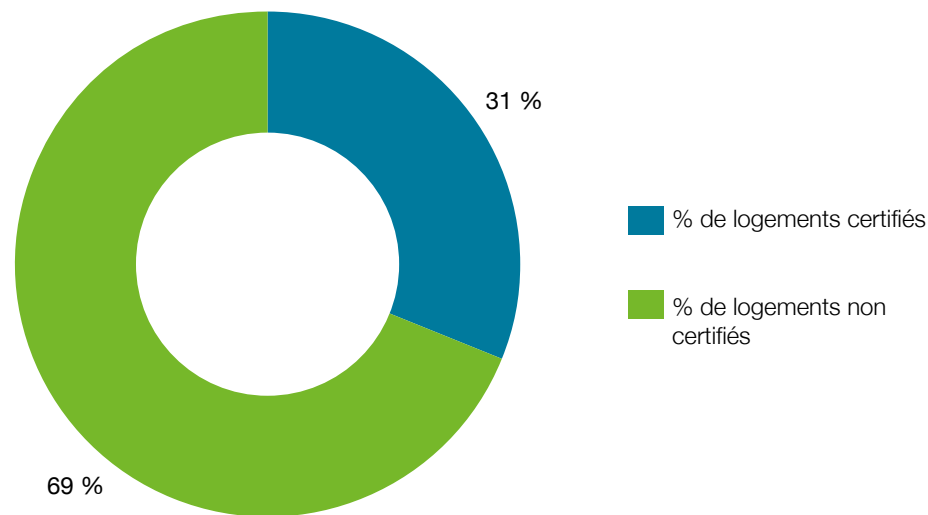
à développer des méthodes de calcul de la performance énergétique qui soient justes et pertinentes, en bonne coordination avec les deux autres Régions du pays, chaque fois que c'est possible. Il s'agit d'un travail continu d'amélioration qui vise à offrir aux acteurs du marché un cadre de travail le plus informatisé possible.

ORGANISER LES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE

Division pilote : Énergie, air, climat et bâtiment durable

Conformément aux ordonnances du 19 juillet 2001 et du 1er avril 2004 relatives à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Environnement est appelé à porter son attention sur différents éléments tels que les risques de black-out en hiver, la nécessité de préparer sur le plan juridique, organisationnel, technique et financier le transfert à terme du réseau de gaz pauvre en gaz riche, suivre le débat européen quant à la généralisation des compteurs intelligents et son impact financier sur les consommateurs mais aussi la

PART DES LOGEMENTS CERTIFIÉS AU SEIN DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



157.466 certificats PEB ont été établis entre le 01/04/2011 et le 01/01/2016, dont 28.058 en 2015. Cela permet d'atteindre 31% du parc de logements qui est maintenant certifié.

Sources : Institut bruxellois de statistiques et d'analyses et Bruxelles Environnement

progression des indices de précarisation des consommateurs sur le marché de l'énergie, ainsi que l'introduction par Brugel d'un nouveau système tarifaire pour la distribution et la gestion équilibrée du marché des certificats dans les années à venir.

STIMULER LES CONSOMMATEURS EN MATIÈRE DE BÂTIMENTS DURABLES ET D'ÉNERGIE

Division pilote : Energie, air, climat et bâtiment durable

L'accompagnement des consommateurs vise à offrir un ensemble de services qui, d'une part, développe une certaine « culture »

de l'énergie et de la construction durable et, d'autre part, calibre au mieux ce que Bruxelles Environnement peut apporter pour faciliter le passage à l'acte du consommateur, compte tenu de ses capacités d'action. Ces services comprennent un accompagnement proactif des ménages, des publics fragilisés, des entreprises et des autorités publiques ainsi que des mécanismes de soutien financier par l'intermédiaire des primes Energie.

L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET LA REPRÉSENTATION

INFORMER ET SENSIBILISER AUX GRANDES THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

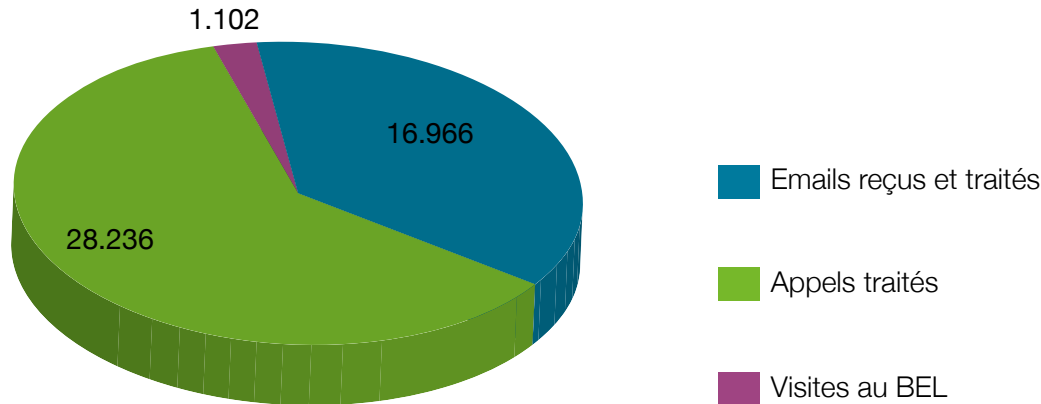
Division pilote : Information, coordination, Ville durable

L'amélioration de l'état de l'environnement passe également par une modification de nos comportements. Pour encourager ces changements, Bruxelles Environnement vise à informer et sensibiliser les citoyens de leurs droits et devoirs en matière d'environnement, mais aussi de tout ce qui existe et qui est mis à leur disposition pour adopter des comportements plus respectueux de l'environnement. Les actions de sensibilisation visent aussi à soutenir et accompagner l'engagement ci-



Accueil des particuliers au sein d'une Maison de l'Energie

NOMBRE D'INTERACTIONS AVEC DES USAGERS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT EN 2015



toyen en mettant en avant les initiatives citoyennes pour améliorer l'environnement. Enfin, elles visent à promouvoir une image positive de Bruxelles Environnement en expliquant son rôle, ses missions et le but de ses actions (voir graphique).

METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

Le programme d'éducation à l'environnement et à l'énergie défendu par la Région de Bruxelles-Capitale s'articule autour de deux priorités : sensibiliser les enfants aux grands enjeux environnementaux et améliorer la gestion environnementale de l'école.

Pour favoriser les échanges d'expériences et d'outils, faire collaborer les écoles et les valoriser, Bruxelles Environnement a initié le réseau [BUBBLE](#). Ce réseau a pour vocation de soutenir la motivation des acteurs scolaires et d'offrir un espace de reconnaissance des efforts d'amélioration progressive de leur situation environnementale. Le BEL contribuera également, par son espace d'exposition permanente, à la réalisation de cet objectif.

PORTER AU NIVEAU SUPRARÉGIONAL LA PRÉOCCUPATION URBAINE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE CLIMAT

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

Bruxelles Environnement participe à de nom-

breux organismes et structures de coordination afin de définir la position belge tant au niveau européen qu'international, dans des dossiers liés à l'environnement et à l'énergie. Cette participation découle, d'une part, d'obligations légales (principalement des accords de coopération) et d'autre part, de la nécessité de collaborer avec les autres niveaux de pouvoir belges compétents.

Bruxelles Environnement participe aussi activement aux réseaux des villes et aux réseaux thématiques afin de pouvoir défendre les intérêts des villes et d'échanger de bonnes expériences avec d'autres villes et Régions.

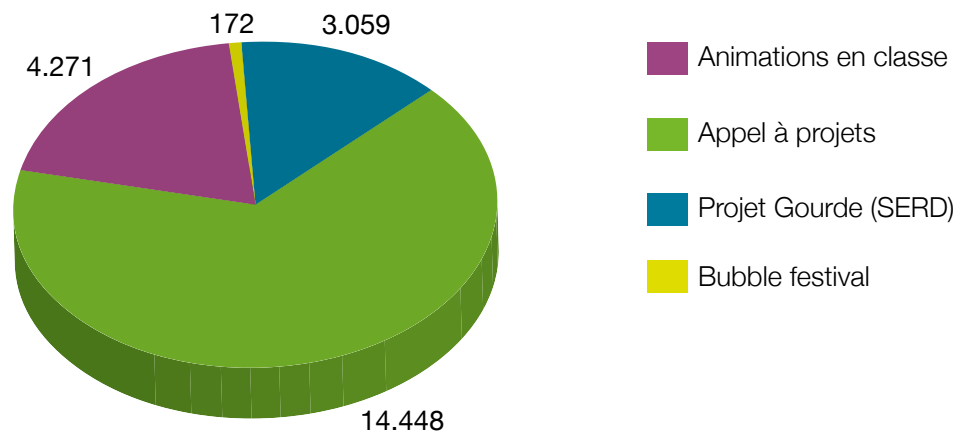
LA RECHERCHE ET L'ANALYSE DES DONNÉES

DEVENIR LE CENTRE DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE DANS LE DOMAINE QUALITÉ DE L'AIR – SANTÉ

Division pilote : Gestion de la forêt et de la nature, Mesures de la qualité environnementale

Bruxelles Environnement assure la surveillance de la qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale. Le laboratoire Air contrôle la qualité de l'air ambiant au moyen d'un réseau de 10 stations de mesure qui enregistrent en perma-

PARTICIPATION DES ÉLÈVES BRUXELLOIS À DES ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR BRUXELLES ENVIRONNEMENT



En 2014-15, un total de 21.950 élèves francophones et néerlandophones ont pris part à différents événements organisés par Bruxelles Environnement. Source : Bruxelles Environnement

nence la concentration de différents polluants. Il permet notamment de vérifier le respect des normes de qualité de l'air fixées par les directives européennes et de calculer l'indice quotidien de pollution de l'air. Le laboratoire Air assure aussi la représentation et la participation aux missions de la Cellule Interrégionale de l'Environnement (CELINE), telles que définies dans l'accord de coopération. Depuis 2000, un nouveau service parallèle a été créé, la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure (CRIPI). Il est axé sur les problèmes de pollution intérieure en support au diagnostic médical.

Ce pôle d'expertise « air-santé-environnement »

joue un rôle très important dans toutes les négociations suprarégionales en matière de qualité de l'air et de la thématique air-santé.

SURVEILLER ET ANALYSER L'ÉTAT, L'ÉVOLUTION ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Division pilote : Gestion de la forêt et de la nature, Mesures de la qualité environnementale

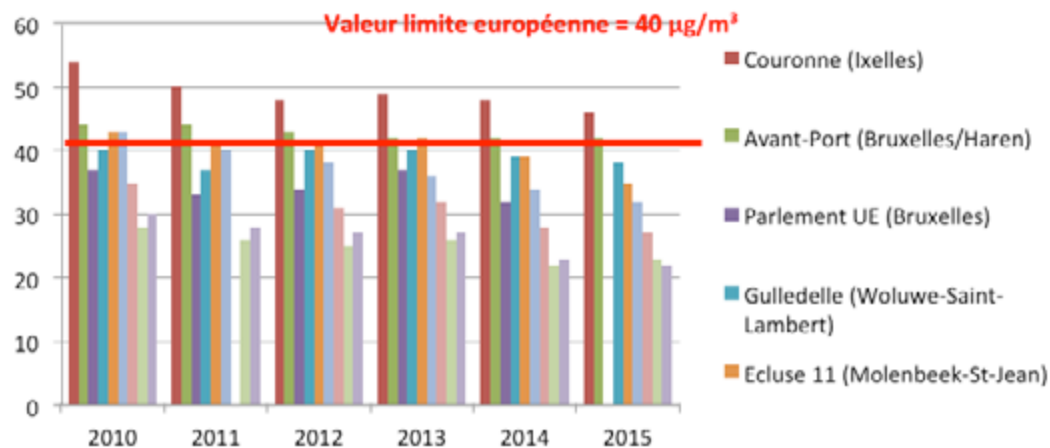
Bruxelles Environnement rassemble et transmet des informations sur la qualité de l'environnement à ses publics cibles et publie différents documents d'analyse : l'Etat de l'Environnement tous les quatre ans, et sa ver-

sion synthétique tous les deux ans ; les rapports sur les incidences environnementales des plans et programmes coordonnés par l'Institut ; l'Atlas de l'environnement, etc. Ces différents documents permettent l'évaluation et la gestion de l'environnement.

Il organise également l'implémentation de la directive INSPIRE et de l'ordonnance GEOBRU. Il est présent dans les négociations (supra) régionales en matière de données environnementales et transmet de nombreuses informations à la Commission européenne, contribuant ainsi à la réponse de la Région à ses obligations européennes de rapportage.



CONCENTRATION ANNUELLE D'OXYDE D'AZOTE (NO₂)
DANS DIFFÉRENTS LIEUX DE BRUXELLES



Le NO₂ est généré essentiellement par le trafic (2/3) et par le chauffage des bâtiments (1/3). On constate une baisse générale ces dernières années mais deux stations de mesures (Couronne et Avant-Port) sont toujours au-dessus des normes européennes.
Source : Bruxelles Environnement

104

ETRE LE CENTRE D'EXPERTISE EN MATIÈRE D'ESPACES VERTS ET DE NATURE AUPRÈS DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

Division Pilote : Gestion des Espaces verts

La gestion des espaces verts et de leur patrimoine biologique requiert une expertise scientifique et technique approfondie, permettant notamment la définition de plans et stratégies pour la gestion des sites ou d'habitats et d'espèces invasives ou rares. Ces compétences de recherche permettent non seulement la rédaction des plans de gestion de chaque site mais aussi la gestion des don-

nées en matière d'espaces verts et de nature. Pour ce faire, l'intervention des scientifiques et des techniciens chargés de la gestion journalière est indispensable afin de créer un retour d'évaluation. Ceux-ci interviennent sur les infrastructures vertes et bleues (maillage vert), les potagers, les jeux et infrastructures ludiques, les produits phytopharmaceutiques, l'accessibilité aux personnes souffrant de déficiences. Les services des Espaces Verts assurent aussi le développement du Plan nature et du Programme de réduction des produits phytosanitaires.

L'ADMINISTRATION INTERNE

COORDONNER LES ACTIVITÉS JURIDIQUES ET LES DOSSIERS JURIDIQUES TRANSVERSAUX

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

Bruxelles Environnement assure la coordination et la cohérence de toutes les consultations et avis juridiques en son sein. Pour ce faire, divers outils internes de coordination juridique sont mis en place, couvrant notamment la centralisation, la diffusion et l'archivage de l'information juridique, la gestion des aspects juridiques des dossiers transversaux tels que la 6ème réforme de l'Etat, la délégation de pouvoirs, la protection des données à caractère personnel mais aussi la supervision de la transposition/mise en œuvre du droit international et du droit de l'Union européenne, une veille juridique et le suivi du processus « Smart regulation /simplification administrative » au niveau européen, national et bruxellois.

ASSURER LA DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES PERMETTANT LA RÉALISATION DES MISSIONS DE L'ADMINISTRATION

Division pilote : Logistique

Bruxelles Environnement doit permettre à toutes les divisions de fonctionner de manière optimale. Pour ce faire, est prise en charge, par des services centralisés, la gestion de

l'achat et de l'entretien du matériel ainsi que des assurances. Cela comprend aussi l'achat, la fourniture, l'entretien et la maintenance de la flotte de véhicules, des machines horticoles et d'entretien des espaces verts, de l'outillage divers (environ 300 machines), du mobilier et équipements des espaces de travail, des appareils scientifiques de mesure et de contrôle, des vêtements de travail ainsi que l'ensemble des ressources consommées pour les besoins du fonctionnement interne.

ASSURER LA GESTION DE L'INFORMATION ET DES TIC (TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

Division pilote : Logistique

Le traitement et l'échange d'informations performants au sein de Bruxelles Environnement sont essentiels pour assurer un fonctionnement interne optimal grâce à des échanges fluides et efficaces. Pour ce faire, l'Institut assure à la fois la gestion des flux informatiques et papier. Sur le volet informatique, il gère la maintenance et les développements du système via un système de ticketing GLPI. En 2015, 5794 tickets ont été traités et résolus par le département IT. Sur le volet papier, il assure la gestion du courrier entrant et sortant. L'archivage papier et informatique est également assuré.



ASSURER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ADMINISTRATION

Division pilote : Logistique

Bruxelles Environnement gère un parc immobilier de près de 200 bâtiments, représentant plus de 25.000 m², sans compter notre siège social de Tour & Taxis. Il s'agit principalement de sites extérieurs, de bâtiments classés, du siège administratif et d'ouvrages d'art (ponts, murs d'enceinte,...) liés à notre gestion des espaces verts et naturels (parcs, réserves naturelles, promenade verte, etc.). Cette gestion immobilière implique de prendre en charge les occupations, les assurances, les entretiens et les mises en conformité, ainsi que le développement (construction, rénovation) et le paiement des coûts immobiliers et fiscaux liés à ce



Passerelle de la promenade du chemin de fer à Woluwe-Saint-Lambert

parc. A côté du patrimoine immobilier, les services gèrent également les infrastructures publiques constituées par les plaines de jeu, les fontaines, la signalétique, l'éclairage et autres mobiliers urbains présents dans les parcs et forêts de la Région.

CONTRÔLER LA CONFORMITÉ ET L'UTILISATION DES RESSOURCES ET AMÉLIORER LA GESTION DES RISQUES

Division pilote : Division Personnel, RH & Finances

Bruxelles Environnement renforce en permanence ses mécanismes de gestion des risques et d'amélioration de l'efficacité, et de l'efficience de ses réalisations. Pour ce faire, il vise à ce que l'ensemble des règles et dispositions réglementaires relatives à la gestion d'un Organisme Administratif Autonome de première catégorie soient connues, appliquées auprès des membres du personnel concernés et le cas échéant, traduites en procédures internes couvrant l'ensemble des cycles administratifs. Notons que plusieurs missions d'audit ont eu lieu en 2015, conformément au plan d'audit adopté, et que le contrôle de gestion a pu aboutir à un set d'indicateurs pour l'organisme et que les tableaux de bord sont en cours de développement.

ÊTRE UN EMPLOYEUR DYNAMIQUE, ATTRAYANT ET INNOVANT

Division pilote : Division Personnel, RH & Finances

Bruxelles Environnement veille au développement du bien-être de son personnel en fournissant un fonctionnement orienté vers la satisfaction des bénéficiaires, en maintenant un climat de travail agréable, motivant et responsabilisant, tout en favorisant la circulation de l'information, le sentiment d'appartenance et la culture d'entreprise. Il soutient également le développement d'un management basé sur la responsabilisation et la satisfaction des usagers.

L'administration du personnel est quant à elle chargée d'administrer les rémunérations, les primes et les allocations du personnel, et d'assurer la gestion des présences/absences et le suivi administratif de la carrière du personnel.

GÉRER LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Division pilote : Division Personnel, RH & Finances

Bruxelles Environnement assure au quotidien la gestion budgétaire et comptable des dépenses et des recettes allouées. En tant que dépositaire des deniers publics, l'Institut se doit d'être infaillible au regard de leur gestion. L'objectif consiste à garantir une rigueur totale

dans les processus pour être une référence crédible aux yeux de tous. Pour ce faire, des rapports d'exécution du budget sont régulièrement publiés et un contrôle centralisé des marchés publics et des subventions est également mis en place. L'informatisation des processus d'élaboration et de suivi de l'exécution du programme de travail et du budget permet maintenant de suivre en temps réel l'exécution effective des prévisions.





Rédaction et coordination : Guillaume Le Mayeur, Isabelle Degraeve
Relecture : Frédéric Fontaine, Sylvie Clara, Isabelle Degraeve, Tom Penxten
Mise en page : Jean-Christophe Piette

Crédits photographiques : Adams Yves p. 99 · Bruxelles Environnement p. 21, 38, 39, 40, 47, 52, 63, 78, 81, 98, 103, 106 · Claes Xavier p. 1, 18, 19, 25, 29, 37, 38, 52, 53, 56, 57, 58, 59, 64, 67, 68, 71, 72, 75, 89, 93, 94, 108 · De Ribaucourt François p. 16, 30 · Demeuse Frédéric p. 18, 20, 22, 49, 50, 55, 105 · Didion Florence p. 78, 95 · Etterbeek p. 91 · Fonck Yves p. 1, 51, 109 · Ghys Arnaud p. 8, 10, 12, 13, 14, 28, 70, 83, 88, 94, 108 · Glavie Yvan p. 1, 4, 6, 23, 29, 30, 64, 77, 94 · Hubert Jérôme p. 34, 101 · Maind'aux Bénédicte p. 42, 43, 44, 45 · Molitor Mathieu p. 85 · Pierre Blondel Architectes - 354photographers p. 35 · Ricour Herman p. 60, 62 · Schmitt Simon p. 31, 41, 78 · Telemans Dieter p. 30, 33, 108 · Thinkstock p. 17, 87 · Vanlathem Aude p. 32 · Vldaphoto p. 107

Editeurs responsables : F. Fontaine & M. Gryseels · Avenue du Port 86C / 3000 · 1000 Bruxelles

02 775 75 75
WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS



**bruxelles
environnement**
.brussels 

